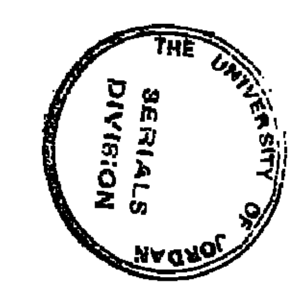


Feuilleton : Les nageuses de Clichy

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15100 – 7 F – *DIMANCHE 15 – LUNDI 16 AOUT 1993* FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Malgré l'opposition des syndicats aux Etats-Unis

Le grand marché nord-américain prend forme

Le président Clinton s'est félicité, le 13 août, de la réussite des négociations qui ont permis aux Américains, aux Canadiens et aux Mexicains de parvenir à un compromis sur les questions d'environnement et de droit du travail annexées à l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cet accord sera soumis début septembre au Congrès. Toutefois, Richard Gephardt, leader de la majorité démocrate à la Chambre des représentants, et la centrale syndicale AFL-CIO jugent le texte « inacceptable ».

NEW-YORK

de notre correspondant

A en juger par le comportement très nerveux de la Bourse de Mexico ces derniers jours, lequel avait aussitôt contaminé les titres des sociétés mexicaines cotées à Wall Street, les milieux financiers avaient déjà commencé à parier sur un report, au mieux, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), dont la date d'entrée en vigueur reste cependant prévue pour le 1er janvier 1994. L'échec, constaté le 10 août à Washington, des négociations engagées depuis plusieurs semaines, à la demande de la Maison Blanche et en annexe de l'accord, pour parvenir à des *« arrangements »* sur les questions de protection de l'environnement et de législation sociale susceptibles de désarmer l'opposition des écologistes et des syndicats aux Etats-Unis, avait conforté cette hypothèse.

Mais, depuis, les négociateurs américains ont fait monter la pression et arraché, le jeudi 12 août, à leurs homologues un compromis de dernière minute, après que le Mexique eut assoupli son refus initial de toute idée de sanctions commerciales pour les pays qui ne respecteraient pas le contenu de ces *« arrangements annexes »*.

SERGE MARTI

Lire la suite et nos informations page 13

Compromis

UNE nouvelle et importante étape a été franchie, vendredi 13 août, vers la constitution, prévue pour janvier, de la zone de libre-échange la plus importante du monde avec l'Espace économique européen (EEE), et qui rassemble les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, soit 370 millions de consommateurs potentiels.

Les négociateurs des trois pays se sont finalement entendus sur des arrangements annexes au traité sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) conclu l'an passé. Partisan, au début de sa campagne électorale, de cet accord signé par son prédécesseur George Bush, le candidat Bill Clinton avait cédé ensuite aux pressions des syndicats et des écologistes. Les premiers prédisaient un véritable exode des entreprises américaines vers le Mexique, où la main-d'œuvre est moins chère et les droits des travailleurs moins bien protégés. Les seconds affirmaient que l'ALENA encouragera les industries polluantes à s'établir au sud du Rio Grande, où les lois sur l'environnement – contraignantes sur le papier – sont moins scrupuleusement appliquées.

PRENANT la mesure de ces critiques, le président Clinton avait exigé que les négociations reprennent sur ces deux thèmes avant de se risquer à présenter l'ALENA au Congrès pour ratification. A en juger par les premières réactions au Congrès, l'opposition à ce traité, qui prévoit la levée progressive, sur une période de quinze années, de toutes les barrières sur les échanges de produits et de services, n'a pas désarmé. Surtout dans les rangs de ses amis démocrates. Après l'adoption de justesse de son programme économique, le chef de la Maison Blanche devra, à la rentrée, de nouveau mettre tout son poids dans deux batailles cruciales : l'ALENA et la fameuse réforme du système de santé qu'il doit présenter.

La principale centrale syndicale américaine, l'AFL-CIO, force sans doute le trait en affirmant que les récents accords ne contiennent « aucune disposition pratique garantissant l'application des lois protégeant l'environnement et les droits des travailleurs ». Il n'en demeure pas moins que le processus prévu de règlement des différends, dans le cas où un pays « persiste » à ne pas faire appliquer ses propres lois, paraît long et compliqué.

TOUT aussi délicat, le mécanisme d'arbitrage des litiges prévu dans le cadre de l'accord de libre-échange en vigueur depuis 1989 entre le Canada et les Etats-Unis a au moins dissuadé Washington d'adopter des mesures trop ouvertement protectionnistes, comme ce fut le cas auparavant.

L'ALENA créera-t-il des emplois à la faveur de l'augmentation, déjà bien amorcée, des exportations américaines vers le Mexique ? Contribuera-t-il à limiter l'immigration illégale des Mexicains vers les Etats-Unis ? Le président Clinton devra trouver les arguments pour le démontrer, de même que le premier ministre canadien, Mme Kim Campbell, qui doit solliciter un mandat de ses électeurs cet automne. Seul le président mexicain Salinas bénéficie d'un répit. Un échec des récentes négociations aurait eu des conséquences économiques catastrophiques pour son pays, et politiques pour son parti.

En censurant certaines dispositions sur les mariages et le regroupement familial

Le Conseil constitutionnel atténue la rigueur de la loi sur l'immigration

Le Conseil constitutionnel a déclaré non conformes à la Constitution, vendredi 13 août, huit dispositions de la loi sur la maîtrise de l'immigration et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, adoptée en juillet par le Parlement. Parmi les dispositions censurées figurent notamment celle qui assortissait toute reconduite à la frontière d'une interdiction du territoire pendant un an, celle qui excluait les étudiants du bénéfice du regroupement familial et celle qui autorisait les procureurs de la République, saisis par les maires, à surseoir à un mariage. Le Conseil a également formulé des « réserves d'interprétation » sur d'autres points du texte afin de favoriser le respect des « libertés et droits fondamentaux ».

Nécessaires garde-fous

par Thierry Bréhier

Les étrangers ne sont pas des Français, mais ils sont des hommes. C'est en s'appuyant sur cette évidence que le Conseil constitutionnel s'est efforcé de préciser les grands principes sur lesquels doit s'appuyer toute législation réglementant le statut de ceux qui souhaitent vivre en France sans en avoir la nationalité. Le résultat peut chagriner Charles Pasqua, puisque, si l'essentiel de sa loi est préservé, des points soit symboliques (le contrôle des mariages), soit d'une réelle portée pratique (le lien entre reconduite à la frontière et interdiction du territoire, les rétentions administratives et judiciaires) sont annulés. A l'inverse, il peut décevoir ceux qui espéraient que les règles fondatrices de la République au pays des droits de l'homme protégeraient mieux ceux que la misère chasse de leur pays.

La crise malheureusement, comme toujours, rend plus prégnante cette réalité : les étrangers n'ont pas les mêmes droits que les citoyens du pays dans lequel ils vivent. Mais les grands principes que la France révolutionnaire a proclamé universels à la face du monde, et dont le premier veut que *« tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits »*, existent eux aussi. Ils traitent de tous les hommes, pas seulement des Français.

Lire la suite page 8

Lire également

- **La décision du Conseil constitutionnel et les principales dispositions censurées** *page 7*
- **Crise d'identité.** par BERTRAND LE GENDRE *page 8*

L'Algérie côté mer

Pour oublier les dures réalités du quotidien et la rigueur islamiste les vacanciers affluent sur les plages

TIGZIRT

de notre envoyée spéciale

On n'est pas d'une audace folle sur les plages de Kabylie. En bermuda fluo ou grand caleçon de toile, les garçons déambulent lentement sur le sable mouillé, comme de jeunes provinciaux sur les Champs-Elysées. Les filles, maillot une-pièce de rigueur, caracolent dans la tiédeur des vagues finissantes, tandis que les parents, à l'ombre des parasols, veillent mollement au grain.

On n'est pas d'une audace folle, mais on est nombreux et pas bégueule. Côté vestimentaire, l'Iran est encore loin. Il n'y a guère, dans l'eau jusqu'à mi-ventre, qu'une ou deux jeunes femmes pour braver l'indécence des vagues avec djellabah et hidjab (le voile).

Assis en cercle, un peu plus loin, quelque deux cents gamins hilares, filles et garçons mêlés, s'égosillent en chœur, en tapant dans les mains comme leur moniteur. Certains viennent de M'Sila, d'autres de Sétif, quelques-uns, plus rares, des villes du sud. Les colonies de vacances font plage comble, cette année. A ce raz-de-marée enfantin, les tribus familiales ajoutent leur tranquille tapage. Les radiocassettes roucoulent des airs de fête. Les bouteilles de *« gazouze »* (eau pétillante) sont fichées dans le sable. Les exubérances du thermomètre – 37° à l'ombre – auraient-elles eu raison de l'épouvantail islamiste ? De Jijel à Tigzirt, la côte kabyle est noire de monde. *« L'été dernier, c'était dur, on n'osait pas trop aller sur les plages. Tout le monde avait peur des barbus. Mais le FIS* (Front islamique du salut), *maintenant, c'est terminé ! »*, assure une plantureuse Oranaise.

CATHERINE SIMON

Lire la suite page 6

Les suites de l'affaire OM-Valenciennes

ON AURAIT TROUVÉ UN CHEWING-GUM AVEC LES TRACES DE DENTS DE LA BELLE-MÈRE DU CHAUFFEUR DU MINISTRE !

MERCI, INSPECTEUR COLUMBO !

PANCHO

Lire page 9

Athlètes cousus d'or

Polémique aux championnats du monde d'athlétisme à Stuttgart, sur la rétribution des concurrents

STUTTGART

de notre envoyé spécial

Les championnats du monde d'athlétisme ont été créés à la croisée d'une ambition et d'une obligation. L'ambition a été celle de Primo Nebiolo, un Italien qui avait résisté aux Allemands dans le Piémont, puis avait fait fortune dans l'immobilier à Turin : devenu dirigeant sportif plutôt qu'homme politique, il rêvait de laisser à la postérité une compétition aussi importante que les Jeux de Coubertin.

L'obligation, c'était celle de relancer le premier sport olympique qui, depuis 1976, souffrait de la succession des boycottages : après l'absence aux Jeux olympiques des Africains (1976) et des Américains (1980), avant celle des Soviétiques (1984), il fallait provoquer une confrontation véritablement mondiale. Sur cette base, les premiers championnats du monde organisés à Helsinki en 1983 furent un succès total, qui ne se démentit pas à Rome en 1987, ni à Tokyo en 1991. Chaque fois, un éventail de plus en plus large d'athlètes produisit des performances exceptionnelles.

Une réussite grisante ? Pour mener à bien son opération dans un contexte encore marqué par la politique des blocs, Primo Nebiolo avait avancé imperturbablement les pions de la modernité sur un échiquier poussiéreux. Grâce à des trésors de persuasion, il avait fait accepter en peu de temps la création d'un championnat du monde en salle et la mise sur pied d'un circuit international de Grands prix où l'argent n'allait plus circuler sous la table, mais par le biais très officiel des fédérations.

ALAIN GIRAUDO

Lire la suite et nos informations page 10

CHRONIQUE DES MARCHÉS

Le franc au plus bas

Le franc s'est de nouveau affaibli face au mark, vendredi 13 août, la monnaie allemande atteignant 3,54 francs. Les opérateurs des marchés ont recommencé à vendre la devise française après l'annonce par la Banque de France que ses réserves de change étaient devenues négatives. Les opérateurs souhaitent la poursuite de la baisse des taux français. Vendredi, la Bourse de Paris, dont les valeurs ont augmenté de 8 % depuis la crise de juillet, a chuté de 0,64 %.

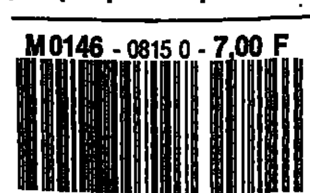
pages 14 et 15

CHEZ LES PEINTRES

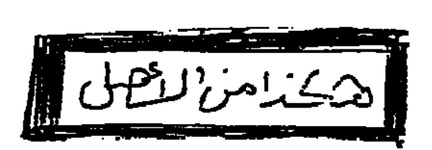
La pureté abstraite d'Ellsworth Kelly

Après Frank Stella et Malcom Morley, Philippe Dagen continue son exploration de la peinture américaine en rendant visite, dans l'Etat de New-York, à Ellsworth Kelly.

page 11

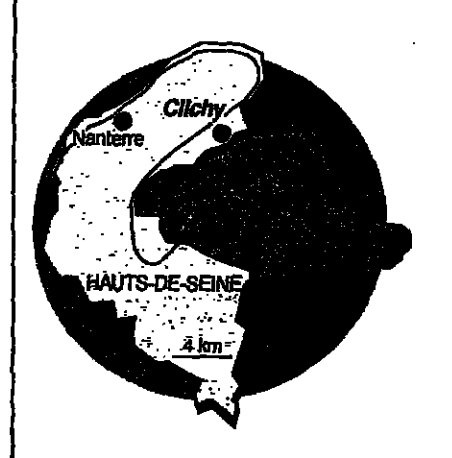

M 0146 - 0815 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



RENCONTRES DE FRANCE

PAR DOMINIQUE LE GUILLEDOUX
PHOTO : MARIE-LAURE DE DECKER



6. – Les nageuses de Clichy

L'IDÉAL serait d'être seul, encore plus seul, qu'il n'y ait ni vagues, ni parfum, ni fumées. Une eau acidulée, fuyante et légère au premier toucher, puis lourde et grasse pour mieux s'en expulser. L'idéal serait de grandes mains, et des bras, et des épaules, un corps sans corps, de l'air et du liège, et une peau qui ne se lasserait jamais d'être rasée, une peau naissante sans cesse renouvelée, une peau frémissante prête à une seconde virginité, une peau neuve qui sente encore mieux l'eau, sa puissance, sa fluidité. L'idéal serait d'être frais mais bien rodé, innocent et enragé, ramassé – diable sur ressort – et concentré comme un matador. En natation, on appelle cela *«être bien affûté»*. Ou comment conjuguer la force et une sensibilité extrême, celle-là même qui permet de s'orienter dans l'eau, de mieux s'y glisser.

Au départ, il y a le hasard. Les baignades d'enfance, des rêves de poissons, de rivières, les grands sourires dès que l'on est dans l'eau, une baignoire, une pataugeoire, *«un bassin de 12,50 mètres à La Ferté-Saint-Aubin, je demandais qu'on me jette à l'eau et je revenais comme je pouvais»*, se souvient Séverine Pinaud, *«une piscine municipale à Toronto»* pour Karin Helmstaedt. Du poney, de la danse, des claquettes pour Sophie Kamoun. Et des pleurs : *«Je voulais aller à la piscine, y retourner, m'entraîner, mes parents n'étaient pas chauds pour la compétition. A huit ans, j'étais la meilleure de France. J'ai continué, commencé les sacrifices sans savoir où j'allais déboucher.»*

Dès l'âge de dix ans, Karin Helmstaedt s'est levée à 4 h 30 du matin. Elle sortait de son lit, disait *«bonjour»* à son entraîneur, *«c'était tout»*, et entrait dans le bassin. *«Mon corps était réveillé, mais je ne quittais pas mes rêves, ils coloraient l'eau, je les revisitais, je poursuivais ma nuit, ma tête dormait, mon corps nageait.»* Cinq heures d'entraînement par jour, une heure de musculation, des séries de 4 kilomètres, le matin, le soir. De dix à vingt-cinq ans.



Dès l'âge de dix ans, Karin Helmstaedt s'est levée à 4 h 30 du matin. Elle sortait de son lit et entrait dans le bassin. «Mon corps était réveillé, mais je ne quittais pas mes rêves, ils coloraient l'eau, je les revisitais, je poursuivais ma nuit, ma tête dormait, mon corps nageait.»

SOUVENT, lorsqu'elle s'arrête au «mur», Sophie Kamoun mouline des pieds et regarde la ligne de flottaison : *«Je monte, je descends, ça m'a toujours intriguée comme élément, je mets ma tête dedans, dehors, je me dis :* «Mais qu'est-ce que c'est, l'eau?» *Alors je me baisse, je remonte...»* Elle n'a pas peur de se sentir *«physiquement comme une éponge, imbibée d'eau»*. Elle aimerait *«être poisson, dauphin, rester une semaine dans l'eau, une semaine et ne pas s'en rendre compte, n'avoir aucune notion du temps»*. Oublier. Elle comprend un ami, nageur, *«qui a envie de mourir au fond d'un océan»*. Elle, elle aurait *«un peu froid, et peur de la profondeur»*. Elle sait seulement que si l'on pouvait remplacer la marche par la nage, elle n'hésiterait pas : *«10 kilomètres? Je les ferais dans l'eau.»*

Quand le mur de Berlin s'est écroulé, Karin Helmstaedt pleurait de bonheur devant sa télé : *«C'est pas vrai, mais c'est pas vrai»*, disait-elle à son père. Son père, un Berlinois, lui aussi nageur de haute compétition, avait franchi le mur aussitôt sa construction pour refaire sa vie au Canada : il avait vingt ans. Karin Helmstaedt – qui s'est depuis installée en France – a longtemps nagé avec ces images de fête dans la tête. Le mur de Berlin en bleu et blanc, dans le flou et les pointillés d'un carrelage de piscine. Tout finit par se diluer, s'exalter ou s'oublier au fond d'une piscine. Les exercices de maths, les histoires d'amour, les rêves de courses gagnées, les rêves éveillés. Nager, recommencer, compter ses longueurs, nager les pieds attachés, les mains appareillées de plaquettes, ne jamais s'arrêter, accumuler des milliers de kilomètres, des années et des années de conquête. S'arrêter et la peau risquerait d'oublier, de s'embrouiller, la peau est une boussole. La natation, une histoire de sensations.

«Cela dépend des moments. Des fois, les nageurs ont l'impression que leurs mains passent à travers l'eau, d'autres fois qu'elles appuient bien», explique Serge Leclaire, l'entraîneur de Séverine, Sophie et Karin, du CS de Clichy, championnes de France et d'Europe interclubs – et qui, soit dit en passant, voudrait faire croire qu'il a appris son métier d'entraîneur *«dans les bars, les boîtes de nuit, en discutant avec les collègues après les compétitions!»*

«Le corps tout entier est en contact avec l'eau, en sensation avec elle. Plus ils vont vite, plus les sensations seront fortes, certains nageurs se font même très peur, pris par leur propre vitesse, un vertige, un peu comme dans une côte à vélo, quand vous la descendez trop vite. Il faut les aider à passer à la vitesse supérieure.»

Certains corps glissent mieux que d'autres, *«question de morphologie, de texture de peau, de densité, de volumes respiratoires (qui permettent de mieux flotter).* Certaines piscines *«vont plus vite que d'autres, on joue sur le pH de l'eau, il suffit de plonger la main et je me dis tiens, c'est un bassin qui glisse»*.

Mais l'essentiel sera dans cette maîtrise, cet état de grâce, un état de glisse et de puissance : *«On doit réussir à mettre toute son énergie à se cambrer et se déjauger, – certains sprinters ont le dos complètement sec. Et transmettre sa force, éviter que les mains aillent battre une eau fuyante, victime du courant que le nageur aura lui-même provoqué en avançant si vite. Sinon, le nageur peut devenir comme les premiers bateaux à roue du Mississippi, qui finissaient par faire du surplace parce que les roues étaient en prise avec une eau qui bouillonnait, mais qui ne les propulsait pas.»*

BATEAUX du Mississippi, les nageuses de Clichy? Plutôt sirènes, selon que leurs mains, leurs bras parviennent *«à toucher une eau plus calme, qui offrira le plus de résistance, sur laquelle on pourra bien s'appuyer pour avancer»*. *«Et cette eau qui bouge le moins, on la trouve à l'instinct, on va légèrement sur les côtés, on se déplace de son axe, il faut la sentir, chez nous on dit qu'on la trouve* «à la sensation». *Plus on va vite, plus ce sera compliqué de la trouver, c'est là qu'il faut accroître cette sensibilité du toucher, la cultiver en faisant des kilomètres, des heures et des heures sans discontinuer.»*

Karin, Séverine et Sophie ont appris à *«aller chercher profond pour éviter les perturbations»*, *«cogner»* violemment dans l'eau tout en l'explorant des doigts, des bras, à la recherche de la *«couche stable»*. La battre et l'apprivoiser, avec des mains qui ondulent et détectent. Poissons pourchassés ou tâtonnements d'aveugles, elles imitent ces mouvements d'hélice, caresses en éclaireur, et puis, une frappe pleine de fureur. Séverine Pinaud rêve d'un grand bassin, large, avec *«une eau immobile pour moi toute seule, sans les vagues des autres, une eau qui amortirait mes propres vagues aussi»*. Elle enrage quand elle se sent *«patiner»* : *«Je ne ressens pas ma nage, je ne retrouve plus mes appuis, je suis obligée de m'acharner plutôt que d'avoir une bonne glisse. Ça arrive si je m'arrête de nager seulement deux jours. En deux jours, on perd sa sensibilité, ses appuis, et il faut au moins faire 2 000 mètres pour les retrouver. Deux semaines, et c'est fini au niveau des sensations, c'est comme un début de saison.»* Et un débutant, un amateur? Séverine, vingt-trois ans, lève les yeux au ciel : *«Un débutant, il ne sent tout simplement rien, son corps n'éprouve rien, il est dans l'eau mais il pourrait être dans l'air, il n'a pas la notion de l'eau, il nage mais c'est fuyant de tous les côtés!»*

«Quinze ans nageuse, et tu deviens un être purement physique, tu manges, tu dors, tu nages. Cinq heures dans l'eau, ça devient ta vie, et la vie est monotone, uniforme, elle ressemble à un couloir, un couloir de piscine.»

Un jour, Séverine Pinaud s'est entraînée dans un bassin que venaient de quitter des nageurs enduits d'huile solaire : *«L'horreur, j'étais perdue, j'avais l'impression de nager dans une mer d'huile, fini, plus de repères, c'était absolument impossible de continuer.»* Karin Helmstaedt, elle, est souvent contrariée par les odeurs : *«Je nage, et dans l'eau j'arrive à savoir qui vient d'arriver sur les gradins, rien qu'au parfum. Quelqu'un qui fume dans un vestiaire, même très loin, ou un entraîneur qui mastique une chique à côté du bassin, je les sens. A force de se développer une sensibilité extrême dans l'eau, on est forte et fragile. Le moindre petit pépin musculaire prend une dimension incroyable dans une piscine. On devient chouchous, nos muscles travaillent toujours de la même manière et dans une matière si douce qu'à l'air libre les articulations n'ont pas l'habitude de se cogner. Moi, dans un escalier, je suis tuée, et, si je bats une pâte à gâteau à la main, j'ai mal. C'est vrai, on est toujours mieux dans l'eau que sur terre»*, dit-elle en regardant ses bras, musculature prononcée mais effilée, visage aux traits réguliers et grand regard bleu. Karin Helmstaedt, pétillante, séduisante, aux antipodes des profils athlétiques des pays de l'Est.

Parfois, Sandrine Pinaud se trompe sur sa nage. *«les sensations sont mauvaises, on est dans un nuage, il faut se battre, on a mal, on croit qu'on est à côté et on se rend compte que ces sensations ne correspondent pas à ce que les autres observent, l'entraîneur dit que c'est bien, le temps est bon, on se dit que tout ça se passe finalement dans la tête. C'est bête. On ne sait pas vraiment comment ça marche.» «On doit souvent casser leurs argumentations,* répond l'entraîneur. *Les faire sortir d'une vision, d'un monde intérieur, d'une série de superstitions dans lesquelles elles ont tendance à s'enfermer.»*

MANIES de nageur avant une course : Sophie Kamoun fera ses assouplissements avec la fidélité d'un rite, commencera par enlever le survêtement, le tee-shirt, placera ses baskets, bien parallèles, alignées dans l'axe du couloir, et ne cessera, jusqu'au sifflet de départ, d'ajuster les bretelles de son maillot. Un maillot de bain fétiche, toujours le même, noir et bariolé de rayures vives, maillot porte-bonheur : *«J'ai longtemps nagé avec, il a fini par être troué.»*

En compétition, Karin Helmstaedt avait, autrefois, besoin des coups de sifflet de son entraîneur, une petite musique stridente et saccadée qu'elle distinguait de la clameur du public et qui lui disait : *«Go! Go! Go!»* Elle aimait cette familiarité, ce hululement aiguisé qui résonnait dans sa nuit. Une nuit de quelques secondes, *«où on est seule et où on ne voit rien, où c'est la guerre, où tout va vite au milieu des cris : les autres que tu sens avancer et toi, dans ta violence. Vite, encore plus vite!*

Tu t'es bien rasée, la première couche de peau partie, tu es hypersensible, compacte, affûtée, en puissance avec l'eau, avec le sentiment qu'elle va t'aider. Tu as la rage, tu vas jusqu'au bout, jusqu'à la douleur. Tu sens que tu vas incroyablement vite. Tiens, voilà! Tout ce que tu as, tout ce que tu peux faire encore, tiens! Toujours, toujours plus. C'est presque barbare.» Et la ritournelle de l'entraîneur qui accélère la cadence : *«Go! Go! Go!»*

L'entraîneur devient vite un *«gourou»*, *«celui à qui on donne tout»*. *«Dès l'âge de dix ans, on ne sort plus avec ses amis, les sacrifices sont énormes. A cet âge-là, on a tendance à lui faire une confiance totale, et, lui, il est possessif comme un amant. Il se mêle de tout. Il arrive qu'avant une course un entraîneur aille voir le petit copain d'une nageuse, le menace de lui casser la figure parce qu'il veut la laisser tomber. J'en ai entendu un dire à un garçon :* «Tu éclates cette histoire si tu veux, mais tu l'éclates après la course», raconte Karin Helmstaedt.

Sophie Kamoun s'est aussi *«enthousiasmée sur eux – entraîneurs, managers ou nageurs, – sans aucun recul»*. Elle a noté, au hasard des changements de club, que les anciens compagnons de route se figeaient quand elle les croisait lors de compétitions. Pas un regard, pas un mot, *«à croire qu'on leur servait uniquement de faire-valoir, qu'ils étaient des marchands de bestiaux»*. *«Dès que ça va mal, ils nous lâchent comme des patates chaudes»*, enchaîne Karin Helmstaedt, qui a vu ses premières illusions vaciller à l'âge de dix-neuf ans. *«Mon entraîneur me harcelait à la sortie des vestiaires, je tombais de haut, il avait cinquante-sept ans, il voulait coucher avec moi, il insistait, je refusais, je pensais qu'il n'en aurait jamais été capable, je savais que c'était une pratique répandue dans le milieu, mais pas lui! Il a fallu continuer, inventer malgré tout une nouvelle confiance.»* Elles parlent du passé, elles disent qu'à Clichy *«tout est normal, familial»*.

Une année, Karin Helmstaedt a essayé d'arrêter la compétition. En quelques mois, elle a découvert la vie de bureau, les ordinateurs, les réunions, le téléphone, les préparations de budget. Assistante administrative dans une société de production de *«conservateurs de fleurs»* à Kingston (Canada), elle était éberluée de *«voir la vie normale»*. *«Je me suis rendue compte que j'étais une adulte et encore une enfant. Jamais de ma vie, je n'avais touché un papier administratif. A un haut niveau de compétition, on est entièrement prise en charge, les inscriptions, les recherches d'appartement, les bourses d'études, les billets de voyages. Tu vis sans te poser de question matérielle : on a déjà tout fait à ta place.»*

PUIS Karin est venue en France étudier à la Sorbonne le *«vieux français»*, Rabelais et les lettres modernes, espérant décrocher une maîtrise. Et elle a repris la compétition. *«Je fais les deux, je voulais une transition, je jongle mais j'essaie de susciter en moi une renaissance, de cultiver une deuxième dimension, d'en sortir mais en ayant assuré mes arrières.»* Sinon...

«Quinze ans nageuse, et tu deviens un être purement physique, tu manges, tu dors, tu nages. Cinq heures dans l'eau, ça devient ta vie, et la vie est monotone, uniforme, elle ressemble à un couloir, un couloir de piscine.» Elle connaît les risques d'un arrêt brutal, les obsessions de suicide, les impressions de grand vide, ce corps qui réclame. L'eau, les kilomètres, les longues heures, les longueurs, les dixièmes de seconde. Elle a vu des ami(e)s *«tomber dans la drogue, l'alcoolisme et une inaptitude totale à travailler, à découvrir la réalité»*: *«C'est normal, depuis l'enfance, ta vie était réglée, concentrée sur des objectifs qui disparaissent d'un seul coup, préparation pour telle compétition, Jeux olympiques, championnat du monde, championnat d'Europe. Et puis le choc, le vide, plus rien, plus de calendrier, fini. Les voyages aux quatre coins du monde, les fêtes après les compétitions, ces sensations dans l'eau, cette sensualité aussi que la natation est obligée de développer, – on pourrait en raconter des histoires de vestiaires! –, bref, cet univers particulier, évanoui, disparu. Quelqu'un qui ne s'y est pas préparé, et c'est dramatique»*.

Séverine Pinaud se dit parfois, du haut de ses vingt-trois ans : *«Mince, ma jeunesse, je ne l'ai pas vécue, les autres de mon âge en ont profité»*. Elle se dit aussi qu'elle, elle vit avec *«le petit piquant»* : *«Comment ils font les gens qui ne l'ont pas, le petit piquant?»* Vingt-six ans et Sophie Kamoun, elle, s'apprête à jeter «l'éponge», fait ses premiers pas dans le métier d'attachée de presse et se résout à *«être débutante, à repartir de zéro»*. Elle qui *«s'était faite à l'idée d'être toujours considérée au top»* : *«De ma vie de nageuse, je garderai trois amies»*...

Karin Helmstaedt, vingt-cinq ans, redoute déjà le sevrage physique – *«cinq jours sans nager, et je n'en peux plus»*. Aujourd'hui, elle a pris l'habitude d'emporter des livres dans son sac de sport. Le dernier qu'elle a emmené à l'entraînement était *Manon Lescaut*, le roman de l'abbé Prévost.

PROCHAIN ARTICLE : LE PONT DES SOUVENIRS

Le conflit dans l'ex-Yougoslavie

L'ONU a obtenu un compromis sur le retrait des forces serbes des hauteurs de Sarajevo

Les forces serbes bosniaques ont accepté de se retirer avant samedi 14 août d'une partie du mont Igman qui surplombe Sarajevo et qu'elles avaient récemment conquis. Ce repli, exigé par les Musulmans et obtenu par l'ONU, pourrait permettre la reprise des négociations de Genève, annoncée pour le début de la semaine prochaine. La Russie a de nouveau pris ses distances à l'égard des frappes aériennes contre des positions serbes, envisagées par l'OTAN. Elle a fait savoir, vendredi, qu'elle poursuivait ses efforts diplomatiques visant à résoudre le conflit. Selon un porte-parole du ministère des affaires étrangères à Moscou, *« on peut difficilement considérer comme « diplomatique » l'initiative qui consiste à opérer des frappes aériennes sur des positions serbo-bosniaques, bien que des représentants américains assurent que cette initiative s'inscrit précisément dans ce contexte en vue d'infléchir la position des Serbes »*.

SARAJEVO

de notre envoyé spécial

« J'espère que les négociations de paix pourront reprendre lundi à Genève ». En annonçant, vendredi 13 août, dans la soirée, à Sarajevo, que *« les deux parties* [serbe et bosniaque] *avaient accepté de signer un accord exécutoire samedi 14 août à 16 heures »* locales sur le retrait des forces serbes du mont Igman qui domine Sarajevo, le général Francis Briquemont, commandant des « casques bleus » en Bosnie-Herzégovine, paraissait soulagé de voir les menaces de raids aériens de l'OTAN s'éloigner une fois de plus.

La reprise des pourparlers ne semble être cependant qu'un *« espoir »* du commandant de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), qui est totalement opposé aux raids aériens contre les Serbes. Car – comme de trop nombreux précédents l'ont montré – les accords et les signatures, notamment celles des commandants serbes, ont une valeur très relative en Bosnie-Herzégovine. D'autant plus que ce compromis a ses zones d'ombre qui ouvrent la voie aux contestations. *« Nous pouvons contrôler les routes mais pas les zones boisées »*, ont ainsi admis les responsables de la FORPRONU qui déploiera 250 « casques bleus » en plus des 150 déjà présents sur le Mont Igman.

Les forces bosniaques, qui exigeaient de reprendre leurs positions perdues, ont accepté, selon la FORPRONU, que les « casques bleus » contrôlent la montagne à la place des Serbes, a affirmé le général britannique Vere Hayes.

L'adjoint du général Briquemont, qui a été négocier, vendredi, sur le mont Igman, a expliqué que la FORPRONU prendra position sur des *« points stratégiques que les Serbes nous ont demandé de contrôler »*, de façon que les Musulmans ne profitent pas du repli pour récupérer le terrain perdu. Les commandants des forces serbes et bosniaques sont tombés *« d'accord sur une ligne de retrait »* qui est un compromis entre les deux belligérants, a expliqué le général Hayes. Les forces bosniaques ne bougeront pas. *« Nous avons cette assurance du président Itzebegovic »*, a affirmé le numéro deux de la FORPRONU en Bosnie.

Le général britannique a également déclaré avoir vu *« un nombre considérable de forces serbes se retirer »*, vendredi après-midi, du mont Igman. Même si les Serbes semblent avoir finalement obtenu ce qu'ils voulaient – se faire garantir par les « casques bleus » leur conquête territoriale – les Américains pourront se prévaloir auprès de leurs amis bosniaques d'un succès très relatif : avoir fait reculer les forces serbes.

Cela permettra peut-être au président Itzebegovic de sauver la face à défaut de lui rendre son territoire perdu.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

Devant la Cour internationale de justice

La Serbie accuse les Musulmans de génocide

LA HAYE

de notre correspondant

Accusée une nouvelle fois par la Bosnie-Hérzégovine de *« génocide du peuple bosniaque »*, la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) n'a pas attendu de comparaître devant la Cour internationale de justice, le 25 août prochain, pour réagir.

A son tour, elle vient de saisir la Cour de La Haye, qui est l'organe judiciaire des Nations unies, lui demandant d'enjoindre au *« gouvernement de la prétendue République de Bosnie-Herzégovine »* de mettre fin aux *« actes de génocide contre le groupe ethnique serbe »*.

Il n'est pas exclu, indique-t-on à La Haye, que les juges décident d'examiner conjointement les deux recours, fondés sur l'ordonnance rendue par la Cour, le 8 avril dernier, à la suite d'une première plainte de la Bosnie (*le Monde* du 10 avril). Celle-ci estimant que la République fédérale de Yougoslavie ne se conformait pas à ce jugement, notamment en *« continuant sa campagne de génocide »*, avait déposé, le 27 juillet dernier, une deuxième plainte. A laquelle Belgrade choisissait de répondre, dès le 10 août, en mettant la Bosnie en position d'accusée.

Hormis des raisons de procédure, cette manœuvre serbe, qui semblera sans doute provocatrice à l'opinion publique internationale, pourrait s'expliquer par des objectifs politiques de propagande nationaliste interne.

Ch. Ch.

□ **22 000 Musulmans emprisonnés par les Croates dans un camp près de Mostar.** – Près de 22 000 Musulmans originaires de la région de Mostar, au sud de la Bosnie, sont emprisonnés par les forces croates bosniaques (HVO) dans un ancien héliport, près de Mostar, selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le porte-parole de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), Barry Frewer, a indiqué, vendredi 13 août, que, *« selon le CICR, ces prisonniers ont terriblement besoin d'aide humanitaire »*, l'accès de la ville étant interdit à tous les convois depuis des semaines. – *(AFP.)*

□ **SERBIE : émission d'un billet de 500 millions de dinars.** – La Banque nationale de Yougoslavie (*Serbie et Monténégro*) a mis en circulation, vendredi 13 août, un billet de 500 millions de dinars, a annoncé l'agence Tanjug. L'inflation, qui aurait fait un bond de 2 000 % entre le 22 juin et la fin du mois de juillet, a conduit les autorités monétaires à émettre, en l'espace d'un mois, une coupure de 50 millions, puis une de 100 millions, et enfin celle de 500 millions de dinars. – *(AFP.)*

Devant les représentants de la Fédération

« La Russie restera un Etat unifié » déclare M. Eltsine

Pour accélérer le processus d'adoption du projet de loi constitutionnelle, le président russe Boris Eltsine a joué, vendredi 13 août, à la fois le jeu de la séduction face aux représentants des territoires de la Fédération et celui des mises en garde contre une volonté incontrôlée de souveraineté.

Le président Eltsine, qui avait réuni à Petrozavodsk, en Carélie (extrême nord de la Russie), les délégués de 87 des 88 entités composant la Fédération – la Tchétchénie n'était pas représentée, – a annoncé la création d'un conseil de la Fédération, un *« organe légitime de pouvoir »*, consultatif, qui pourrait fonctionner comme un mini-Parlement, parallèlement à l'actuel Soviet suprême à majorité conservatrice.

Avant l'ouverture de la réunion, M. Eltsine, qui est apparu assez fatigué, avait déclaré que les Républiques, régions et territoires qui forment la Russie *« ne se pressaient pas »* à essayer de dégager une position commune et n'appliquaient que rarement le traité de la Fédération signé en mars 1992.

Puis il a souligné qu'une souveraineté *« absolue »* était inconciliable avec l'idée de Fédération, incompatible avec l'idée *« d'une Russie unique et indissoluble »*. Le cadre constitutionnel général est celui *« d'un Etat unique et unifié. Nous n'avons aucun droit de le détruire. Ni moral, ni historique, ni juridique (...). La Russie restera un Etat unifié »*, a-t-il déclaré.

Or, les « sujets » de la Russie doivent donner leur accord au projet de Constitution, élaboré début juillet par la Conférence constitutionnelle, avant que celui-ci ne soit présenté au Parlement russe. Le conseil de la Fédération permettrait de régler les différends entre les Républiques d'une part, et les régions et territoires d'autre part. Il permettrait également *« à tous les sujets de la Fédération de parler d'une seule voix »*, a estimé M. Eltsine. – *(AFP.)*

La mafia attaque au char T-90

Trois commerçants ont été tués, jeudi 12 août dans l'Oural, au cours d'une bataille rangée avec un groupe mafieux dont l'armement s'est révélé nettement supérieur, puisqu'il disposait notamment d'un char de combat T-90.

Les marchands, pour la plupart des musulmans du Caucase et notamment des Ingouches, avaient décidé de faire une descente dans la ville de Nijni-Taguil, à bord de dix voitures, armés de grenades et de fusils, pour régler leurs comptes avec la mafia qui prélève une partie de leurs bénéfices. Pendant la bagarre, un groupe de mafieux a fait irruption sur une base militaire, a maîtrisé les gardes et s'est emparé d'un char d'assaut T-90.

La presse russe rapporte également que le FBI américain va bientôt nommer un représentant permanent à Moscou, pour lutter contre le renforcement des liens entre le crime organisé en Russie et aux Etats-Unis. – *(AFP, Reuter, Itar-Tass.)*

□ **HONGRIE : M. Antall restera *en fonctions malgré la maladie*.** – Le premier ministre hongrois, Jozsef Antall, qui souffre depuis plusieurs années d'un lymphome non-Hodgkin (cancer des glandes lymphatiques), a déclaré vendredi 13 août au cours d'une conférence de presse qu'il entendait rester en fonctions jusqu'aux élections législatives de 1994.

□ **ROUMANIE : durcissement de la *grève dans les chemins de fer*.** – La grève lancée, mardi 10 août, par les conducteurs de chemin de fer roumains s'est poursuivie, vendredi, en dépit d'une injonction de la Cour suprême à suspendre le mouvement. Pratiquement tout le trafic ferroviaire, y compris les trains internationaux, est paralysé par l'action des grévistes, qui réclament des augmentations de salaire. – *(Reuter, AFP.)*

GRÈCE : après vingt-six ans d'exil

La visite « privée » de l'ex-roi Constantin provoque un tollé

L'ex-roi Constantin II de Grèce, en exil depuis vingt-six ans, a entamé dans son pays, lundi 9 août, « une visite privée » (*le Monde* du 11 août) qui ne cesse de provoquer des réactions hostiles et a poussé le premier ministre conservateur, Constantin Mitsotakis, à lui adresser un sérieux rappel à l'ordre.

ATHÈNES

de notre correspondant

C'est la première fois, hormis une visite éclair pour les obsèques de sa mère en février 1981, que l'ancien monarque se rend en Grèce. Il avait quitté le pays le 13 décembre 1967 après avoir inspiré un complot contre la « dictature des colonels » (1967-1974) devant laquelle il s'était, dans un premier temps, incliné. A son arrivée inopinée lundi à Salonique, Constantin a indiqué que sa visite était *« strictement privée »*, et qu'il entendait montrer *« après tant d'années d'absence »* le *« patrimoine culturel »* grec à ses enfants, en visitant notamment le mont Athos, haut lieu de l'orthodoxie, les îles de la mer Egée et le site de Vergina avec le tombeau de Philippe II, le père d'Alexandre le Grand, qui constitue le symbole de *« la grécité »* de la Macédoine.

Le souvenir du référendum de 1974

Avant même que l'opposition ne réagisse, le gouvernement indiquait qu'il n'avait pu *« empêcher »* la visite de l'ex-roi, étant donné qu'il possédait la nationalité et un passeport grecs. *« Qu'on lui retire son passeport »*, s'est écrié le PASOK (socialiste, principal parti de l'opposition), tandis que la présidente de la Coalition de gauche (extrême gauche), Maria Damanaki, demandait au Parlement que Constantin soit déclaré *persona non grata*. La presse de gauche s'est immédiatement enflammée et a réclamé son *« départ immédiat »*. Le chef de l'Etat, Constantin Caramanlis, qui a organisé après la chute de la junte le référendum du 8 décembre 1974 sur la question royale, est également irrité de cette tournée dont il est informé constamment, a fait savoir son entourage.

Dix-neuf ans après ce référendum, qui a débouché sur un rejet de la monarchie, par près de 70 % des suffrages, la vivacité des protestations met en valeur les profonds ressentiments de la grande majorité des Grecs contre Constantin et son jeu trouble pendant ses trois ans et demi de règne, ainsi que leur peu d'attachement à une monarchie imposée par les puissances étrangères à la fin du siècle dernier. Seuls quelques nostalgiques se trouvent encore dans des régions reculées, dans la région de Florina (extrême nord-ouest) ou dans le sud du Péloponèse principalement.

L'opposition n'a pas manqué non plus de rappeler un entretien fameux accordé, en février dernier à une chaîne de télévision privée grecque, où l'ex-roi avait notamment qualifié de *« coup d'Etat constitutionnel »* le référendum pour lequel il n'avait pu faire campagne. *« A tout moment, le peuple grec peut décider quelque chose de différent de ce qui a été décidé dans le passé »*, avait-il ajouté, soulignant qu'il *« n'avait jamais renoncé à ses droits au trône »*.

Sa soudaine visite à Florina, mercredi, a mis le feu aux poudres. Il y a été accueilli en grande pompe par l'évêque intégriste nationaliste Avgoustinos Kantiotis, célèbre pour avoir excommunié Jeanne Moreau, Marcello Mastroianni et le cinéaste grec Théo Angelopoulos lors du tournage à Florina du *Pas suspendu de la cigogne*, considéré comme sacrilège. Après avoir fait sonner les cloches de la ville à toute volée, Mgr Avgoustinos a reçu le roi déchu dans la cathédrale. Dans son sermon, il déclara que *« le roi est l'unique symbole d'unité de la nation »*, avant de conclure *« vive le roi ! »* devant trois cents partisans en délire. L'ex-roi a voulu ensuite se rendre au poste frontière gréco-macédonien proche de Niki. C'en était trop. A l'issue d'une réunion d'urgence du gouvernement, M. Mitsotakis a tapé du poing sur la table. Le référendum de 1974 *« a définitivement tranché la question du régime »*, a-t-il souligné en sommant l'ex-roi d'en reconnaître clairement le résultat.

Le premier ministre a également réclamé que Constantin s'en tienne au caractère strictement privé de sa visite. Sans quoi, a-t-il assuré, *« le gouvernement se réserve de prendre des mesures »*. Pour bien montrer sa détermination, ce dernier a déjà empêché Constantin de se rendre à Niki et lui a fortement déconseillé de se rendre à Vergina, où les autorités locales l'avaient déclaré *« indésirable »*. Le gouvernement a également exclu de l'armée un officier supérieur de marine qui accompagnait dans sa tournée l'ancien monarque. Il a par ailleurs interdit à tout militaire de lui rendre les honneurs, notamment ceux des navires croisant en mer Egée, où Constantin, à bord d'un yacht, continue son périple.

DIDIER KUNZ

□ **Ouverture d'une enquête contre l'ex-roi pour *« haute trahison »*.** – Le parquet de Salonique a ouvert une enquête préalable pour déterminer si l'ex-roi Constantin s'est rendu coupable, depuis son arrivée, des crimes de *« haute trahison »* et d' *« incitation des citoyens à la révolte »*, a-t-on appris, vendredi 13 août, de source judiciaire. Deux avocats de Salonique ont déposé une plainte contre l'ancien monarque, pour les mêmes chefs d'accusation. En outre, six députés socialistes ont adressé, vendredi, une question parlementaire au ministre de la défense, s'étonnant que les fils de Constantin, en âge de servir sous les drapeaux, n'aient pas été arrêtés à leur entrée en Grèce, comme tout citoyen grec n'ayant pas accompli ses devoirs militaires. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : une poignée de nostalgiques de la RDA demandent la reconstruction du mur de Berlin.** – Un groupuscule d'une dizaine de communistes purs et durs a célébré à sa manière, vendredi 13 août, devant la porte de Brandebourg, le trente-deuxième anniversaire de la construction du mur de Berlin, symbole de la guerre froide pendant trois décennies, en demandant sa reconstruction... *« trois mètres plus haut »*, au moment même où les autorités de la capitale se réunissaient en mémoire des quelque six cents fugitifs tués par les gardes-frontières est-allemands. Eberhard Diepgen, bourgmestre de Berlin, a appelé de ses vœux l'édification d'un mémorial dédié aux martyrs du mur, en déposant une gerbe à l'endroit précis où un jeune Allemand de dix-huit ans avait été tué en 1962 alors qu'il tentait de passer à l'Ouest. – *(AFP.)*

□ **Dix travailleurs grecs et un adolescent suisse agressés.** – Un écolier suisse de quatorze ans a été roué de coups par cinq skinheads, jeudi 12 août, à Gera, dans l'ex-RDA. Selon l'adolescent, les agresseurs auraient tenu des propos racistes en le frappant, avant de prendre la fuite. La veille, dix travailleurs immigrés grecs avaient été attaqués par un groupe de jeunes néonazis, devant la gare de Hoyerswerda, en ex-RDA également. Trois Grecs ont été grièvement blessés, et huit des agresseurs interpellés. La Grèce a protesté auprès des autorités allemandes. – *(AFP, AP.)*

□ **ARABIE SAOUDITE : décapitation de deux trafiquants de drogue.** – Un Pakistanais et un Afghan ont été décapités, vendredi 13 août, à Ryad, pour trafic d'héroïne, a annoncé le ministère de l'intérieur. L'exécution de ces deux hommes porte à plus de 50 le nombre des peines capitales appliquées, depuis le début de cette année, dans le royaume wahhabite. – *(Reuter.)*

□ **CORÉE DU NORD : la mission d'inspection de l'AIEA jugée *« insuffisante »*.** – L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a effectué, du 3 au 10 août, une mission d'inspection sur le complexe nucléaire nord-coréen de Yongbyon. Cette visite fait suite à l'accord conclu entre Pyongyang et Washington, le 19 juillet. Toutefois, le porte-parole de l'AIEA a estimé que cette inspection demeurait *« insuffisante »* : *« C'est un pas positif, mais qui reste insuffisant concernant notamment les possibilités d'accès de nos inspecteurs à l'ensemble du complexe nucléaire nord-coréen »*. Il a confirmé que les Nord-Coréens refusaient toujours les inspections spéciales sur deux sites non déclarés par Pyongyang et où l'AIEA soupçonne la présence de déchets nucléaires. – *(AFP.)*

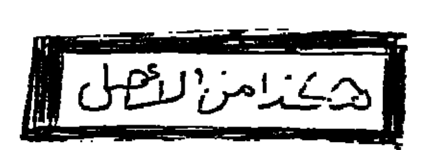
□ **GRANDE-BRETAGNE : l'IRA sème la perturbation dans deux stations balnéaires.** – L'Armée républicaine irlandaise (IRA) est soupçonnée d'avoir semé le désordre, vendredi 13 août, dans deux *grandes stations balnéaires du sud* de l'Angleterre. Le centre de Bournemouth, dans le Dorset, a été fermé plusieurs heures après l'explosion dans la nuit d'engins incendiaires dans quatre magasins. En outre, un engin a explosé à l'aube sous une jetée et un autre – assez puissant selon les policiers pour détruire cette structure de fer et de bois – a été désamorcé. A Brighton, la police a également fermé une partie du front de mer après avoir reçu un message codé d'un interlocuteur se réclamant de l'IRA, qui affirmait que des engins explosifs avaient été dissimulés sur les plages et dans des boutiques de cette station populaire. – *(AFP, Reuter.)*

□ **ITALIE : ouverture d'une information judiciaire contre un magistrat.** – Une information judiciaire a été ouverte, vendredi 13 août, contre l'un des plus éminents magistrats du tribunal de commerce de Milan, Diego Curto, qui avait décidé en 1990 de clore le dossier de l'alliance ratée entre le groupe public énergétique Eni et le groupe privé Ferruzzi-Montedison, pour créer un pôle chimique, Enimont. Soupçonné de *« favoritisme »*, Diego Curto est le premier magistrat italien à figurer sur la liste des suspects de l'opération « Mains propres ». – *(AFP, Reuter.)*

□ **Arrestation d'un chef mafieux.** – La police italienne a arrêté, vendredi 13 août, Felice Maniero, âgé de trente-huit ans, recherché depuis deux ans pour association mafieuse et trafic de drogue. Appréhendé à bord d'un yacht ancré au large de l'île de Capri, il était en compagnie de huit autres personnes dont les identités n'ont pas été précisées. Il figure parmi les mafieux les plus recherchés de la Péninsule. Felice Maniero opérait de Venise en étroite collaboration avec la Cosa Nostra, la Mafia sicilienne. – *(AFP, Reuter.)*

□ **SINGAPOUR : le vice-premier ministre Ong Teng Cheong candidat à l'élection présidentielle.** – Le vice-premier ministre Ong Teng Cheong a annoncé, vendredi 13 août, son intention de démissionner de ses fonctions et d'être candidat du Parti d'action populaire (PAP) au pouvoir à la première élection présidentielle au suffrage universel direct de Singapour, prévue pour le 28 août. Les deux autres candidats sont l'ancien haut fonctionnaire et banquier Chua Kim Yeow et le politicien d'opposition Joshua Jeyaratnam. – *(Reuter.)*

□ **TIMOR-ORIENTAL : réduction de peine pour le dirigeant séparatiste Xanana Gusmao.** – Le président indonésien Suharto a réduit à vingt ans de prison la peine infligée au dirigeant séparatiste de Timor-Oriental, Xanana Gusmao, condamné à perpétuité en mai dernier. Cette « clémence » est due, selon le secrétaire d'Etat Murdiono, au fait que, selon lui, le chef du Fretilin a *« avoué publiquement sa culpabilité »* et *« accepté l'intégration de Timor-Oriental »* à l'Indonésie. Amnesty International reste néanmoins inquiète sur le sort de Xanana Gusmao, qui a été transféré de la prison de Dili, à Timor, à celle de Semarang, à Java, et qui n'a pas pu recevoir de visites de sa famille depuis trois mois. – *(AFP, Reuter.)*



AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Jean-Paul II sermonne le clergé américain

Jean-Paul II s'est offert une journée de relative détente, vendredi 13 août, près de Denver (Colorado), dans les montagnes Rocheuses, où il s'est promené à 2 800 mètres d'altitude. Devant des évêques et des prêtres réunis à la cathédrale de Denver, le pape devait toutefois renouveler ses appels à la *«grande responsabilité»* du clergé américain pour lutter contre la crise morale qui frappe l'Eglise catholique aux Etats-Unis (*le Monde* du 12 août). Samedi 14 et dimanche 15 août, fête de l'Assomption, le pape devait présider une veillée et une célébration au parc Cherry Creek State de Denver, où près de deux cent mille jeunes étaient attendus pour la 8e Journée mondiale de la jeunesse.

«Prier et aimer, c'est le super-pied»

DENVER

de notre envoyée spéciale

Entre les gratte-ciel se profilent, somptueuses, les montagnes Rocheuses, mais la foule n'a d'yeux que pour elle-même, et il y a de quoi : entre deux processions de scouts, coiffés d'une mitre en polyester – le «gadget» de cette rencontre mondiale de la jeunesse – et se rendant à quelque autodafé de hamburgers passe, imperturbable et souriante, une religieuse au sombrero enfoncé sur le voile.

Plus loin, un groupe en short mâchonne le hot-dog de l'amitié avec un autre groupe en short. On s'interviewe dans la rue, on troque des adresses, des fanions, des tee-shirts à l'effigie du pape (14 dollars), le pape sur fond de Rocheuses (17 dollars), ou mieux encore, le pape et saint Pierre émergeant des Montagnes (18 dollars). Plus simplement, on échange des sourires, et surtout on danse. Dans une ambiance à mi-chemin entre *La vie est un long fleuve tranquille* et les délires de Woodstock.

Depuis près d'une semaine déjà, Denver, l'ancienne étape obligée de la ruée vers l'or, est saisie par la fièvre de ses nouveaux pionniers, 180 000 jeunes venus du monde entier et qui ne s'en laissent pas compter : la fête des retrouvailles est avant tout celle de la musique. Rock, country, reggae, funk : tout y passe et, s'il le faut, il n'est de place, de parc, de square qui, le soir venu, ne se transforme en veillée où les guitares et les chants religieux traditionnels ne sont pas oubliés.

Ecrans vidéo, ballons, hurlements d'enthousiasme : la rencontre de Jean-Paul II avec les jeunes au Mile High Stadium, jeudi 12 août, au soir de son arrivée, ressemblait à s'y méprendre, marijuana en moins et réel élan d'émotion en plus, à la prestation de quelque rock star. *«J'ai été trop long»*, disait le pape au micro, et la foule comme pour un bis : *«Nooo! John Paul II, we love you!»*

Après quelques incidents, très exagérés semble-t-il, entre bandes rivales il y a une dizaine de jours, le calme est revenu en ville. La circulation est impossible, mais le sheriff est content : *«Ceux-là sont de braves gosses!»* Qui sont-ils? Beaucoup d'Américains, de Canadiens, de Mexicains, mais aussi pas mal d'Européens, avec un nombre record d'Italiens (12 000) et une délégation compacte de 3 500 Français, dont 2 200 de la seule Ile-de-France.

Se rendre à Denver n'était pas si simple, et chacun, sur les 6 200 F du prix du voyage, a dû s'acquitter de 3000 à 4 000 francs, selon sa provenance et ses moyens, explique le Père Pascal Gollnisch, aumônier du Centre Censier à Paris et coordinateur du voyage. Quelques souscriptions, et des dons, notamment de la Mairie de Paris, ont fait le reste. Logés dans des familles d'accueil, beaucoup ont ainsi doublement découvert l'Amérique. Avec un étonnant cri de guerre, composé par le Père Guy Gilbert, le prêtre des «loubards» : *«Denver, ça y est, c'est le pèlé : y a pas de lézard, c'est plein d'espoir : prier et aimer, c'est le super-pied.»*

Mais pourquoi d'abord sont-ils venus? *«Pour voir le pape!»*, répondent sans hésiter Cyril et Fabrice, deux lycéens parisiens étalés en quête de fraîcheur à même le sol en marbre du centre de conférences où Mgr Lustiger, vendredi matin, est venu célébrer la messe. Ce pape polonais, qui *«va toujours dans les pires endroits où personne d'autre ne veut aller»*, et qui *«donne des directives morales difficiles à suivre mais nécessaires, parce que, si lui ne le fait pas, qui d'autre le fera?»*, les a touchés : *«Au stade, ça m'a pris là!* dit Fabrice. *Il était impressionnant!»*

«Evangéliser ce rêve américain»

Rachel, qui sort d'une école d'ingénieurs à Compiègne, est déjà allée, comme 15 % des jeunes Français présents, à la précédente rencontre, celle de Czestochowa en Pologne les 14 et 15 août 1991. Elle est venue ici, dit-elle, *«pour retrouver cette ambiance où il n'y a plus ni méfiance ni crainte comme dans nos sociétés. Les barrières sont rompues.»* Pour Loïc, ce scout de vingt-cinq ans qui se dit *«à la recherche de sa foi»*, la rencontre et la confrontation avec les autres l'emportent sur le reste : *«Si le pape n'avait pas été là, ça ne m'aurait pas gêné outre mesure.»* On pourrait ajouter aussi tous ceux qui reconnaissent qu'ils ont fait le voyage pour l'Amérique, et trouvent que *«ce n'est pas plus cher que Nouvelles Frontières»* et ceux enfin qui ne peuvent pas expliquer pourquoi ils sont là.

«La plupart d'entre eux sont en quête de spiritualité, explique le Père Gollnisch, *et ils se préoccupent pas plus de trouver un sens à leur vie que de savoir si le pape leur permet l'avortement ou les contraceptifs. Ce qui explique le succès de nos journées de réflexion sur la solidarité. Ils sentent que l'Eglise a peut-être une réponse à leur apporter.»* Et Mgr Michel Dubost, évêque aux armées, ancien responsable des aumôneries de lycées parisiennes, d'ajouter : *«Beaucoup de ceux qui sont là sont affectivement brisés. La société française n'est pas tendre pour les jeunes, entre les situations de famille compliquées, le manque de responsabilité et la peur du chômage.»*

A Denver, la cité par excellence qui, au contraire de Saint-Jacques-de-Compostelle ou de Czestochowa, n'est pas *«inspirée»*, le «sanctuaire» serait-il l'homme lui-même? *«Nous essayons justement d'évangéliser ce rêve américain qui fait partie de notre culture et qui fascine les jeunes par sa foi forcenée dans la vie. Denver sera l'occasion de montrer que, dans une cité séculière, la foi est parfaitement vécue et accueillie.»*

En moins d'une semaine, en tout cas, le rêve américain s'est sérieusement écorné dans l'imaginaire des petits Français qui le premier jour se sont précipités à la cathédrale où a été baptisé – sur le tard – Buffalo Bill : *«Tout est trop gros, trop grand, y compris leurs émotions!» «Ils parlent toujours concurrence et protectionnisme, mais leurs voitures sont japonaises!»*. Ou encore : *«Les disparités sociales sont effrayantes!»* Conclusion de Cyril : *«Ce n'est vraiment pas comme à la télévision!»*

MARIE-CLAUDE DECAMPS

Les vacances de M. Clinton ou le grand embarras d'un choix

WASHINGTON

de notre correspondant

Il y a quelques jours, le président Clinton a réuni ses collaborateurs de la Maison Blanche et leur a dit : *«Mettez-vous dans la tête qu'il faut prendre des vacances. Mieux vous serez reposés, plus vous serez heureux, meilleur sera votre moral et mieux vous servirez le gouvernement des Etats-Unis. Cela fait plus de quatre ans que je n'ai pas pris plus de quatre jours de vacances d'affilée. C'est absurde, aussi j'ai décidé de partir* [deux semaines] *et j'espère que vous allez en faire autant.»*

Fort bien. Après tout, le président doit donner l'exemple. Seulement, M. Clinton s'est trouvé face à un problème que n'avaient connu aucun de ses récents prédécesseurs : il n'a ni maison ni appartement (autre que la Maison Blanche, bien sûr). Richard Nixon avait une résidence à San-Clemente, en Californie, et, en Floride, le yacht de son ami Bebe Rebozzo ; Gerald Ford disposait d'une luxueuse maison à Palm-Springs ; Jimmy Carter avait Plains, sa «ferme» de Géorgie ; Ronald Reagan s'isolait dans son cher Rancho del Cielo, où il faisait du cheval, dans la montagne californienne ; l'aristocrate George Bush pêchait dans le havre baignant le jardin de sa demeure familiale de Kennebunkport, dans le Maine.

Les Clinton n'ont pas la moindre propriété immobilière, principale ou secondaire. Quand Bill et Hillary enseignaient tous deux le droit à l'université d'Arkansas, ils avaient une maison à Little-Rock. Ils l'ont vendue lorsque Bill a été élu gouverneur ; ils habitèrent plus de dix ans la résidence du gouvernorat. Où donc aller en vacances? Il a fallu décider et, chez Bill Clinton, c'est, on le sait, un processus toujours assez lent et compliqué, jamais exempt de revirements.

Comme pour le vote du budget, il fallait une formule de compromis – un consensus – qui satisfasse les desiderata des divers groupes de pression en présence : Hillary, l'épouse du président, pas très sportive, plutôt portée sur la lecture ; Chelsea, leur fille de douze ans, plutôt sportive ; son chat, Socks, allergique à la presse ; enfin, les services secrets, qui suivent partout le président.

Un moment, les Clinton ont pensé aller chez leur ami Roger Altman, secrétaire adjoint au Trésor, qui a un ranch dans le Wyoming. La presse présidentielle a investi tous les hôtels alentour. En vain. Le projet a été vite abandonné : il n'y avait pas de golf assez proche pour le président. Les Clinton ont envisagé un séjour chez leurs amis producteurs, les Thomason, à Los Angeles. Mais la grande cité californienne fut vite abandonnée : on a trop reproché au président ses fréquentations hollywoodiennes. Aux dernières nouvelles, le président pourrait aller dans le Colorado pour jouer au golf avec Gerald Ford à Vail, puis chez des amis à Fayetteville, dans l'Arkansas, avant de s'installer dans la très chic île de Martha's Vineyard (Massachusetts), sans doute dans la maison de l'ancien secrétaire à la défense Robert McNamara.

Les services secrets n'espèrent qu'une seule chose : que le président décide...

ALAIN FRACHON

LOIN DES CAPITALES

Rosario, la «Chicago argentine»

ROSARIO

de notre envoyée spéciale

«*Si les Mexicains descendent des Aztèques et les Péruviens des Incas, les Argentins descendent... des bateaux!*» Aucune ville n'illustre mieux cette boutade qui circule sur l'origine des Argentins que Rosario.

A 300 kilomètres au nord de Buenos-Aires, cette métropole d'un million d'habitants a gardé des allures de gros bourg. Un dédale monotone de rues étroites et grises, découpées géométriquement en *«cuadras»* (1), qui tournent absurdement le dos au fleuve Parana. *«Il n'y a pas de date de fondation de la ville»*, explique le maire, Hector Cavallero, seul maire socialiste d'une grande cité argentine qui doit son élection à la perte de crédibilité des deux partis traditionnels, péroniste et radical.

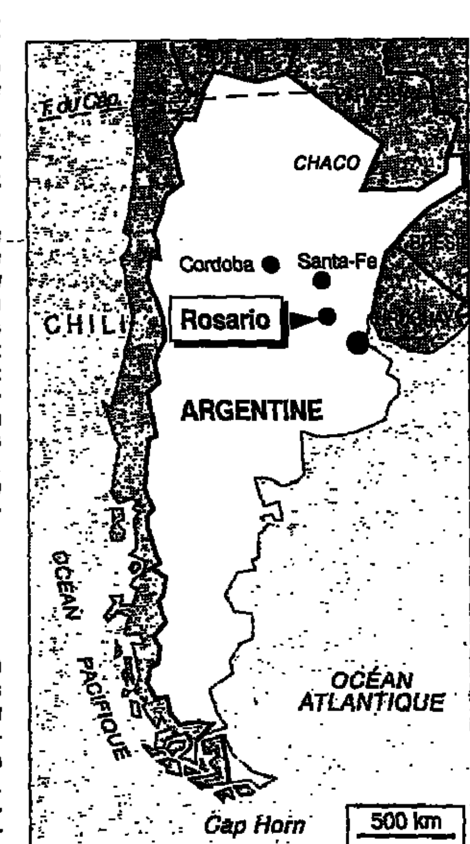
«Rosario est née toute seule et a grandi au rythme de son port où ont débarqué des milliers d'immigrants européens entre la fin du XIXe siècle et le début du XXe». Au sud de la province de Santa-Fe, et au cœur des terres fertiles de la pampa *humeda*, Rosario surgit dans les années 20 comme un grand port céréalier, mais aussi comme l'un des principaux cordons industriels du pays. Le chemin de fer se développe en fonction des intérêts des exportateurs. Les banques se multiplient. Tout le monde «fait des affaires». On achète aussi bien des bulletins de vote que des parcelles de territoire.

Le bordel de «madame Sapho»

C'est l'époque où Rosario est baptisée la *«Chicago argentine»*. Dans leurs valises, les immigrants, qui sont venus en majorité du sud de l'Italie, ont amené les idéaux socialistes et anarchistes qui seront à l'origine de grandes luttes ouvrières, mais aussi la mafia. En contrebas de la ville, le port est aujourd'hui moribond. Les trains ont cessé de rouler en attendant leur éventuelle privatisation. Dans le quartier de Pichincha, fief de la mafia jusque dans les années 50, la municipalité organise des circuits touristiques.

Le bordel célèbre de «madame Sapho» s'est reconverti en hôtel de passe. L'église où allaient les prostituées est intacte, comme quelques bars louches qu'aimaient fréquenter les grands chefs de gangs comme *«la Hormiga negra»* (la fourmi noire), ou Agata Galiffi, une femme qui n'avait pas son pareil pour dévaliser les banques. Le tango s'est chargé d'immortaliser la misère des émigrants, les prostituées françaises et les règlements de comptes entre mafiosi.

Jadis prospère, Rosario a été durement touchée par le processus de désindustrialisation et la crise du monde agricole. La politique de réajustement entreprise par le président Carlos Menem n'a fait qu'accélérer la



fermeture de dizaines d'entrepôts frigorifiques et d'usines alimentaires. Le taux de chômage (19 %) est un des plus élevés du pays. Et pourtant de nouvelles migrations déferlent encore sur Rosario. Elles viennent cette fois-ci de l'intérieur du pays, des provinces voisines plus pauvres.

Cent cinquante familles arrivent quotidiennement du Chato, au nord, et vont grossir la centaine de bidonvilles qui entourent la ville. *«La mafia a disparu en tant que telle, mais elle a été remplacée ces dernières années par de nouvelles organisations criminelles.»* L'opinion d'Evaristo Ponti, journaliste politique influent qui anime un programme de radio de sept heures par jour, reflète les principaux sujets de conversation des habitants.

«La départementale 34 qui unit le nord de l'Argentine à Rosario est une nouvelle route de la drogue en Amérique latine», indique le maire qui commente encore le courage d'un juge, Laura Cosidoy, qui a fait emprisonner en moins d'un an cent dix narcotrafiquants mais aussi sept policiers, dont deux commissaires, soupçonnés de complicité dans le trafic de la drogue. Entre-temps, les policiers ont été libérés et le juge a été promu. *«Ce n'était pourtant que la pointe d'un iceberg»*, affirme Mme Cosidoy, qui continue à recevoir des menaces.

Grands faits divers

Rosario est restée célèbre pour ses grands faits divers. En décembre dernier, ce fut le hold-up du siècle : 30 millions de dollars dérobés en plein jour à la banque centrale. Les voleurs et leur butin n'ont toujours pas été retrouvés. C'est d'un ton énigmatique que les gens de Rosario évoquent le *«triangle des Bermudes»*, une route au nord de Rosario, à la jonction avec les provinces de Buenos-Aires et de Cordoba, où des camions chargés de marchandises disparaissent mystérieusement.

Comme au temps de la Chicago argentine, les maisons de jeu clandestin font circuler plus de 1 million de dollars par jour selon des chiffres avancés par le gouverneur de la province et ancien pilote de formule 1, Carlos Reutemann. *«Venir à Rosario*, dit Reutemann, *c'est pénétrer en territoire ennemi.»*

CHRISTINE LEGRAND

(1) Distance étalon de 100 mètres qui sépare une rue d'une autre.

Le sénateur Ted Kennedy victime d'un biographe «ruminant»

WASHINGTON

correspondance

A en juger par la cinquantaine de livres publiés, il faut croire que l'intérêt du public pour la saga de la famille Kennedy n'a pas diminué. *«L'Amérique a besoin de se reposer des Kennedy et vice-versa»*, déclarait David Kennedy, quatrième enfant de Robert Kennedy, avant de se suicider. Apparemment, ce conseil n'a pas été retenu. Plusieurs productions du grand et du petit écran, divers livres publiés au cours de ces deux dernières années témoignent de la curiosité de l'opinion pour cette grande dynastie politique.

Un nouvel ouvrage qui vient de paraître provoque de vifs remous. A la différence des auteurs précédents qui avaient évoqué, le plus souvent sans ménagement, les personnages disparus de la famille – Joseph Kennedy, l'ancêtre de la tribu, ses fils John et Robert, tous deux assassinés, sans oublier les *«enfants perdus»* de la famille de Robert – Joe McGinniss consacre son livre au *«dernier frère»*, bien vivant, Edward Kennedy, communément appelé Ted ou même Teddy. L'auteur traite avec sévérité le sénateur du Massachusetts, *«un homme condamné à vivre dans l'ombre géante de ses frères, prisonnier du mythe Kennedy glorieux mais vide, désireux mais incapable de lui échapper...»*

Joe McGinniss prétend avoir voulu communiquer aux lecteurs sa sympathie pour Ted. En fait, il reprend, pour les accumuler, ses points négatifs, sa faiblesse de caractère bien connue, sans oublier sa supercherie aux examens de Harvard, son implication dans la triste histoire de Chappaquiddick où périt sa secrétaire, son goût immodéré pour les boissons alcoolisées et son penchant, hérité de son père, pour les femmes.

L'Ascension et la chute de Ted Kennedy (1) : le titre du livre en dit autant sur les sentiments de l'auteur que sa note publiée ultérieurement, à la demande de son éditeur, sur *«un des hommes les plus fascinants et les moins compris des personnalités politiques, qu'il convient d'admirer pour son aptitude à avoir surmonté avec dignité trente ans d'épreuves pénibles»*. Ce n'est pas le jugement de l'auteur qui a choqué les critiques, mais son absence de références sur certains événements et, plus encore, sur les pensées qu'il attribue au sénateur.

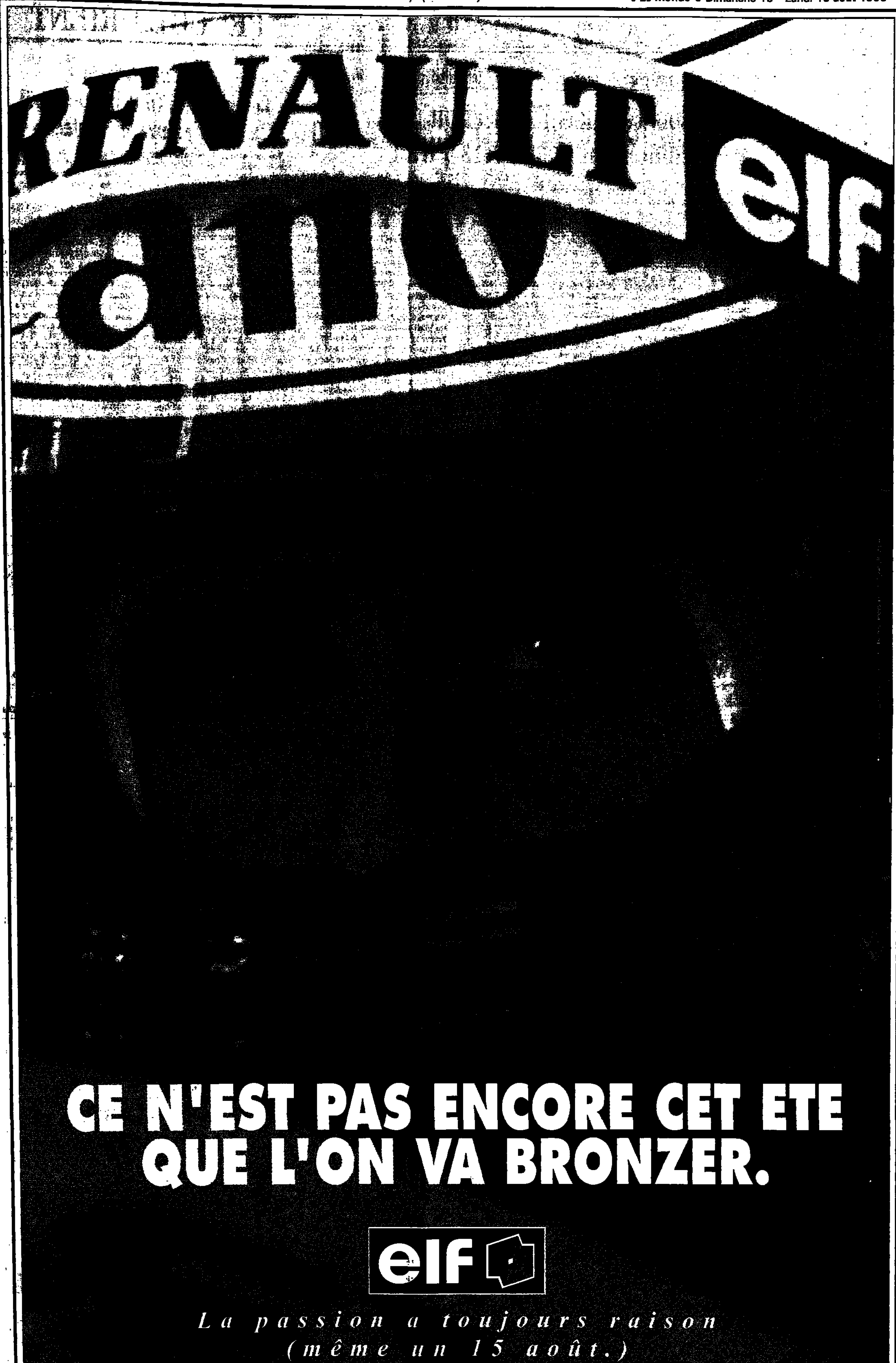
Cette biographie manque totalement de la rigueur exigée de ce genre d'ouvrage. Rose Kennedy, l'aïeule du groupe, a-t-elle vraiment pensé que sa fille Kathleen avait mérité de mourir? Joe avait-il négocié avec la mafia pour faire élire son fils lors de la primaire de Virginie? Il n'en fournit aucune preuve. Teddy a-t-il voulu se suicider après l'assassinat de son frère John? L'auteur reconnaît avoir décrit certains événements sur la base de ce qu'il supposait être le point de vue du sénateur. *«Quand on a affaire à un personnage appartenant à la légende, comme Teddy*, écrit-il, *un écrivain doit adopter une méthode qui transcende celle des biographes conventionnels»*. *«Nous autres, ruminants, allons chercher les vérités intérieures qui dépassent le journalisme»*, poursuit-il.

Malheureusement, il n'hésite pas à aller au-delà du pillage habituel des œuvres d'autrui. L'historien William Manchester affirme que cent quatre-vingt-sept passages de l'ouvrage de McGinniss figurent dans son propre livre paru en 1967 sur la mort du président Kennedy et menace de le poursuivre pour plagiat. Evoquant Tolstoï, qui aurait dit que les romanciers devraient attendre au moins cinquante ans avant d'écrire un ouvrage de fiction sur un événement historique, le *New York Times* constate qu'aujourd'hui les inquisiteurs ont réduit ce délai à quelques mois, voire quelques semaines.

HENRI PIERRE

(1) *The Last Brother : The rise and fall of Teddy Kennedy*, de Joe McGinniss, Simon et Schuster, New-York, 1993.




RENAULT
elf
CE N'EST PAS ENCORE CET ETE
QUE L'ON VA BRONZER.
elf
La passion a toujours raison
(même un 15 août.)

ASIE

Soupçonnant un transport de produits chimiques interdits

Washington réclame l'inspection d'un cargo chinois en route vers l'Iran

Pékin a démenti que des produits destinés à fabriquer des armes chimiques se trouvent à bord d'un cargo battant pavillon chinois que les États-Unis souhaitent inspecter dans la crainte que la cargaison soit destinée à l'Iran. Le navire est immobilisé depuis une semaine à l'entrée du détroit d'Ormuz.

PÉKIN

de notre correspondant

La vive réaction de Pékin depuis le début de l'affaire du *Yinhe*, que les États-Unis soupçonnent de transporter des produits chimiques interdits destinés à l'Iran, n'est pas une preuve absolue de sa mauvaise foi. Mais c'est une indication que la Chine n'a pas trouvé d'autre défense que la contre-attaque la plus énergique, ce qui n'est pas fait pour affaiblir les soupçons sur la nature d'une partie de la cargaison.

Certains conteneurs pourraient renfermer des quantités non précisées de thiodiglycol et de chlorure de thionyl, produit chimique à usage dual, pouvant servir à fabriquer le *« gaz moutarde »* et le gaz neuro-toxique. Le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a déclaré, jeudi 12 août, que Washington était *« déterminé à inspecter ce bateau. Nous sommes à la recherche des conditions dans lesquelles nous pourrions l'inspecter »*.

La Chine a déjà accusé la marine américaine d'avoir *« harcelé »* le cargo, ce que Washington dément. Jeudi, un vice-ministre des affaires étrangères a réaffirmé que la cargaison ne contenait aucun de ces produits. Contredisant des déclarations des autorités de Dalian (ex-Port-Arthur), Qin Huasun a affirmé que le bateau n'avait pas quitté la base navale de Mandchourie pour le port iranien de Bandar-Abbas, comme l'affirme Washington. Il s'agit d'un navire *« régulier effectuant par une route fixe »* la liaison entre Tianjin et le Koweït, via Dubai, sans escale en Iran. C'est à Dubai que devaient être transbordés vingt-quatre conteneurs destinés à l'Iran et qui ne contiendraient que *« de la papeterie, des métaux et des pièces de machines »*.

Pékin reproche à la marine américaine d'avoir *« interrompu gravement le voyage de routine »* du bateau en le faisant photographier d'avion et suivre par un navire de guerre depuis le 2 août. C'est *« pour éviter une détérioration de la situation »* que le gouvernement chinois lui a ordonné, le 3 août, de jeter l'ancre. Le diplomate a réclamé que Washington mette fin à ces pratiques et, pour ainsi dire, présente des excuses publiques. Portant l'affaire sur le plan des principes, le *Quotidien du peuple* a accusé les États-Unis de se comporter en *« hégémonistes »*. La Chine, a-t-il souligné, s'est engagée à ne pas exporter de tels produits et doit être crue sur parole.

Washington paraît vouloir éviter de mettre en doute la bonne foi du gouvernement chinois, mais émet l'hypothèse que celui-ci ne soit pas informé de la nature de toute la cargaison. L'armée chinoise n'a en effet pas pour habitude de prévenir les diplomates de ses exportations de produits militaires. Washington craint que les produits incriminés ne soient livrés avant que ne puisse avoir lieu une inspection crédible du bateau. La Chine a déjà fourni quantité d'armements à l'Iran et a conclu récemment un accord pour lui construire une centrale nucléaire.

Cette nouvelle discorde sino-américaine survient alors que Pékin a montré sa dépendance économique envers les États-Unis en achetant nombre d'équipements technologiques américains après avoir tonné en vain contre leurs ventes d'armes à Taiwan. Le chef du Parti communiste, Jiang Zemin, recevant vendredi le président de la sous-commission Asie-Pacifique de la Chambre des représentants, a souhaité que les deux pays multiplient les visites réciproques *« afin de dissiper les malentendus »*. Si Washington apporte la preuve que Pékin a violé ses engagements ou n'est pas en mesure de les faire respecter à son armée, l'embarras pourrait être considérable pour le pays candidat au GATT et à l'organisation des Jeux olympiques de l'an 2000.

FRANCIS DERON

PROCHE-ORIENT

Les négociations de paix

Le chef de l'OLP invite Israël à faire preuve d'« audace »

Yasser Arafat a de nouveau appelé Israël au dialogue, dans un discours prononcé, vendredi 13 août, à l'occasion du 69e mois de l'Intifada (soulèvement) dans les territoires occupés. Soulignant qu'une étape *« décisive »* et *« très délicate »* a commencé *« dans notre combat pour le recouvrement de nos droits nationaux »*, le chef de l'OLP a invité les dirigeants de l'Etat juif à aller au devant *« de la paix des braves »* et à faire preuve d'*« audace »* pour abandonner *« les positions et les formules usées »*.

De son côté, le ministre israélien des affaires étrangères, a affirmé, vendredi, à la radio, que son pays continuera à négocier avec les délégués palestiniens des territoires occupés, même s'ils se présentent comme membres de l'OLP. *« Israël ne discute pas avec l'OLP, mais avec une délégation des territoires* (occupés), a indiqué Shimon Pérès. *Si ces délégués voyagent à Tunis en première ou en deuxième classe, et comment Tunis les appelle, ne change rien pour nous. »*

Pour sa part, le chef du Likoud, la principale formation d'opposition de la droite israélienne, a demandé, vendredi, à la télévision, la suspension des négociations de paix avec les Palestiniens. *« Le gouvernement actuel mène une politique qui nous conduit à la création d'un Etat palestinien »*, a protesté Benjamin Netanyahu. En outre, quatre organisations palestiniennes, basées à Damas, ont demandé que *« le peuple palestinien puisse se prononcer sur la formule du processus de paix en exprimant sa position dans un référendum »* et ont appelé les Arabes concernés à ne plus participer aux négociations avec Israël. – *(AFP.)*

En accordant un nouveau délai à Tripoli

Les Occidentaux menacent d'aggraver les sanctions de l'ONU contre la Libye

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Dans un communiqué publié vendredi 13 août à New-York, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France ont menacé la Libye de nouvelles sanctions économiques si, d'ici au 1er octobre, le gouvernement de Tripoli ne se conforme pas aux résolutions de l'ONU. Le régime du colonel Kadhafi est une nouvelle fois sommé de livrer à la justice américaine ou britannique ses deux ressortissants, soupçonnés d'être à l'origine de l'attentat à la bombe commis contre un Boeing-747 de la PanAm qui avait explosé le 21 décembre 1988, au dessus de Lockerbie, en Ecosse (270 morts), et s'il ne satisfait pas aux requêtes du juge français chargé de l'enquête sur l'explosion d'un DC-10 d'UTA, le 19 septembre 1989, au dessus du Niger (170 morts).

Après avoir décidé, vendredi 13 août, de maintenir l'embargo sur les liaisons aériennes et les fournitures militaires, mis en place depuis le 15 avril 1992, les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont, dans un texte commun, sous forme d'ultimatum, menacé d'élargir les sanctions aux *« domaines liés aux secteurs pétrolier, financier et technologique »*.

Seize mois de sanctions n'ont pas réussi, en effet, à convaincre Tripoli de coopérer avec les Occidentaux, qui envisagent maintenant le gel des avoirs financiers de la Libye et l'interdiction de la vente des équipements essentiels à l'industrie pétrolière du pays. Pour les familles des victimes, cette nouvelle mise en garde est *« une farce »*. La seule mesure qui pourrait vraiment obliger Tripoli à coopérer *« immédiatement »* serait, à leur avis, un embargo pétrolier. *« C'est effectivement vrai*, explique un diplomate. *Si on était sérieux, on interdirait l'achat du pétrole libyen, mais il y a d'énormes intérêts financiers en jeu, surtout pour les Européens. »*

« Impatience croissante »

Le communiqué commun insiste sur *« l'impatience croissante des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France »* qui *« ont vu les envoyés du secrétaire général de l'ONU revenir de Tripoli les mains vides »*. *« Soucieux de donner à la Libye une dernière chance »*, les trois signataires demandent au secrétaire général de l'ONU de se saisir de l'affaire pour obtenir la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité *« dans les prochains quarante ou quarante-cinq jours »*.

De son côté, Tripoli, qui nie toute implication dans les deux attentats, propose que ses deux ressortissants soient jugés dans un pays tiers, solution rejetée à Londres et à Washington. Récemment invitée par le ministre libyen des affaires étrangères, une mission de l'ONU pourrait se rendre prochainement sur place.

AFSANÉ BASSIR-POUR

AFRIQUE

L'Algérie côté mer

Suite de la première page

Employée à la Sonatrach, la compagnie nationale des hydrocarbures, et « divorcée depuis un an », elle est venue avec une amie passer ses congés, ici, près de Tichi.

C'est la deuxième fois qu'elle visite la région, précise-t-elle, en allumant une cigarette, pendant que le serveur de l'hôtel Djorf Eddahadi apporte des cafés. *« On se balade en taxi. Le plus beau, c'est la corniche jijélienne »*, susurre-t-elle, avec un sourire de connaisseuse. A la table voisine, sans souci du soleil et de l'heure matinale, un trio de villageois attaque gaillardement sa troisième tournée de bière. Sans doute des maquignons prospères ? Les tarifs pratiqués dans cet hôtel d'Etat n'ont rien de populaire : presque 49 dinars (environ 12 francs) la bouteille...

« La majorité de nos clients sont des commerçants ou des cadres supérieurs. Avant, quand les devises étaient plus facilement accessibles, ils allaient en vacances en Tunisie ou au Maroc. Avec la crise, ils ont dû s'adapter. Maintenant, ils restent en Algérie », explique le patron du Djorf Eddahadi. Le complexe hôtelier, rouvert en 1990, a su profiter de cette affluence. Chambres et bungalows (plus de trois cents lits, au total) sont régulièrement pris d'assaut par cette frange des « moins riches des riches », qui peuvent s'éviter la cohue des *« camps de toile »* mais n'ont plus les moyens de s'offrir un séjour hors frontières ni même un de ces logements chics, comme ceux du Tipaza-Village, à l'ouest d'Alger, à 30 000 dinars par mois, soit environ 7 000 francs.

Ici, un bungalow pour six personnes coûte 3 000 dinars la nuit (environ 700 francs). Et, chance rare, il n'y a pas de pénuries d'eau. *« On se groupe à deux ou trois familles, ça étale les frais. Pour le reste, à quoi bon se plaindre ! Financièrement, ça devient difficile de sortir d'Algérie avec toute une famille. Mais, finalement, il y a un bon côté : on visite un peu notre pays et on profite du calme »*, lâche un commerçant de Blida, le sourire philosophe.

Camping sauvage

Ici, pas de barrages de police et pas de couvre-feu. Seulement la montagne et ses falaises abruptes, adoucies par les pinèdes qui surplombent la mer. Le soir, sur la plage désertée, à l'heure où les touristes se préparent à dîner, il arrive que l'on voie passer, foulant le sable humide d'une démarche lente, un troupeau de vaches rousses et blanches, poussées par un vieux paysan.

Assises sous un laurier-rose, verre de thé à la main, quatre mères de famille papotent doucement, comme pour ne pas troubler la quiétude du petit jardin qui borde le bungalow. A moins que ce ne soit la fatigue ? *« Cette nuit encore, on a dansé jusqu'à 4 heures »*, s'esclaffe la plus jeune.

L'absence de toute animation publique organisée n'empêche pas les familles de faire la fête, à leur manière. Nul besoin de piste de danse et d'orchestre. Les nuits de raï et de chaâbi s'improvisent, en plein air, autour d'un simple poste à cassettes. *« Ici, ce n'est pas comme à Alger. On n'est pas obligé de se mettre au lit à 11 heures. Ce serait quand même idiot de ne pas en profiter »*, soulignent les commères.

Brahim et ses copains ne diront pas le contraire. Natifs de Bougie, ils viennent, tous les étés, planter leur tente dans la région de Boulimat. Le camping sauvage a beau être formellement interdit, pour des raisons de sécurité – risques d'incendie et crainte du terrorisme, – les jeunes sont nombreux à le pratiquer. *« On est du coin et les gens nous connaissent »*, explique simplement Brahim.

C'est lui qui a trouvé l'endroit, il y a cinq ans, en se promenant dans la garrigue. Un rideau de canisses abrite leur campement. Quelques planches et des pierres, bien protégées du vent, tiennent lieu de kitchenette. En contrebas, une crique déserte offre ses eaux limpides. On vient ici entre garçons. *« C'est la société qui veut ça*, commente Brahim. *Les filles restent en famille. »* De temps en temps, des couples plus ou moins légitimes s'aventurent jusqu'ici, pour y passer un jour ou deux. *« Personne ne les embête. Ici, c'est le paradis »*, assure le jeune campeur.

« La nostalgie décidera... »

« J'adore revenir au pays, mais juste pour les vacances. Ici, les gens n'ont pas les mêmes mentalités qu'en France, ce n'est pas le même monde », estime pourtant Hocine. Lui, vit depuis plus de dix ans dans le Var, où il vient d'achever des études de biologie. *« Au village, c'est parfois pénible. On me voit comme un étranger de passage »*, constate-t-il, avec une pointe d'amertume. Heureusement, il y a les copains et les cérémonies de mariage. *« Chaque été, je suis invité »*, souligne-t-il avec un brin de fierté. Ses vacances kabyles ne lui coûtent pas trop cher, excepté les inévitables cadeaux – *« surtout des fringues »* – pour lesquels, à chaque voyage, il dépense plus de 2 000 francs.

C'est au Pavillon de la Plage, une belle guinguette en bois qui surplombe la crique sableuse de Tigzirt, que viennent s'attabler, à midi, sur la petite terrasse *« réservée aux familles »*, la plupart des nichées d'émigrés. *« Je n'étais pas venu depuis vingt ans. Il fallait bien que je montre le pays aux gosses et à Mimi ! »*, s'écrie Ahmed, en désignant du menton son impressionnante tribu de grands mioches, parmi lesquels trône, timide, son épouse Michèle, *« née à Saint-Ouen »*. Ravi d'être là – *« Vous avez visité la côte ? Les Baléares, à côté de ça, c'est vraiment de la bibine »*, – Ahmed ne cache pas, pour autant, sa colère et sa déception : *« Pourquoi laissent-ils les plages si sales ? Avec tous les chômeurs qui traînent, ce ne serait pourtant pas difficile d'en embaucher, l'été, pour nettoyer un peu... »*

Contrairement au Maroc ou à la Tunisie, qui accueillent chaque année des millions de touristes étrangers, l'Algérie et ses 1 200 kilomètres de littoral sauvage paraissent en friche. *« Le pays a grandi trop vite et les infrastructures n'ont pas suivi »*, soupire Ahmed. Le soir, même à Tigzirt, une des stations balnéaires parmi les plus prisées de la côte kabyle, *« passé 20 heures, c'est le désert »*. Heureusement pour Ahmed, ses parents ont la « parabole » (antenne-satellite). *« On se lave avec des bidons, mais on a quand même la télé »*, sourit le chauffeur de taxi parisien. Reviendra-t-il l'an prochain ? *« Cela m'étonnerait ! A moins que les choses s'améliorent, mais ce serait un miracle... »*, répond-il, avant d'ajouter, presque embarrassé : *« C'est quand même un des plus beaux pays du monde, non ? Alors, on verra bien... La nostalgie décidera. »*

CATHERINE SIMON

□ **Assassinat de trois membres des forces de l'ordre.** – Un policier a été assassiné, dans la nuit du jeudi 12 au vendredi 13 août, ainsi que sa mère, son frère et un voisin, par un groupe qui s'est introduit à son domicile, à Boufarik, au sud d'Alger. D'autre part, un enseignant a été assassiné par balles à Oued-Fodda, au sud-ouest de la capitale ; deux gendarmes avaient été tués, jeudi, dans la région de Sidi-Bel-Abbès, dans l'ouest du pays. – *(AFP.)*

CAMBODGE

La France et le Japon cordons bleus des « bérets bleus »

Entre deux missions de maintien du cessez-le-feu, les « bérets bleus » des Nations unies au Cambodge ont organisé, vendredi 13 août, une compétition entre rations alimentaires dont la France et le Japon sont sortis vainqueurs. Selon l'organisateur de la compétition, *« la ration française est globalement la plus appétissante, mais il y a des problèmes car il reste après coup des déchets dont il faut se débarrasser. La ration japonaise est la meilleure car on n'a pas besoin de la chauffer et elle possède une haute valeur énergétique »*.

La France proposait de la crème de fromage, du pâté de foie ou du poulet à la ratatouille, le Japon, du riz, des pâtés de viande ou de poisson et des légumes, à consommer avec des baguettes. L'Allemagne a reçu une mention spéciale pour la qualité de ses menus (hamburgers et barres chocolatées), les Américains ont été disqualifiés, l'emballage du repas s'étant déchiré. – *(AFP.)*

SOMALIE

L'Italie critique les « Rambos » de l'ONU

Au lendemain de l'annonce du retrait des troupes italiennes de Mogadiscio, le ministre de la défense, Fabio Fabbri, a déclaré, vendredi 13 août, à Rome, dans un entretien accordé à *la Repubblica*, que son gouvernement ne s'est *« jamais opposé à l'usage de la force en Somalie »*. Mais il ajouté : *« La question que nous avons posée* [aux responsables des troupes de l'ONU] *concerne les raisons qui ont motivé ce recours à la force. Nous n'aimons pas les Rambos »*. Ces dernières semaines, il est entré à plusieurs reprises en conflit avec l'amiral américain en retraite, Jonathan Howe, émissaire spécial de l'ONU dans l'ancienne colonie italienne, à propos des opérations militaires dans la capitale somalienne.

Pour sa part, le commandant du contingent italien en Somalie, le général Bruno Loï, a déclaré : *« La force doit être utilisée le moins souvent, comme une dernière solution. (...) Nous voulons être consultés avant qu'une décision ne soit prise »*. – *(AFP, Reuter.)*

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex: 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

Le Conseil constitutionnel et la loi relative à la maîtrise de l'immigration

Le texte de M. Pasqua comporte des « atteintes excessives » aux droits fondamentaux

Le Conseil constitutionnel a examiné, jeudi 12 et vendredi 13 août, la loi relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, dont il avait été saisi par les sénateurs socialistes, les députés socialistes et communistes et quelques membres du groupe République et liberté. Dans la plus longue décision qu'il ait rendue depuis sa création en 1958, le Conseil réaffirme que si les étrangers peuvent être contraints d'obéir à des règles différentes de celles imposées aux Français, ils doivent bénéficier du respect de leurs libertés et *« des droits fondamentaux de valeur constitutionnelle reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République »*.

C'est parce qu'il estime que le texte préparé par Charles Pasqua et voté par la droite porte parfois des *« atteintes excessives »* à ces droits pour obéir à une autre nécessité de valeur constitutionnelle – celle de *« la sauvegarde de l'ordre public »* – que le Conseil a annulé huit dispositions de la loi qui lui était soumise. Il appartiendra aux autorités ministérielles, judiciaires et administratives de respecter l'interprétation donnée par le Conseil constitutionnel à cette loi, puisque la Constitution prévoit que ses décisions s'imposent à tous.

La loi votée par la nouvelle majorité est un véritable statut des étrangers. Le Conseil constitutionnel a donc profité de cette occasion pour rappeler, au début de la décision qu'il a rendue vendredi 13 août après deux jours entiers de délibérations, les principes sur lesquels doit s'appuyer une telle législation.

Le Conseil indique : *« Aucun principe non plus qu'aucune règle de valeur constitutionnelle n'assure aux étrangers des droits de caractère général et absolu d'accès et de séjour sur le territoire national ; les conditions de leur entrée et de leur séjour peuvent être restreintes par des mesures de police administrative conférant à l'autorité publique des pouvoirs étendus et reposant sur des règles spécifiques (...) ; dans ce cadre juridique, les étrangers se trouvent placés dans une situation différente de celle des nationaux ; l'appréciation de la constitutionnalité des dispositions que le législateur estime devoir prendre ne saurait être tirée de la comparaison entre les dispositions des lois successives ou de la conformité de la loi avec les stipulations de conventions internationales mais résulte de la confrontation de celle-ci avec les seules exigences de caractère constitutionnel. »*

Mais il ajoute que *« si le législateur peut prendre à l'égard des étrangers des dispositions spécifiques, il lui appartient de respecter les libertés et droits fondamentaux de valeur constitutionnelle reconnus à tous ceux qui résident sur le territoire de la République ; s'ils doivent être conciliés avec la sauvegarde de l'ordre public qui constitue un objectif de valeur constitutionnel, figurent, parmi ces droits et libertés, la liberté d'aller et venir, la liberté du mariage, le droit de mener une vie familiale normale ; en outre les étrangers jouissent des droits à la protection sociale, dès lors qu'ils résident de manière stable et régulière sur le territoire français ; ils doivent bénéficier de l'exercice de recours assurant la garantie de ces droits et libertés »*.

Enfin le Conseil rappelle que *« les étrangers sont en droit de se prévaloir d'un droit qui est propre à certains d'entre eux, reconnu par le quatrième alinéa du préambule de la Constitution de 1946 auquel le peuple français a proclamé solennellement son attachement* [formule du préambule de la Constitution de 1958], *selon lequel tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur le territoire de la République »*.

C'est donc en vertu de cet ensemble de principes que le Conseil constitutionnel a examiné la loi qui lui était déférée.

Les conditions générales d'entrée et de séjour

■ **Certificat d'hébergement.** – La nouvelle législation prévoit qu'un certificat d'hébergement peut être exigé d'un étranger voulant entrer en France, et qu'avant de le signer le maire de la commune d'accueil peut faire visiter le logement où cet étranger va habiter pour vérifier qu'il est adapté, mais que le refus de l'hébergeant de faire visiter son logement signifie que celui-ci ne répond pas aux normes. Le Conseil a précisé que cet éventuel refus doit, *« pour être pris en compte, résulter d'une manifestation non équivoque de volonté »*.

■ **Contrôle policier.** – Même si l'amendement Marsaud n'a pas été accepté, le texte prévoit que *« en dehors de tout contrôle d'identité les personnes de nationalité étrangère doivent être en mesure de présenter les pièces ou documents sous le couvert desquels elles sont autorisées à circuler ou à séjourner en France, à toutes réquisitions »* de policiers. Le Conseil n'a pas critiqué le principe de ces contrôles, mais il a précisé qu'ils ne pouvaient s'opérer que sous les *« strictes réserves d'interprétation »* qu'il a ainsi formulées : ils doivent *« s'opérer en se fondant exclusivement sur des critères objectifs et en excluant, dans le strict respect des principes et règles de valeur constitutionnelle, toute discrimination de quelque nature qu'elle soit entre les personnes ; il appartient aux autorités judiciaires et administratives de veiller au respect intégral de cette prescription, ainsi qu'aux juridictions compétentes de censurer et de réprimer, le cas échéant, les illégalités qui seraient commises et de pourvoir éventuellement à la réparation de leurs conséquences dommageables »*.

Ce sera donc à la jurisprudence de poser les règles précises permettant ces contrôles, en évitant qu'ils ne soient arbitraires. Le Conseil utilise ici le même procédé qui lui avait fait accepter la nouvelle législation sur les contrôles d'identité tout en précisant qu'ils ne pouvaient être *« généralisés et discrétionnaires »*.

■ **Carte de résident.** – Les restrictions apportées aux attributions de plein droit de la carte de résident ont été avalisées par le Conseil, y compris le fait que les étudiants étrangers en France depuis plus de dix ans n'en bénéficient plus, car il a estimé qu'ils *« sont placés dans une situation différente de celle des autres étrangers au regard des raisons justifiant le séjour qu'a entendu prendre en compte le législateur »*. Toutefois il a émis une *« réserve »* en précisant que les enfants nés en France de parents disposant du statut de réfugiés obtiendraient automatiquement cette carte, s'ils remplissent les conditions pour acquérir la nationalité francaise, sans que cela soit *« subordonné à une absence de menace à l'ordre public »*.

■ **Polygamie.** – Bien que les députés socialistes lui aient fait remarquer que la polygamie n'était pas interdite aux Français de Mayotte et de Wallis-et-Futuna, le Conseil a considéré qu'il n'y avait pas rupture du principe d'égalité par les diverses restrictions mises aux droits des étrangers polygames. Il a cependant émis une *« réserve »* en précisant qu'elles n'étaient applicables qu' *« aux étrangers qui vivent en France en état de polygamie »*, et non pas à ceux qui ne sont accompagnés que d'une seule épouse, les autres étant restées au pays.

■ **Commission de séjour des étrangers.** – Le Conseil n'a pas jugé que la diminution des pouvoirs de ces commissions, dont dorénavant le préfet ne sera plus obligé de suivre les avis, mettait à mal les droits de la défense des étrangers. Pour lui, bien que des magistrats siègent dans ces commissions, le législateur n'a fait que modifier *« une procédure administrative »*.

■ **Interdiction du territoire liée à la reconduite à la frontière.** – La nouvelle loi prévoyait que *« la reconduite à la frontière* [notamment des étrangers ayant tenté d'entrer frauduleusement en France] *emporte de plein droit interdiction du territoire pour une durée d'un an »*. Le Conseil, pour décider que cette disposition était contraire à la Constitution, a fait référence à une jurisprudence bien établie s'appuyant sur l'article VIII de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, qui précise que *« la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires »*. Il a donc refusé l'automaticité de la seconde *« peine » « sans égard à la gravité du comportement »* ayant justifié la première, *« sans possibilité d'en dispenser l'intéressé ni même d'en faire varier la durée »*. En revanche il a estimé que *« les décisions d'expulsion, qui constituent des mesures de police, n'entrent pas dans le champ d'application de l'article VIII de la déclaration de 1789 »*.

Regroupement familial

Au début de son analyse de la partie de la loi sur le regroupement familial, qui légifère dans un domaine qui, jusqu'alors, ne relevait que du décret, le Conseil a constitutionnalisé le droit au regroupement familial en s'appuyant sur le dixième alinéa du préambule de 1946 qui dispose : *« La nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »*

Le Conseil en a déduit que *« les étrangers dont la résidence en France est stable et régulière ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale ; ce droit comporte en particulier la faculté pour ces étrangers de faire venir auprès d'eux leurs conjoints et leurs enfants mineurs sous réserve de restrictions tenant à la sauvegarde de l'ordre public et à la protection de la santé publique »*.

■ **Délai de la demande.** – Le Conseil en a déduit que si le législateur pouvait fixer une durée préalable de séjour régulier avant qu'un étranger puisse faire une demande de regroupement familial (en l'espèce deux ans), ce délai ne pouvait être rallongé par la procédure. Il a donc émis *« une réserve d'interprétation »* pour indiquer que la demande pouvait être déposée avant les deux ans afin que le regroupement puisse être éventuellement effectif au bout de deux ans.

■ **Regroupement partiel.** – La loi ayant permis l'autorisation de regroupement partiel, le Conseil a précisé que *« la règle selon laquelle, de façon générale, l'exercice du droit au regroupement familial concerne la famille dans son ensemble »* n'était conforme à la Constitution que *« sous la réserve »* que des demandes de regroupement partiel puissent être présentées.

■ **Etudiants.** – Au nom du principe posé en préalable, le Conseil a estimé qu'il n'y avait pas de raison que les étudiants étrangers ne puissent pas bénéficier de ce droit au regroupement familial. Il a donc annulé la disposition les concernant.

■ **Délais après un divorce.** – Ce même principe lui a fait juger contraire à la Constitution la disposition de la loi qui voulait qu'un étranger qui avait fait venir son conjoint et dont le mariage était dissous ou annulé au terme d'une procédure juridique ne pouvait faire venir un nouveau conjoint que deux ans après la séparation.

Droit d'asile

Le Conseil a commencé par poser les principes devant guider le droit d'asile. Après avoir rappelé le préambule de 1946, il a ajouté : *« Si certaines garanties attachées à ce droit ont été prévues par des conventions internationales introduites en droit interne, il incombe aux législateurs d'assurer en toutes circonstances l'ensemble des garanties légales que comporte cette exigence constitutionnelle ; s'agissant d'un droit fondamental dont la reconnaissance détermine l'exercice par les personnes concernées des libertés et droits reconnus de façon générale aux étrangers résidant sur le territoire par la Constitution, la loi ne peut en réglementer les conditions qu'en vue de le rendre plus effectif ou de le concilier avec d'autres règles ou principes de valeur constitutionnelle »*.

■ **Titre de séjour dans l'attente de la reconnaissance du droit.** – Le respect de ce principe implique que l'étranger qui s'en réclame, estime le Conseil, *« soit autorisé à demeurer provisoirement sur le territoire jusqu'à qu'il ait été statué sur sa demande »* et qu'il puisse excercer *« effectivement les droits de la défense »*. Il fait aussi remarquer que la disposition permettant de refuser l'admission en France d'un demandeur d'asile *« sous réserve »*, dit la loi, du respect de l'article 33 de la Convention de Genève sur les réfugiés, n'est constitutionnelle que sous *« la réserve »* qu'il soit tenu compte de l'ensemble de cette convention, faute de quoi ne serait pas respecté l'article 55 de la Constitution qui indique que les traités ratifiés ont une *« autorité supérieure à celle des lois »*.

Ce principe, inviolable depuis 1946, impose aussi à la France de veiller à sa spécificité dans les accords européens. Ainsi, dans la Convention de Dublin du 15 juin 1990, qui règle une partie des conséquences de la libre circulation des personnes au sein de la Communauté, il est prévu que chaque État membre doit traiter les demandes de droit d'asile des étrangers entrant dans la Communauté par son territoire. Aussi la nouvelle loi française précisait-elle que, si l'admission sur le sol de la France avait été refusée à ce titre par le préfet à un demandeur d'asile, celui-ci ne pouvait pas saisir l'organisme chargé d'examiner les demandes, l'Office français des réfugiés et apatrides. Le Conseil a estimé que cet étranger était ainsi privé d'un droit imprescriptible. Il a donc censuré cette disposition.

Le Conseil précise même que c'est sous la *« stricte réserve d'interprétation »* que soit accordée *« une admission provisoire de séjour »* aux étrangers affirmant être dans la situation prévue dans le préambule de 1946 (*« persécutés pour leur action en faveur de la liberté »*) que cette partie de la loi est conforme à la Constitution. Ainsi il souligne que ce texte constitutionnel est plus contraignant pour la France que les conventions internationales sur les réfugiés et demandeurs d'asile. Il fait d'ailleurs la même réserve pour l'application de la nouvelle disposition législative qui permet à l'administration de remettre un étranger non communautaire entré frauduleusement en France aux autorités de l'Etat de la Communauté européenne qui l'a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire.

■ **Saisine de l'Office de protection des réfugiés et apatrides.** – Dans la même logique, la loi prévoyait que si un préfet avait fait application de cet accord européen, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, puis la commission des recours, ne pouvaient traiter les demandes des demandeurs d'asiles concernés. Le Conseil a estimé qu'il y avait là violation de leurs droits à se défendre. Il a donc annulé cette disposition.

Libertés individuelles

■ **Rétention administrative.** – Pendant le temps nécessaire à l'organisation de son départ, un étranger expulsé ou reconduit à la frontière peut être maintenu dans des *locaux ne relevant pas* de l'*administration* pénitentiaire par décision du préfet. Cette rétention administrative peut être prolongée, au-delà de 24 heures, par décision d'un magistrat pour, dans la législation antérieure à la loi en cause, une période ne pouvant excéder six jours. La loi prévoyait qu'une nouvelle prolongation de 72 heures était possible. Le Conseil a estimé qu'il y avait là *« atteinte à la liberté individuelle »* et a donc annulé la possibilité d'un nouvel allongement de la rétention.

Une loi de 1991 a permis aux tribunaux de condamner à une peine de prison les étrangers refusant de présenter leurs documents de voyage afin d'empêcher leur expulsion. La nouvelle loi, afin de réduire l'engorgement des prisons, avait imaginé que le tribunal pouvait ajourner le prononcé de cette peine en plaçant le prévenu en *« rétention »* dans d'autres locaux pour une période ne pouvant excéder trois mois. Le Conseil a annulé cette disposition en rappelant que l'article 66 de la Constitution prévoit que *« nul ne peut être arbitrairement détenu »* et que l'autorité judiciaire *« assure le respect de ce principe »* et en faisant remarquer que *« s'agissant d'une mesure aboutissant à priver totalement une personne de liberté pendant une période déterminée dans le cours d'un procès pénal, elle ne saurait être assortie de garanties moindres que celles assurées aux personnes placées en détention provisoire »*.

■ **Visa de sortie.** – La loi a prévu que les ressortissants de certains États installés légalement en France peuvent être contraints de déclarer leur intention de quitter le territoire français et de produire un visa de sortie. Le Conseil a estimé que cela n'était pas contraire à la Constitution sous la *« réserve »* que cela ne soit pas une *« autorisation préalable »* car la délivrance d'un visa ne doit pas permettre à l'administration *« d'exercer une appréciation quant à l'opportunité du déplacement envisagé »*, la *« liberté d'aller et venir »* n'étant pas *« limitée au territoire national »*.

■ **Contrôle des mariages.** – Pour lutter contre les « mariages blancs », qui n'auraient comme but que l'acquisition d'un droit de séjour en France, les élus de la majorité avaient modifié le code civil en prévoyant, notamment, qu'un maire, *« lorsqu'il existe des indices sérieux laissant présumer qu'un mariage n'est envisagé que dans un but autre que l'union matrimoniale »*, saisit le procureur de la République qui peut faire surseoir pendant trois mois à la célébration. En fait, ce délai aurait pu permettre l'expulsion de l'étranger souhaitant se marier alors qu'il n'est pas autorisé à séjourner en France, la droite ayant renoncé à faire d'un séjour régulier une condition au mariage. Le Conseil a annulé cette disposition en estimant qu'elle méconnaissait *« le principe de la liberté du mariage qui est une des composantes de la liberté individuelle »*.

Droits sociaux

■ **Sécurité sociale.** – Le Conseil a considéré que *« les étrangers qui résident et travaillent régulièrement sur le territoire français et ceux qui ne satisfont pas aux mêmes conditions de régularité ne sont pas dans la même situation au regard de l'objet de la loi »* et qu'*« au regard de cet objet, les nationaux et les étrangers sont également placés dans des situations différentes »*. Il a donc estimé qu'*« en édictant des conditions de régularité du séjour et du travail, le législateur a pu, sans méconnaître aucun principe de valeur constitutionnelle, en tirer les conséquences qu'il a déterminées au regard des droits à prestation d'assurance-maladie, maternité et décès et au regard de la liquidation en France d'un avantage d'invalidité et de vieillesse »*.

Le Conseil a aussi estimé qu'il n'y avait pas violation des libertés individuelles du fait que les organismes de sécurité sociale et l'Agence nationale pour l'emploi pourraient vérifier dans les fichiers de l'Etat la régularité des titres de séjour des étrangers.

■ **Aide sociale.** – Le Conseil a rappelé le onzième alinéa du préambule de 1946 qui indique que la nation *« garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence »*. Le Conseil ajoute qu'il *« incombe tant au législateur qu'au gouvernement, conformément à leurs compétences respectives »*, de déterminer les modalités de mise en œuvre de ce principe.

Dressant la liste des prestations prévues par la loi en faveur des étrangers, le Conseil n'a fait qu'une *« réserve »* : constatant que certaines sont liées à la régularité du séjour, il a constaté que la loi permet au ministre des affaires sociales de déroger à cette règle ainsi qu'à la condition de résidence pour l'aide médicale à domicile *« pour tenir compte de circonstances exceptionnelles »*. Pour lui cela doit donc permettre *« la mise en œuvre effective des principes énoncés »* dans le préambule de 1946.

Au terme de cette longue décision, le Conseil constitutionnel a examiné la conformité à la loi fondamentale et aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République de la quasi-totalité des 51 articles de la loi qui lui a été soumise. Expurgée des huit dispositions annulées, elle peut dorénavant être promulguée.

Th. B.

Les principales dispositions censurées

Le Conseil constitutionnel a annulé huit dispositions du texte de loi et a émis des *« réserves interprétatives »* sur dix autres. La censure porte notamment sur les points suivants :

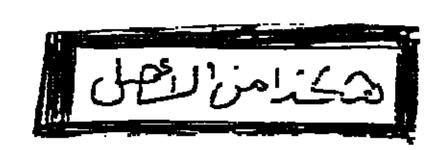
– l'automaticité de l'interdiction du territoire pour toute personne reconduite à la frontière ;

– l'interdiction pour les étudiants étrangers de faire venir leur famille ;

– la possibilité de mettre en rétention administrative pour trois mois un étranger ne possédant pas les documents permettant de le renvoyer dans son pays ;

– le droit pour le procureur de la République d'autoriser un maire à surseoir à un mariage.

Quant aux *« réserves interprétatives »*, dont l'Etat devra obligatoirement tenir compte puisque, selon l'article 62 de la Constitution, les décisions du Conseil *« s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles »*, elles portent particulièrement sur l'exercice du droit d'asile et sur le contrôle des titres de séjour des étrangers par la police. Elles visent à assurer le respect des *« libertés et droits fondamentaux »*.



POLITIQUE

Le Conseil constitutionnel et la loi relative à la maîtrise de l'immigration

Crise d'identité

par Bertrand Le Gendre

Avant-guerre on les appelait les «indésirables». On parle aujourd'hui de «clandestins» mais le propos est le même. A peine élue en mars, la nouvelle majorité s'est employée à en tarir le flux, l'une de ses tâches, a-t-elle affirmé, les plus urgentes. Dans l'ordre des symboles, les débats au Parlement sur le code de la nationalité, les contrôles d'identité et de l'immigration, ont ainsi précédé la discussion d'un plan quinquennal sur l'emploi. Des mesures auxquelles le Conseil constitutionnel vient d'apporter de sensibles retouches maisqui n'avaient suscité jusque là qu'une molle opposition tant – explication ultime – elles sont dans l'air du temps.

Après leur censure partielle par les juges constitutionnels, ces lois n'outragent plus les libertés. Mais elles trahissent une France qui doute d'elle-même, de ses repères et de demain. Ce n'est pas la première fois que l'anxiété des Français engendre ainsi un prurit d'exclusion. Le phénomène est cyclique. Il coïncide très exactement avec les crises économiques. Ce qui est nouveau, c'est qu'au delà de l'antienne sur les-étrangers-qui-nous-volent-nos-emplois, les Français ont aujourd'hui du mal à se projeter collectivement dans l'avenir. Au fond de lui, chacun pressent que la reprise est pour demain ou pour après-demain – c'est le propre des cycles économiques. Mais pour quel futur?

Vieux réflexes, vieux refrain

Exiger de l'Algérien et du Sénégalais qu'ils fassent, chaque fois qu'on le leur demande, la preuve de leur identité, c'est chercher à se rassurer soi même sur qui l'on est. Les textes renforçant les contrôles des étrangers, dont l'efficacité prétendue reste à prouver, a aussi cette fonction : conforter les citoyens de souche dans le sentiment qu'ils ont d'être Français, à un moment où cette singularité leur semble menacée. C'est une réaction fréquente que de chercher ainsi dans le miroir de l'autre une réponse à une interrogation existentielle, comme l'expliquait Montesquieu à propos des esclaves noirs : *«Il est impossible que ces gens-là soient des hommes; parce que, si nous les supposions des hommes, on commencerait à croire que nous ne sommes pas nous-mêmes des chrétiens.»*

La loi sur les contrôles d'identité révèle ainsi, sur le plan symbolique, une crise d'identité. Concomitamment, les vieux réflexes resurgissent qui, depuis plus d'un siècle, ont fait de l'étranger le bouc-émissaire des appréhensions de l'heure. Vieux refrain : l'allogène serait d'autant moins assimilable qu'il vient du sud, l'Italien hier, le Maghrébin aujourd'hui. Barrès ne disait-il pas à propos de Zola, pour expliquer son dreyfusisme : *«Parce que son père et la série de ses ancêtres sont des Vénitiens, Emile Zola pense tout naturellement en Vénitien déraciné.»*?

Sous une autre forme, on ne lit pas autre chose dans le récent *Programme de gouvernement* du Front national. Par rapport au passé, dont l'immigration est – toujours *a posteriori* – jugée compatible avec le génie français, celle d'aujourd'hui est déclarée irréductible à toute assimilation : *«Si* [la France] *a pu depuis le milieu du dix-neuvième siècle et au début du vingtième siècle, absorber des étrangers, ces derniers étaient d'origine européenne, généralement catholiques (Italiens, Polonais, Belges, Espagnols, Portugais). Il n'en va pas de même avec l'immigration des vingt dernières années, maghrébine, africaine, turque, indo-pakistanaise : la constitution de ghettos ethniques et la crise des banlieues montrent que les populations du tiers monde ne parviennent pas à s'assimiler.»*

Ce que le Front national dit tout haut, une majorité de Français le pensent tout bas comme l'a fort bien compris Charles Pasqua et le gouvernement avec lui. Cette crainte de voir l'identité française se dissoudre dans un cosmopolitisme inacceptable s'étend désormais à la culture. L'envahissement des écrans français, petits et grands, par des images venues d'outre-Atlantique est l'un des symptomes de cette inquiétude comme l'illustre l'appel de plusieurs centaines d'artistes et d'intellectuels commenté par Roger Planchon dans «le Monde Arts et Spectacles» du 29 juillet.

Pour n'être guère sensibles, on l'imagine, aux thèses du Front national, ces créateurs n'en expriment pas moins un refus qui en rejoint d'autres. Dans ce cas précis, il s'agit d'interdire à ceux qui renégocient le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) de céder du terrain aux producteurs de films et de téléfilms américains en échange d'avantages qui iraient aux agriculteurs français.

Là encore, le parallèle est frappant avec l'indignation qu'a toujours suscitée, dans les périodes de doute, la monopolisation des scènes françaises par des créations venues d'ailleurs. Un dessin de Cami paru dans *l'Illustration* le 11 novembre 1933 en témoigne. On y voit un compositeur français s'adresser à la foule sur un trottoir de la capitale : *«Mesdames et messieurs, tous les théâtres de Paris étant accaparés par les opérettes étrangères, nous allons jouer sur la place publique une opérette française!»*

Repères brouillés

Les interrogations identitaires, comme celles qui travaillent aujourd'hui la société française, ont toujours eu pour soupape une dénonciation des étrangers. Ce rappel ne discrédite pas pour cela les inquiétudes de ceux qui les expriment. Même si le phénomène est en partie saisonnier, on peut remarquer que sur les cinquante films sortis à Paris depuis le début du mois de juillet, sept seulement sont français et vingt-neuf américains. Quant à nier les difficultés d'intégration d'une forte population allogène, de la première ou de la deuxième génération, sur fond de crise de la ville et de l'emploi...

Phénomène récurrent de l'histoire nationale dès lors qu'elle traverse des turbulences, le rejet de l'étranger et ses avatars tracent le portrait d'une France qui, à la différence des Etats-Unis par exemple, se refuse à accepter les immigrés dans leur singularité. Marquée d'une volonté d'égalité héritée de la Révolution de 1789, cette conception assimilationniste de l'immigration ne s'oppose pas dans les faits à celle-ci. Simplement, la France attend des étrangers qu'ils se fondent dans la masse (la coexistence, outre-Atlantique, de communautés italienne, polonaise, hispanisante..., à la culture ostensiblement vivace, illustre cette différence de conception).

La France favorise l'immigration quand cela l'arrange, en cas de déficit démographique par exemple (après la saignée de 14-18) ou de pénurie de main d'œuvre (jusqu'au début des années 70) mais les immigrés sont priés de renoncer à leur spécificités culturelles et à leur histoire. Héraut du néo-nationalisme, Philippe Séguin écrit par exemple dans son récent *Ce que j'ai dit* (Grasset) : *«Ce qui fonde de longue date l'Etat en France, c'est (...) son refus de reconnaître le moindre particularisme.»* Tant que la situation économique est florissante, les retards apportés au processus d'assimilation sont tolérés. En cas de retournement de conjoncture – le passé en témoigne – cette tolérance tombe.

Le rejet actuel de l'immigration a beau trahir une anxiété cyclique, la crise d'identité dans laquelle se débat la société française a singulièrement à voir avec les années 90. Parmi les facteurs qui aggravent cette anxiété figure l'intégration européenne. Prétendument minée par une immigration à dominante musulmane, la nation française, redoutent certains, est dans la situation d'avoir à renoncer bientôt à des pans entiers de sa souveraineté. La redistribution des richesses mondiales au profit de pays lointains, généralement asiatiques, n'arrange rien. Comme l'a observé récemment Michel Rocard, *«depuis toujours, nous avons été habitués à voir* [la richesse] *concentrée dans les pays développés, singulièrement en Europe. Et voilà que d'autres continents deviennent concurrents...»*

En même temps la France vieillit. Dans les premières années du siècle prochain, c'est-à-dire demain, elle comptera davantage de retraités que d'actifs. Jamais l'Europe n'a autant mérité l'appellation de Vieux continent. A l'opposé, la démographie des populations du Sud, celles qui émigrent, reste forte, alimentant de tenaces fantasmes d'invasion. Enfin le développement inouï des moyens de communication, qui donne à chacun le sentiment de vivre l'Histoire en temps instantané, brouille, plus qu'hier, les repères. Les Français sont surabondamment informés. Ils le sont moins bien. Leur mémoire collective en souffre qui, seule, donne la capacité d'imaginer demain et de croire à la pérennité de l'identité française.

Nécessaires garde-fous

Suite de la première page

Il y a là deux exigences contradictoires dont le Conseil constitutionnel a estimé que la loi votée par la nouvelle majorité n'avait pas réussi à les concilier parfaitement.

Une telle appréciation ne peut être tout à fait objective. Où commencent *«les atteintes excessives»* à l'un ou à l'autre des principes constitutionnels que les gardiens de la Constitution mettent souvent en avant dans leurs décisions? La barre paraît bien basse dès qu'il s'agit de veiller au respect de *«la sauvegarde de l'ordre public»* au détriment des autres règles fondamentales. Et puisque les droits de l'homme sont universels, pourquoi faire à ce point la distinction entre les étrangers en situation régulière et ceux auxquels il n'a pas été accordé le droit de pénétrer en France? Cette distinction est même faite pour les droits sociaux solennisés par le préambule de la Constitution de 1946 – texte repris à son compte par la Constitution de 1958 – alors même que le Conseil reconnaît que ce préambule s'applique à tous les hommes et pas simplement aux citoyens français.

Souvent les neuf membres du Conseil paraissent retenir leurs plumes, tant ils redoutent les accusations de «gouvernement des juges», tant ils ne veulent rien faire qui puisse laisser croire qu'ils se comportent comme une «troisième chambre» qui referait le travail du Parlement. D'où le petit nombre de dispositions censurées. D'où leur préférence pour des *«réserves d'interprétation»* qui, il est vrai, s'imposent en vertu même de la Constitution *«aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives et juridictionnelles»*. D'où leur souci de proclamer, à cette occasion, des grands principes que le législateur devra respecter à l'avenir, s'il veut à nouveau modifier le statut des étrangers.

Les «réserves d'interprétation»

Pour le gouvernement, le résultat est bénéfique, car les grandes lignes de son projet sont validées. Il a d'ailleurs bien surmonté l'épreuve des six décisions rendues en quatre semaines par le Conseil, puisque la seule loi annulée (qui portait sur l'enseignement supérieur) relevait d'une initiative parlementaire et que, pour le reste, l'opinion a pu croire que les censures ne portaient que sur des détails.

Le procédé utilisé par le Conseil lui permet pourtant de «verrouiller» l'application d'une législation, compensant ainsi son manque d'audace dans la censure pure et simple. D'abord par la proclamation de grands principes. Il n'est pas sans importance pour l'avenir qu'il ait, à l'occasion de la réforme du code de procédure pénale, érigé la présence d'un avocat à un moment ou à un autre d'une garde à vue en droit imprescriptible. Il n'est pas inutile que, cette fois, il ait proclamé que le regroupement familial est un droit constitutionnel. Il peut être précieux qu'il ait, par des «considérants» de principe, détaillé tous les droits dont ne peuvent être privés les étrangers. Même si elle en avait envie, la majorité parlementaire actuelle, ou une autre, aurait alors du mal à durcir la législation qui vient d'être adoptée. Un garde-fou a été dressé. Il pourrait être utile.

La technique des *«réserves d'interprétation»*, pour peu spectaculaire qu'elle soit, est aussi d'une grande utilité. Le gouvernement, lorsqu'il rédigera les décrets et les circulaires d'application de la loi, sera contraint d'en tenir compte. Les magistrats, dont le Conseil rappelle à tout propos qu'ils sont les seuls gardiens des libertés individuelles, devront aussi se prononcer en en tenant compte. A la justice de faire son travail de contrôle, de surveillance de l'administration et tout particulièrement de la police. Certaines pratiques, il est vrai, ainsi que les déclarations du syndicat le plus marqué à droite, l'Association professionnelle des magistrats, peuvent faire redouter qu'il ne soit pas correctement effectué. Mais, *a contrario*, la jurisprudence de la Cour de cassation prouve que la plus haute juridiction du pays sait se montrer particulièrement vigilante.

L'interdiction posée par le Conseil constitutionnel de contrôles d'identité *«généralisés et discrétionnaires»*, son refus de contrôle des titres de séjour des étrangers qui ne soit pas fondé *«sur des critères objectifs»* excluant *«toute discrimination»*, sont fort importants surtout lorsqu'on se souvient de la tentative du député RPR, ancien magistrat Alain Marsaud (très proche de Charles Pasqua), lors des débats parlementaires. Les conditions mises à l'application des conventions européennes sur le droit d'asile ne devraient pas non plus être sans effet. Ce procédé des «réserves» interdit en fait, si la justice s'y conforme, à l'administration et à la police de «tirer» les nouvelles lois dans le sens qui les arrange, comme elles en ont l'habitude.

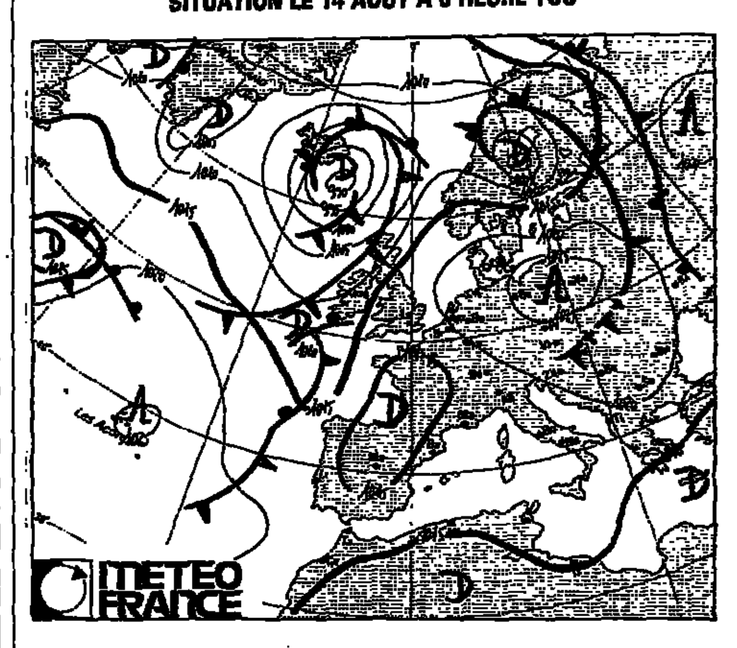
En quelque sorte, le Conseil constitutionnel vient de dire : d'accord pour ces nouvelles législations, mais à la condition qu'elles soient appliquées strictement et que, d'une manière ou d'une autre, nul ne cherche à aller plus loin. Il est vrai qu'il n'est pas interdit de penser qu'elles vont déjà trop loin.

THIERRY BRÉHIER

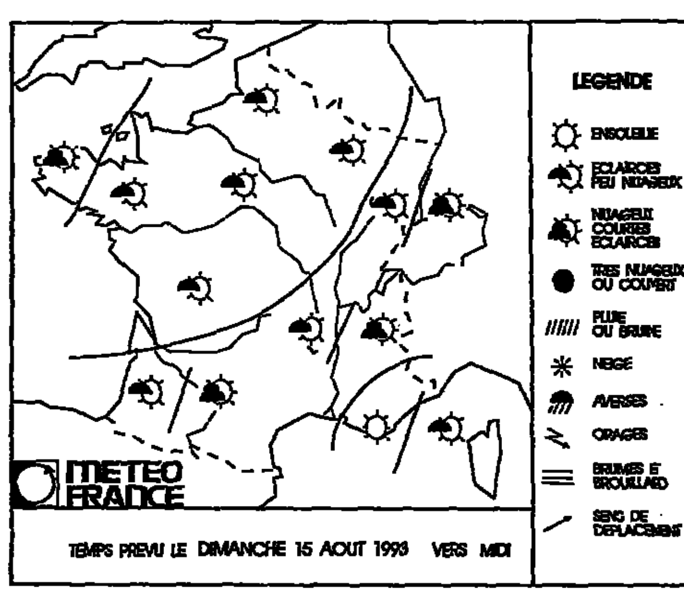
□ **L'association professionnelle des magistrats s'interroge sur la *«légitimité»* du Conseil constitutionnel.** – L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), qui avait critiqué la décision du Conseil constitutionnel sur la loi relative aux contrôles d'identité, invitant les juges et les procureurs à ne tenir aucun compte de ses *«réserves d'interprétation»* (*le Monde* daté 8-9 août), s'interroge, dans un communiqué publié jeudi 12 août, après la censure de deux dispositions du code de procédure pénale, sur la *«légitimité»* du Conseil constitutionnel. Elle estime que son président, Robert Badinter, a *«cédé aux pressions du lobby des barreaux»*. Elle met en cause également *«la crédibilité et l'impartialité politique d'un Conseil dont certains membres ont des mandats électifs et siègent dans des assemblées politiques»*. Enfin, elle dénonce ce qui constitue à ses yeux *«un véritable «gouvernement des juges», faisant fi de la volonté de changement exprimé par les urnes»*.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 14 AOÛT A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 15 AOÛT 1993



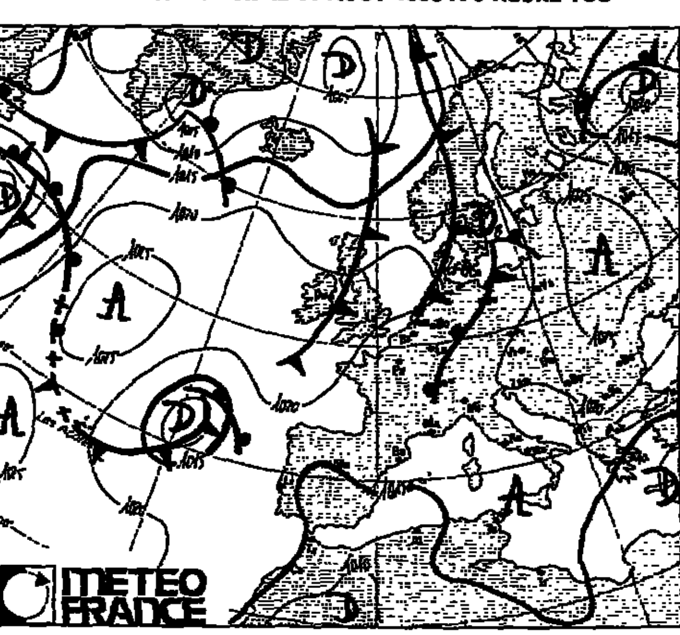
Dimanche : encore quelques orages sur le sud et le nord-est du pays. – Au sud d'un axe Bordeaux-Nancy, les passages nuageux seront plus ou moins nombreux dès le matin. Des orages et des ondées se produiront en fin de nuit du Nord-Est à l'Auvergne, Cévennes, Alpes et Languedoc. Des éclaircies reviendront à partir de la mi-journée, mais des orages reprendront ici ou là en soirée. La Côte d'Azur et la Corse seront plus ensoleillées dans l'ensemble.

Sur une petite moitié nord-ouest du pays, les nuages bas et les brumes matinales laisseront ensuite d'assez belles éclaircies. Les côtes de la Manche et la pointe de Bretagne verront des passages nuageux un peu plus nombreux.

Les températures matinales seront souvent en hausse : 13-14 degrés près de la Manche, 14 à 16 degrés en moyenne, jusqu'à 20 degrés toujours en Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 19 à 24 degrés sur les régions du Nord-Ouest, 25-26 degrés plus au sud, et de 27 à 29 degrés en Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 16 AOÛT 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 14-8-1993

Valeurs extrêmes relevées entre le 13-8-1993 à 18 heures TUC et le 14-8-1993 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	29	18	D
BIARRITZ	29	20	C
BORDEAUX	29	19	N
BOURGES	27	18	P
BREST	20	11	B
CAEN	23	11	C
CHERBOURG	19	13	N
CLERMONT-FER.	28	18	N
DIJON	26	15	N
GRENOBLE	31	17	D
LILLE	21	10	D
LIMOGES	27	17	O
LYON	28	16	N
MARSEILLE	31	20	D
NANCY	23	11	N
NANTES	25	16	C
NICE	28	22	D
PARIS-MONTS.	24	15	N
PAU	30	19	C
PERPIGNAN	29	20	N
POINTE-A-PITRE	34	24	D
RENNES	25	15	C
ST-ETIENNE	29	16	N
STRASBOURG	24	12	N
TOULOUSE	31	21	N
TOURS	26	15	O

ÉTRANGER			
ALGER	31	19	D
AMSTERDAM	19	11	D
ATHÈNES	31	24	D
BANGKOK	34	26	C
BARCELONE	28	21	N
BELGRADE	29	13	D
BERLIN	21	10	D
BRUXELLES	20	9	D
LE CAIRE	31	21	D
COPENHAGUE	9	8	D
DAKAR	30	26	N
GENÈVE	28	15	D
ISTANBUL	27	18	D
JÉRUSALEM	27	15	D
LISBONNE	27	18	D
LONDRES	21	12	N
LOS ANGELES	24	17	D
LUXEMBOURG	21	13	D
MADRID	37	15	D
MARRAKECH	41	21	D
MEXICO	23	13	N
MILAN	29	18	D
MONTRÉAL	27	15	D
MOSCOU	25	17	P
NAIROBI	26	13	P
NEW-DELHI	36	28	D
NEW-YORK	28	19	C
PALMA-DE-MAJ.	29	20	D
OSLO	–	–	–
PÉKIN	32	22	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	30	21	D
HONGKONG	29	26	N
SÉVILLE	35	17	D
SINGAPOUR	33	28	C
STOCKHOLM	18	10	D
SYDNEY	22	9	N
TOKYO	30	24	C
TUNIS	30	22	D
VARSOVIE	25	7	D
VENISE	30	20	D
VIENNE	30	17	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.

SOCIÉTÉ

L'enquête sur la tentative de subornation de témoin après le match VA-OM

Le juge convoque M. Mellick pour lui demander de s'expliquer sur son emploi du temps du 17 juin

Jacques Mellick devrait être entendu, lundi 16 août en début d'après-midi, par le juge Bernard Beffy dans le cadre de l'enquête sur la subornation de témoin dont aurait fait l'objet l'ancien entraîneur de Valenciennes, Boro Primorac, à l'occasion d'une entrevue que ce dernier affirme avoir eu le 17 juin avec Bernard Tapie.

Au cours d'une conférence de presse, l'ancien ministre socialiste, adjoint au maire de Béthune, a une nouvelle fois évoqué une *« machination politique »* et dénoncé le comportement de certains policiers dans leurs investigations.

Après la fin de la garde à vue de son chauffeur et du secrétaire général de la mairie de Béthune, il a fait savoir qu'il se rendrait à la convocation du juge. Ce dernier a procédé, vendredi après-midi, à une perquisition au siège de l'hebdomadaire *le Point*, pour entendre les enregistrements de l'entretien avec Jacques Mellick utilisé comme alibi par Bernard Tapie.

Avant de se retrouver, lundi 16 août à 14 heures, au tribunal de Valenciennes, Jacques Mellick et le juge Bernard Beffy ont choisi de ne pas « jouer » sur le même terrain, vendredi 13. Tandis que le juge d'instruction poursuivait à Paris, au siège de l'hebdomadaire *le Point*, ses investigations pour tenter de reconstituer, avec précision, l'emploi du temps de l'ancien ministre dans l'après-midi du 17 juin, ce dernier organisait sur le perron de la mairie de Béthune, dont l'accès était toujours interdit aux journalistes, une conférence de presse pour dénoncer la *« machination politique »* orchestrée, selon lui, par M. Balladur, le gouvernement et la majorité parlementaire, à l'occasion de l'affaire de corruption présumée de joueurs valenciennois par des représentants de l'Olympique de Marseille.

Selon Jacques Mellick, cette affaire aurait déjà mobilisé pas moins de soixante-dix inspecteurs et cinq commissaires de police. Cinquante-deux mises en garde à vue auraient été ordonnées. L'ancien ministre a renouvelé ses critiques contre les méthodes utilisées par les policiers pour interroger ses collaborateurs. *« J'ai du respect pour la magistrature*, a-t-il dit. *J'ai du respect pour la police. Je n'ai pas de respect pour certains policiers qui se sont conduits de cette manière. »*

Des recherches au péage de l'autoroute du Nord

Deux jours plus tôt, l'adjoint au maire de Béthune avait déjà comparé les agissements des policiers à ceux de *« voyous »*. Ces propos ont entraîné, vendredi, une protestation du Syndicat national autonome des policiers en civil (majoritaire chez les inspecteurs), qui *« ne saurait admettre des accusations injustes et dénuées de tout fondement mettant en doute l'impartialité et l'honnêteté de fonctionnaires dévoués quotidiennement à la protection de leurs concitoyens »*.

Considérant que Pascal Van Acker, secrétaire général de la mairie de Béthune, et Alain Davigny, son chauffeur, encore placés en garde à vue vendredi matin, étaient *« retenus en otages »*, M. Mellick a attendu leur remise en liberté, en milieu d'après-midi, pour aller au devant d'eux en voiture et faire savoir qu'il se rendrait bien, lundi, à la convocation que le juge d'instruction lui avait adressée en fin de matinée. *« Je vais répondre sans problème aux questions du juge Beffy, mais je vais seulement lui confirmer ce que j'ai déjà dit »*, a-t-il indiqué.

Pour sa conférence de presse, Jacques Mellick était accompagné de Jean-Pierre Chruszez, directeur des services de la communauté du Béthunois, venu s'expliquer sur le numéro de la revue communale *Cap sur l'innovation*, qui montrait une photo de l'ancien ministre entouré d'une trentaine de personnes avec une légende ainsi rédigée : *« Le 17 juin à 14 heures, M. Mellick rencontrait les agents recrutés par la communauté du Béthunois durant ces quatre derniers mois. »* Le texte et la maquette de la page auraient été préparés avant la réception à la mairie, pour respecter les délais d'imprimerie. *« On n'attendait plus que la photo*, a affirmé M. Chruszez. *Dès qu'elle a été prise, on l'a descendue et on l'a tirée pour l'emmener à l'imprimerie. »* Le directeur de la communauté a toutefois indiqué qu'il était *« incapable de dire à quelle heure est arrivé Jacques Mellick »*.

Vendredi, les policiers du SRPJ de Lille qui poursuivaient l'examen des photos de la réception, à la recherche d'indices permettant de préciser l'heure d'arrivée de M. Mellick, n'avaient, semble-t-il, toujours pas pu lire, sur des agrandissements, l'heure inscrite sur la montre, bien visible, d'une des participantes. Selon M. Chruszez, cet indice ne saurait être déterminant. Cette employée possèderait une montre qui se remonte mécaniquement et elle oublierait souvent de la remonter ! Ce qui lui aurait valu quelques remontrances, a-t-il précisé sous forme de boutade.

Les policiers du SRPJ ont également vérifié, jeudi 12, auprès de la Société des autoroutes du Nord si M. Mellick a utilisé, le 17 juin, la carte de télépéage dont il se servirait habituellement. Son utilisation pourrait indiquer l'heure de passage éventuel du véhicule et permettre au juge de déterminer si l'ancien ministre a bien emprunté, ce jour-là, l'autoroute du Nord pour se rendre du bureau parisien de Bernard Tapie Finance (BTF) à Béthune entre 15 h 30 et 17 heures. Interrogé vendredi soir sur le résultat de ce vérifications, Bernard Beffy s'est contenté de dire : *« Vous saurez ça plus tard. »*

C'est aussi pour tenter de vérifier l'emploi du temps de Jacques Mellick, le 17 juin, que le juge Bernard Beffy, accompagné de son greffier, s'est rendu vendredi après-midi à Paris au siège de l'hebdomadaire *le Point* pour procéder – pendant près de quatre heures – à une perquisition en présence de François Rousselle, le journaliste qui avait recueilli, en trois entretiens réalisés au téléphone les 27 et 29 juillet, puis le 2 août, l'interview publiée dans le numéro du 7 août.

Vérification d'horaires au « Point »

C'est à cette occasion que l'ancien ministre avait révélé qu'il aurait rencontré Bernard Tapie le 17 juin, au siège de BTF. Ce rendez-vous sert, depuis, d'alibi au président de l'Olympique de Marseille qui nie avoir reçu au même moment l'ancien entraîneur de Valenciennes Boro Primorac pour lui demander de dire que c'était le club nordiste, menacé de relégation en deuxième division, qui aurait cherché à négocier le résultat.

Dans le premier entretien, Jacques Mellick affirmait être arrivé au siège de BTF à 15 heures. Dans le troisième, il situait son arrivée à 14 h 30, c'est à dire à l'heure où Bruno Primorac prétend avoir rencontré le président de l'OM. Informé de cette perquisition, l'ancien ministre a souligné que ces enregistrements n'avaient aucune valeur juridique sans l'accord des parties concernées. Il a affirmé avoir mis *« volontairement »* dans ses déclarations *« des choses tout à fait fausses »*. François Rousselle a indiqué qu'il n'avait pas été *« choqué »* par la démarche du juge. *« Tout ce qu'on avait a été publié »*, a-t-il ajouté.

Les développements de cette affaire sont suivis *« de très près »* au siège de la Fédération internationale de football (FIFA), à Zurich. Vendredi 13 août, Sepp Blatter, secrétaire général de la FIFA, a jugé satisfaisante la décision de la Ligue nationale de football qui a fixé aux 27 et 28 août la réunion de sa commission supérieure juridique et de discipline chargée de prendre d'éventuelles sanctions contre certains acteurs de l'affaire Valenciennes-Marseille (*le Monde* du 10 août).

M. Blatter a indiqué que la FIFA attendra les décisions de cette commission pour se prononcer à son tour. L'Union européenne des associations de football (UEFA) qui organise, notamment, les Coupes d'Europe des clubs, a, de son coté, fixé son ultimatum au 30 août.

« Nous, pouvoirs sportifs, nationaux ou internationaux, sommes parfaitement habilités à prendre une décision de discipline dans notre sport contre un club ou un joueur sans attendre le jugement des tribunaux, a indiqué M. Blatter. *Pour l'heure, nous attendons, mais nous ne transigerons pas (...). Le football ne peut laisser ternir son image par ces agissements et ne doit pas laisser faire. »*

GÉRARD ALBOUY

□ Rectificatif. – Jean-Pierre Bernès était directeur général de l'OM, et non pas entraîneur de l'équipe marseillaise, comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 14 août, à propos de sa présence le 22 juillet à bord du *Phocéa* de Bernard Tapie.

Au nom des citoyens

par Laurent Greilsamer

C'EST une vieille tentation judiciaire. Puisque les journalistes sont censés tout savoir, pourquoi ne pas s'inviter chez eux ? Pourquoi ne pas ouvrir, au nom de la loi, tiroirs et placards des salles de rédaction dans le seul but d'y débusquer la vérité. La chronique des faits divers illustre parfois cette impatience du juge d'instruction face au journaliste qui lui a brûlé la politesse...

Impatient donc, et souriant, le juge Bernard Beffy s'est rendu à Paris, au siège du *Point*, pour y écouter l'enregistrement de trois conversations téléphoniques entre un journaliste de l'hebdomadaire et l'adjoint au maire de Béthune, Jacques Mellick. Trois conversations filandreuses, de l'aveu même de cet élu : *« Cette bande n'a aucune valeur, car j'ai mis volontairement dedans des choses tout à fait fausses »*, a-t-il déclaré hier. Trois conversations qui ne devraient pas bouleverser le cours d'une instruction qui a tourné depuis longtemps au mauvais spectacle.

C'est une loi du genre : les intrusions judiciaires chez les journalistes tournent court. Le secret traqué s'évapore, la vérité convoitée se dérobe. Qu'on se rappelle seulement, à la fin des années 70, la mémorable course-poursuite des policiers et des magistrats après Jacques Mesrine, qualifié d'ennemi public nº 1. Il suffit qu'une journaliste réussisse à l'interviewer et à publier son entretien dans *Paris-Match* pour la conduire en garde à vue après une perquisition. Affaire sans suite (1).

Qu'on se rappelle aussi la perquisition dans les locaux du quotidien *Libération*, suivie de la mise en garde à vue de l'un de ses journalistes, en 1986, dans le cadre d'un dossier concernant une frange de « terroristes libertaires ». Affaire sans suite.

N'est-ce pas la preuve que ces déploiements de justice gagneraient à être rarissimes ? Au fait, les rédactions étaient-elles si fréquemment perquisitionnées lors des événements d'Algérie, alors que l'ordre public était gravement menacé, et la censure particulièrement vigilante ? Ce n'est pas que les journalistes doivent bénéficier d'une quelconque mansuétude s'ils commettent des erreurs. Mais il importe pour la démocratie que leurs sources d'information soient protégées. A ce jour, la jurisprudence évolue prudemment dans ce sens.

Les journalistes doivent garder en mémoire leur engagement de ne pas confondre leur rôle avec *« celui du policier »* (charte des devoirs du journaliste, 1918), ainsi que de *« garder le secret professionnel et de ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement »* (charte de Munich, 1971).

Les magistrats et policiers peuvent en être légitimement agacés. Ils veillent au respect de la loi au nom du peuple. Les journalistes doivent honorer leur code, au nom des citoyens.

(1) Jacques Mesrine a été tué par la police le 2 novembre 1979.

Un projet de loi à l'automne sur la prise en charge médicale des détenus

Des conventions seront signées entre les établissements pénitentiaires et les hôpitaux publics

Un projet de loi visant à améliorer la prise en charge médicale des détenus sera soumis dès cet automne au Parlement. Il prévoit notamment de confier à l'hôpital public la prise en charge sanitaire des personnes incarcérées et reprend l'essentiel des mesures annoncées en février par le précédent gouvernement (1).

La volonté des pouvoirs publics de « décloisonner » la médecine pénitentiaire ne s'est pas éteinte avec le changement de gouvernement.

Dans l'entourage de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, on annonce qu'un projet de loi sera discuté lors de la rentrée parlementaire, qui prévoit de confier la prise en charge sanitaire et sociale des détenus aux hôpitaux publics. Un nouveau partenariat devrait ainsi voir le jour, sous la forme de « conventions » passées entre les établissements pénitentiaires et les hôpitaux publics.

Dans la pratique, les détenus malades pourront, en fonction de leur état, soit être conduits en consultation spécialisée à l'hôpital dont dépendra leur établissement, soit recevoir la visite, dans les locaux de la prison, de soignants ou de médecins vacataires. Pour les cas d'hospitalisation, une trentaine d'établissements hospitaliers au total devraient disposer de services spécialisés. Ce nombre limité doit permettre de rationaliser les transferts de prisonniers malades sur le territoire.

Trois fois plus de tuberculose

Le volet financier de ce projet de loi conduit à modifier le code de la Sécurité sociale. Il prévoit que toutes les dépenses de soins et d'hospitalisation des personnes incarcérées seront prises en charge par l'assurance-maladie. A ce titre, les cotisations des détenus seront payées par la chancellerie et les hôpitaux concernés verront leur dotation globale augmenter.

« En dehors de l'hôpital, qui d'autre pourrait assurer cette prise en charge ? », demandent les auteurs de la réforme. Jean-Claude Karsenty, directeur de l'administration pénitentiaire, avait lui-même qualifié de *« solution d'avenir »* le système des conventions (*le Monde* du 7 avril 1992).

En février dernier, le Haut Comité de la santé publique (HSCP) avait remis à Bernard Kouchner, alors ministre de la santé, René Teulade, ministre des affaires sociales, et Michel Vauzelle, ministre de la justice, les conclusions d'un rapport sur la santé en milieu carcéral (*le Monde* du 10 février) (2).

Son constat est accablant : 15 % des détenus sont toxicomanes ; 30 % sont alcoolo-dépendants ; 30 % prennent régulièrement des médicaments ; 80 % nécessitent des soins dentaires. Les taux de contamination par les virus de l'hépatite B ou C sont très élevés. La proportion de personnes infectées par le virus du sida est dix fois plus importante en prison que dans la population générale. Les tuberculeux y sont trois fois plus nombreux et les équipes médicales manquent cruellement de moyens.

Un mois après la diffusion de ce rapport du HSCP, le conseil national du sida publiait une étude effectuée dans quatre établissements pénitentiaires qui dénonçait les trop fréquentes violations du secret médical en prison. Le conseil national du sida estimait alors *« urgent et nécessaire »* que la médecine en milieu carcéral passe *« sous le contrôle exclusif du ministère de la santé »* (*le Monde* du 13 mars).

Reprenant à son compte l'essentiel des mesures annoncées en février dernier, le gouvernement Balladur affirme sa volonté de faire en sorte que les détenus bénéficient des soins prodigués par le système hospitalier public et deviennent ainsi des « malades comme les autres ».

LAURENCE FOLLÉA

(1) A la suite des accusations de l'Union syndicale pénitentiaire concernant le dépistage de la tuberculose en milieu carcéral (*le Monde* du 13 août), le ministère de la santé a fait savoir, jeudi 12 août, qu'une circulaire demandant aux préfets de rappeler à leur devoir les conseils généraux, chargés du financement de ces dépistages, devait être prochainement signée par Mme Veil, ministre des affaires sociales et de la santé, et par M. Douste-Blazy, ministre délégué à la santé.

(2) « Santé en milieu carcéral. Rapport sur l'amélioration de la prise en charge des détenus », mission dirigée par MM. Gilbert Chodorge et Guy Nicolas, HSCP, janvier 1993.

Responsable de plusieurs épidémies

Un nouveau germe du choléra se répand dans plusieurs pays d'Asie

Le dernier numéro du *Bulletin épidémiologique de la direction générale de la santé* (nº 29 1993), à Paris, fait état de l'émergence d'un nouveau germe responsable de plusieurs récentes épidémies de choléra dans différents pays d'Asie.

Depuis la fin de 1992, plusieurs épidémies de syndromes cholériques (vomissements, diarrhées, déshydratations plus ou moins graves) sont apparues en Inde et au Bangladesh. Lors de la première de ces épidémies, à Madras, les spécialistes ont réussi à isoler chez les malades un germe qui ne correspondait à aucun de ceux connus pour être à l'origine du choléra. Ce germe est différent du *Vibrio cholerae* 01, agent responsable du choléra épidémique et des autres espèces de *Vibrio* pouvant être à l'origine d'infections gastro-intestinales similaires.

On a pu alors établir que ce micro-organisme était capable de produire une toxine cholérique et que ce germe était résistant à de nombreux médicaments, à l'exception de certains antibiotiques comme la tétracycline. Au début de cette année, un nouveau germe fut à l'origine d'une épidémie sévère de choléra dans le sud du Bangladesh (10 000 cas et 500 décès). De janvier à avril, une nouvelle épidémie a touché cette fois Calcutta (13 000 cas et 400 décès), frappant notamment des adultes et entraînant une très forte déshydratation et des troubles sanguins chez les malades.

Tous ces éléments indiquent qu'un nouveau germe (aujourd'hui baptisé *Vibrio cholerae* 0139 ou « Bengal ») toxique et virulent a émergé ces derniers mois du foyer endémique asiatique du choléra. A la différence des autres souches déjà connues, il menace directement l'ensemble de la population.

Sa progression est très rapide puisqu'il est passé du sud à l'est de l'Inde en quelques semaines seulement. *« Il est très probable que ce nouveau* Vibrio *va se propager en Asie et ailleurs, en affectant avant tout les plus démunis*, souligne la direction générale de la santé, à Paris. *La surveillance internationale de la diffusion de ce nouveau germe doit donc être renforcée. »*

J.-Y. N.

EN BREF

□ La NASA met les moteurs d'*Endeavour* sur la navette *Discovery*. – Les moteurs défaillants de la navette *Discovery* seront remplacés par ceux de la navette *Endeavour*. La NASA espère ainsi réduire au minimum le retard induit par le lancement avorté du jeudi 12 août (*le Monde* du 13 août). Malgré cette mesure, l'un des trois lancements prévus d'ici à la fin de l'année devra être repoussé à 1994, a estimé un porte-parole de la NASA. Il pourrait s'agir d'une mission de *Columbia* avec le laboratoire européen Spacelab ou d'un vol de *Discovery* auquel doit prendre part le cosmonaute russe Sergueï Krikalev. En revanche, souligne la NASA, le maximum sera fait pour éviter le report de la réparation en orbite du télescope spatial Hubble. Cette mission, programmée pour décembre prochain, doit être effectuée par *Endeavour*, qui sera équipée de deux moteurs de rechange actuellement disponibles, et d'un troisième provenant de *Discovery* et remis en état. – *(AFP.)*

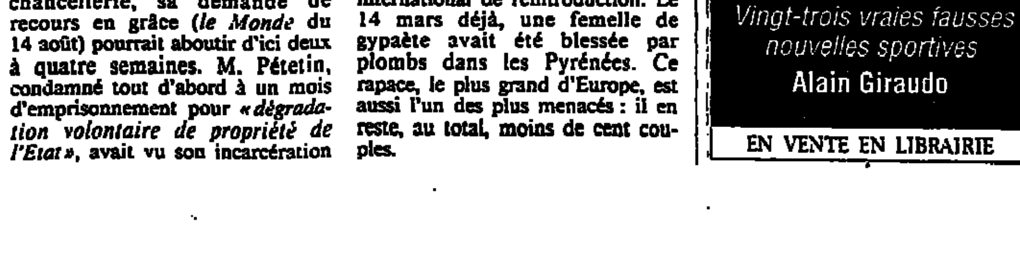
□ Le père du basketteur Michaël Jordan assassiné aux Etats-Unis. – James Jordan, le père du célèbre basketteur professionnel américain Michaël Jordan, vedette des Bulls de Chicago et de l'équipe nationale américaine, disparu depuis le 26 juillet, a été retrouvé le 3 août assassiné en Caroline du Sud. Le corps à demi décomposé de James Jordan, cinquante-sept ans, a été découvert flottant dans une rivière près de Bennettsville (Caroline du Sud). Son identification n'a été possible que le vendredi 13 août. Sa voiture avait été retrouvée à une centaine de kilomètres de Bennettsville. L'autopsie a révélé que la mort était dûe à une balle dans la poitrine. Aucune demande de rançon n'avait été adressée à la famille. – *(AFP)*

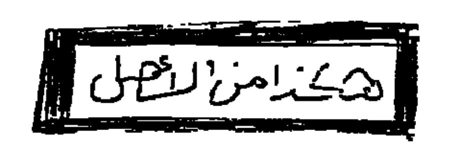
□ Le délégué du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) en Alsace a été agressé. – Gilbert Roos, délégué régional du Conseil représentatif des institutions juives en Alsace, a été légèrement blessé, vendredi 13 août, au matin, à Strasbourg. Il a été agressé par un homme qui apposait sur les murs des panneaux comportant des inscriptions antisémites. Touché à la tête, le délégué du CRIF a porté plainte pour voie de fait et exposition publique de slogans antisémites. Son agresseur a été appréhendé, puis relâché par la police.

□ L'écologiste Eric Pétetin pourrait être gracié d'ici deux à quatre semaines. – Eric Pétetin, chef de file des opposants au tunnel du Somport (Pyrénées-Atlantiques), incarcéré depuis le 1er juin à Neuvic (Dordogne), pourrait bénéficier d'une grâce présidentielle. Selon la chancellerie, sa demande de recours en grâce (*le Monde* du 14 août) pourrait aboutir d'ici deux à quatre semaines. M. Pétetin, condamné tout d'abord à un mois d'emprisonnement pour *« dégradation volontaire de propriété de l'Etat »*, avait vu son incarcération prolongée de quatorze mois par la cour d'appel de Pau, qui avait révoqué ses sursis le 29 juin.

□ Un gypaète barbu tué d'un coup de fusil de chasse. – Un gypaète barbu a été abattu au début du mois d'août dans la zone périphérique du parc national des Ecrins, près de Bourg-d'Oisans (Isère), annonce le ministère de l'environnement dans un communiqué, jeudi 12 août. Michel Barnier, le ministre, a *« aussitôt ordonné une recherche active du ou des coupable (s) »*. L'animal, âgé de six ans et demi, tué par *« plusieurs plombs double zéro de gros calibre »*, avait été lâché en 1987 en Haute-Savoie, dans le cadre d'un programme international de réintroduction. Le 14 mars déjà, une femelle de gypaète avait été blessée par plombs dans les Pyrénées. Ce rapace, le plus grand d'Europe, est aussi l'un des plus menacés : il en reste, au total, moins de cent couples.

□ Saturnisme à Paris : une association demande le relogement prioritaire des familles touchées. – Après la publication d'une enquête épidémiologique de la direction générale de la santé, selon laquelle 10 % des enfants suivis dans les centres de protection maternelle et infantile parisiens sont victimes d'une intoxication au plomb (*le Monde* du 11 août), l'association Droit au logement (DAL) a demandé, dans un communiqué publié jeudi 12 août, *« qu'un relogement social et familial prioritaire soit attribué en urgence aux familles ayant un ou plusieurs enfants atteints de saturnisme. »*





SPORTS

Les championnats du monde d'athlétisme de Stuttgart

Athlètes cousus d'or

Suite de la première page

Séduits par ce souci de transparence, les pays qui alors constituaient encore le bloc de l'Est ne firent pas obstacle à la présence de leurs champions survitaminés dans les réunions du Grand prix Mobil, qui ont alors gagné en notoriété. Les fédérations nationales purent commencer à récompenser les performances grâce à l'argent des commanditaires. Les athlètes signèrent, sans se cacher, des contrats avec des firmes dont ils portèrent ensuite les couleurs. Bref, sans que le mot ne soit officiellement prononcé, le professionnalisme devenait la règle dans un sport qui avait toujours eu un comportement hypocrite à l'égard de l'argent.

Le témoignage de cette formidable évolution, sinon révolution, est apportée par le plus grand athlète de la décennie, Carl Lewis, huit fois champion olympique et champion du monde : *«Au début des années 80, je devais faire la queue devant le bureau des organisateurs de meetings pour recevoir un chèque de 400 dollars. Maintenant c'est mon agent, Joe Douglas, qui leur fait signer des contrats d'un montant au moins cent fois supérieur et qui arrange les détails des conditions de séjours, voyage en avion, déplacement en limousine, chambre d'hôtel...».*

Les «dieux du stade» n'ont pas été les seuls à profiter de cette manne. Vivant naguère sur un pied modeste, la Fédération internationale d'athlétisme a, elle aussi, largement touché les dividendes du succès qu'elle a provoqué.

Pour la retransmission de vingt-six événements entre 1992 et 1995, les chaînes de télévision européennes ont ainsi signé un contrat qui assurera un revenu équivalent à 600 millions de francs sur quatre ans. S'ajoutent à cela l'argent des parrainages, les ristournes du Comité international olympique et les revenus des fonds de placements.

Eclats de voix

Au total, la Fédération internationale dispose de près de 1,2 milliard de francs. Quand elle a payé tous ses engagements et ses charges, il lui reste un trésor de guerre de l'ordre de 300 millions de francs. Un tel pactole ne pouvait pas ne pas attiser les convoitises. D'autant que Primo Nebiolo a commis sa première grosse faute : gourmand de succès, il a voulu mettre les bouchées doubles.

Alors que les premiers championnats du monde avaient été organisés sur un rythme quadriennal, les années impaires précédant les Jeux olympiques, il a proposé et obtenu qu'ils aient désormais lieu tous les deux ans, l'année précédant et celle suivant les JO. La perspective d'une telle augmentation des «cadences» ne manqua pas de faire réagir les athlètes, ou du moins leurs agents qui, eux, n'avaient rien à gagner dans l'opération. D'un bloc, ils demandèrent donc à la Fédération internationale de consacrer quelques 60 millions de francs à la rétribution des athlètes, notamment de verser des primes de 600 000 francs aux vainqueurs.

Primo Nebiolo refusa. Et le ton monta avec le représentant des managers, Tom Jennings. On en arriva même au début de l'année, entre deux éclats de voix, à une menace de boycottage des championnats. Pour y couper court, le président de la Fédération réagit violemment : *«Pas de championnats du monde, pas de Jeux olympiques».* En clair, les athlètes qui sont sélectionnés par l'intermédiaire de leur fédération seraient obligés de participer à un certain nombre de compétitions officielles, sous peine de disqualification aux Jeux olympiques.

Cet ultimatum – soutenu par les autorités olympiques qui craignaient d'être soumises aux mêmes pressions – provoqua de vives réactions verbales. Il fit aussi réfléchir les principaux intéressés. Tom Jennings fut amené à démissionner. Il a été remplacé par l'ancien champion olympique jamaïcain Don Quarrie, beaucoup plus conciliant. Primo Nebiolo a fait de son côté une partie du chemin. Les vainqueurs de Stuttgart ne recevront pas d'argent, mais se verront offrir les clés d'une Mercedes évaluée à 170 000 francs. Quelques rares irréductibles, comme l'Algérien Morceli (1 500 m) et le Kenyan Ondieki (5 000 m) n'ont pas accepté ce compromis et n'ont pas fait le voyage de Stuttgart. D'une certaine façon, ils ont gagné leur combat : *«En 1995 à Goeteborg, il y aura des primes d'engagement et de résultats»*, assure Carl Lewis, qui ne dédaigne pas jouer les oracles.

Comme le tennis

En dépit de toute l'habilité de Primo Nebiolo, il est en train de se passer dans l'athlétisme ce qui est arrivé dans le tennis. Les anciennes structures fédérales ne sont pas adaptées aux conditions d'un professionnalisme de plus en plus libéral. Les agents deviennent les maîtres d'un système où ils imposent les caprices de leurs stars. Les organisateurs de meeting se transforment en *«montreurs d'ours»*, selon le mot de l'un d'eux qui avait proposé plus d'un million de francs pour organiser une «revanche» entre Carl Lewis et Ben Johnson. Les règlements associatifs sont balayés par les lois commerciales. Le recordman du 400 m, Harry Butch Reynolds, peut ainsi réclamer, avec quelques chances de succès, 27 millions de dollars de dommages et intérêts à la Fédération internationale qui l'a suspendu deux ans pour dopage.

Créer les championnats du monde, libéraliser les règles de l'amateurisme, c'était comprendre que l'ordre sportif ancien était obsolète. Ce n'était pourtant pas être suffisamment moderne. Primo Nebiolo a cru qu'il allait pouvoir surfer sur l'argent. Il est, au contraire, englouti par la vague. En tout cas, il voit son œuvre fragilisée au moment où il pensait qu'elle était la plus forte. Le paradoxe de ces enjeux de milliardaires, c'est en effet que les championnats de Stuttgart sont lourdement déficitaires, à tel point qu'un juge allemand envisage d'ouvrir une instruction pour malversation.

ALAIN GIRAUDO

1 800 participants et 189 pays

Primo Nebiolo, président de la Fédération internationale d'athlétisme, a déclaré, vendredi 13 août, lors de la cérémonie d'ouverture des 4es championnats du monde d'athlétisme de Stuttgart, que des représentants de 189 pays participent aux compétitions.

Ce chiffre, dû en grande partie à la formation de nouvelles Républiques en Europe de l'Est, constitue un nouveau record de participation, avec vingt-quatre pays de plus qu'en 1991 à Tokyo. En tout, plus de 1 800 athlètes devraient prendre part aux championnats du monde, les plus grosses délégations étant celles des Etats-Unis (142 personnes) devant l'Allemagne (122) et la Russie (97).

Absents des pistes

STUTTGART

de notre envoyé spécial

Le plateau des championnats du monde de Stuttgart est ébréché par de nombreuses absences de marque. Aux blessés s'ajoutent les dopés, qui purgent leur peine de suspension loin des stades, et les malchanceux, qui n'ont pas réussi à passer le cap des épreuves de sélections nationales, de plus en plus impitoyables.

Désormais, les organisateurs doivent aussi décompter les boudeurs, qui, comme le champion olympique canadien du 110 mètres haies, Mark McCoy, ou le Kenyan Yobes Ondieki, nouveau recordman du monde du 10 000 mètres, ont saisi divers prétextes pour éviter des compétitions qu'ils n'estiment pas assez rémunératrices. Parmi ces grands absents des championnats du monde, quelques noms pèsent symboliquement plus lourd que d'autres.

• *Katrin Krabbe, la sulfureuse*

La sprinteuse allemande, suspendue à répétition pour dopage, est en train de devenir l'Arlésienne des grandes compétitions d'athlétisme. Depuis sa prise de pouvoir dans le sprint féminin, en 1991 à Tokyo, où elle était devenue championne du monde des 100 et 200 mètres, elle aura raté deux rendez-vous cruciaux : les Jeux olympiques de Barcelone et les championnats du monde de cette année.

Pourtant, au moment où ses anciennes rivales s'élanceront sur la piste de Stuttgart, Katrin Krabbe aura déjà rechaussé ses pointes et sera à nouveau en mesure de s'aligner dans des compétitions. La fédération allemande d'athlétisme a, en effet, décidé, en avril dernier, de réduire le temps de suspension de l'athlète, pour utilisation d'une substance anabolisante, de quatre à un an. Une peine que la sprinteuse n'a pu finir de purger à temps pour obtenir sa sélection pour Stuttgart.

L'athlète de l'ancienne Allemagne de l'Est se tire toutefois à moindres frais de sa deuxième affaire de dopage, après une première sanction pour manipulation d'échantillons d'urine qui avait été cassée pour vice de forme. Mais elle devra patienter jusqu'aux championnats du monde de Göteborg (Suède), en 1995, pour tenter de faire oublier sa réputation sulfureuse et de démontrer que sa domination sans partage sur le sprint mondial n'était pas seulement un mirage chimique.

• *Noureddine Morceli, le boudeur*

Champion et recordman du monde du 1 500 mètres, il avait offert, avec sa compatriote Hassiba Boulmerka, ses premières médailles d'or à l'athlétisme algérien à Tokyo. Deux ans plus tard, Noureddine Morceli, l'athlète qui a toujours revendiqué son attachement profond à l'islam, ne sera pas à Stuttgart pour défendre son titre, ni pour effacer sa déconvenue des Jeux olympiques.

Pour expliquer cette absence, l'athlète a avancé des motifs très prosaïques. Officiellement, il supporte mal de disputer une telle compétition tous les deux ans. Officieusement, il supporterait encore plus mal que les athlètes ne soient pas rémunérés pour participer aux championnats du monde. Cette attitude jusqu'au-boutiste, soutenue par la Fédération algérienne, qui réclame un meilleur partage des sommes produites par la compétition, risque de lui coûter cher. La Fédération internationale a fait savoir que Noureddine Morceli serait suspendu deux mois et privé de Jeux olympiques s'il ne fournissait pas une raison acceptable pour expliquer son refus.

• *Derartu Tulu et Dieter Baumann : les malchanceux*

Ils avaient tous deux décroché la gloire au bout d'une course de fond à Barcelone. Ils manqueront Stuttgart à cause de blessures. L'Ethiopienne Derartu Tulu avait su embellir sa victoire dans le 10 000 mètres féminin de l'une des plus belles images des Jeux : une longue accolade avec sa rivale sud-africaine, blanche de peau, Elana Meier.

Quant à l'Allemand Dieter Baumann, il avait dérobé par surprise aux coureurs africains l'une de leurs plus anciennes propriétés, le 5 000 mètres. L'athlète manquera cruellement à un public allemand qui constate chaque jour davantage le déclin de son athlétisme depuis la réunification.

JÉRÔME FENOGLIO

Cinquante-huit Français sélectionnés

La Fédération française d'athlétisme a sélectionné 58 athlètes, 37 hommes et 21 femmes, pour participer aux Quatrièmes Championnats du monde d'athlétisme.

Messieurs : G. Bandouin (perche, 5,65 m), A. Blondel (décathlon, 8 204 pts), J.-O. Brosseau (20 km marche, 1 h 21 min 35 s), T. Brusseau (3 000 m steeple, 8 min 24 s 60), P. Camara (triple saut, 17,59 m), D. Chauvelier (marathon, 2 h 12 min 11 s), W. Ciofani (marteau, 76,14 m), V. Clarico (110 m haies, 13 s 87), J.-C. Corre (50 km marche, 4 h 01 min 12 s), P. d'Encausse (perche, 5,75 m), G. Desmangles (100 m, 10 s 29), S. Diagana (400 m haies, 48 s 08 et 4 × 400 m, 45 s 26), C. Epalle (marteau, 79,98 m), M. Essaid (5000 m, 13 min 23 s 94), J. Farrandière (4 × 400 m, 4 s 01), J. Galfione (perche, 5,93 m), J.-C. Gicquel (hauteur, 2,30 m), S. Hélan (triple saut, 17,25 m), P.-M. Hilaire (4 × 400 m, 45 s 90), B. Itsweire (marathon, 2 h 12 s 23), M. Jouys (110 m haies, 13 s 79), D. Langlois (20 km marche, 1 h 22 mn 51 s), P. Lefèvre (javelot, 80 m), S. Levicq (décathlon, 7 874 pts), M. Morinière (4 × 100 m, 10 s 32), O. Noirot (4 × 400 m, 46 s 40), E. Perrot (4 × 100 m, 10 s 37), D. Philibert (110 m haies, 13 s 62), R. Piller (50 km marche, 4 h 02 min 33 s), R. Piolanti (marteau, 78,72 m), C. Plaziat (décathlon, 8 277 pts), J.-L. Rapnouil (400 m, 45 s 55 et 4 × 400 m), X. Robilliard (hauteur, 2,28 m), G. Sainte-Rose (triple saut, 17,23 m), D. Sangouma (100 m, 10 s 09 et 4 × 100 m), O. Théophile (4 × 100 m, 10 s 35), J.-C. Trouabal (100 m, 10 s 19, 200 m, 20 s 30 et 4 × 100 m).

Dames : M. Bègue (javelot, 64,46 m), M.-L. Bevis (4 × 400 m, 53 s 14), B. Bitzner (1 500 m, 4 min 07 s 17), C. Cinelu (100 m haies, 12 s 98), E. Devassoigne (400 m, 51 s 92 et 4 × 400 m), E. Elien (4 × 400 m, 52 s 26), F. Fates (3000 m, 8 min 51 s 33), P. Girard (100 m haies, 12 s 91 et 4 × 100 m, 11 s 20), C. Honoré (triple saut, 13,65 m), V. Jaunâtre (4 × 400 m, 53 s 22), V. Jean-Charles (100 m, 11 s 38 et 4 × 100 m), F. Landre (4 × 400 m, 51 s 92), V. Lapierre (4 × 100 m, 11 s 53), R. Murcia (10000 m, 33 min 00 s 96), M. Nestoret (4 × 100 m, 11 s 48), M.-J. Perec (200 m, 21 s 99 et 4 × 100 m), M.-V. Preira (100 m haies, 13 s 11), M. Rebelo (marathon, 2 h 30 min 36 s), A. Sergent (3000 m, 31 mn 55 s 97), O. Sidibe (100 m, 11 s 38 et 4 × 100 m), N. Teppe (heptathlon, 6 256 pts).

• *(Entre parenthèses, la discipline et la meilleure performance en 1993.)*

Le programme des finales sur les chaînes publiques

Le programme des finales des championnats du monde de Stuttgart qu'il sera possible de suivre en direct sur France 2, de 18 heures à 19 h 55, et sur France 3, de 20 heures à la fin des épreuves, est le suivant :

	MESSIEURS	DAMES
Samedi 14	*marathon*	*10 km marche*
Dimanche 15	*marteau 20 km marche 100 m*	*marathon longueur poids*
Lundi 16	*triple saut javelot 5 000 m*	*3 000 m 100 m*
Mardi 17	*disque 400 m 800 m*	*heptathlon 400 m 800 m*
Mercredi 18	*Jour de repos*	*Jour de repos*
Jeudi 19	*perche 400 m haies*	*disque 400 m haies*
Vendredi 20	*longueur 110 m haies 200 m décathlon*	*100 m haies*
Samedi 21	*50 km marche poids 3 000 m steeple*	*hauteur triple saut 10 000 m*
Dimanche 22	*hauteur 10 000 m 4 x 100 m 1 500 m 4 x 400 m*	*1 500 m javelot 4 x 100 m 4 x 400 m*

TÉLÉVISION

Samedi 14 août

TF 1

20.45 Variétés : **Succès fous de l'été.** Emission présentée par Christian Morin, Patrick Roy et Philippe Risoli.
22.25 Téléfilm : **Angoisse sur la ville.** De Robert Collins.
0.05 Magazine : Spécial sport. Athlétisme : championnats du monde, à Stuttgart; F1 magazine : Grand Prix de Hongrie, à Hungaroring; Formule foot : championnat de France.

FRANCE 2

20.50 Jeu : **Tout de suite ou jamais.** Présenté par Marc Toesca. Avec Lova Moor, Didier Gustin, Christine Herlem, Jean-Claude Lustyk, Nathalie Fuzellier, Alain Ducloux.
22.20 Divertissement : **Le Super-bêtisier nº 2.** De Monique Cara, Alain Valentini et Agnès Vincent. Les stars de la météo.
23.20 Journal et Météo.
23.35 Emission religieuse (rediff.).
0.35 Série : Médecins de nuit.

FRANCE 3

20.40 Téléfilm : **Sortie interdite.** De Daniel Moosman.
22.10 Journal et Météo.
22.35 Magazine : Pégase. Présenté par Bernard Chabbert. Histoire de 7 (le Boeing 737 et le futur 777); Les autogyres.
23.25 Documentaire : **Les Etoiles d'Hollywood.** Portrait de Vivien Leigh, de Gene Feldman et Suzette Winter (v.o.).

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : **Au train où va la vie.** De Jim Lee.
21.55 Flash d'informations.
22.00 Documentaire : ***La Harley Davidson,* une star américaine.** De Joel T. Smith.
23.00 Magazine : Jour de foot. Championnat de France.
23.45 Cinéma : Waxwork 2 – Lost in Time. □ Film américain d'Anthony Hickox (1990).
1.25 Sport : Golf. 3e journée de l'US PGA.

ARTE

20.40 Documentaire : **Desert Wind, le train des Rocheuses.** De Jürgen Lodemann.
22.05 Téléfilm : **Trois jours en Grèce.** De Jean-Daniel Pollet, texte de Jean Thibaudeau.
23.30 Musique : **Montreux Jazz Festival.** Joe Cocker, Joan Armatrading, Sarafina Kids, Take 6, Randy Crawford, Ringo Starr.
0.00 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.35 Divertissement : **Tranche de rire.** Jean Yanne, Fernand Raynaud, Roger Pierre et Jean-Marc Thibault.
20.50 Téléfilm : **Reporters dans l'enfer.** De Peter Fisk.
23.45 Série : **Soko, brigade des stups.**
0.40 Six minutes première heure.

Dimanche 15 août

TF 1

20.50 Cinéma : Sierra torride. ■ Film américain de Don Siegel (1970).
22.50 Magazine : **Ciné dimanche.**
22.55 Cinéma : **Le Temps du destin.** ■ Film américain de Gregory Nava (1987).
0.50 Sport : Athlétisme. Championnats du monde, à Stuttgart : résumé des épreuves de la journée.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : **Un espion de trop.** ■■ Film américain de Don Siegel (1977).
22.35 Cinéma : **L'Idole d'Acapulco.** ■ Film américain de Richard Thorpe (1963).
0.10 Journal et Météo.

FRANCE 3

20.10 Sport : Athlétisme. Championnats du monde, à Stuttgart : demi-finales du 800 mètres messieurs et du 800 mètres dames; Finale du 100 mètres messieurs.
21.05 Spectacle : **Le Cirque du soleil.** Le cirque réinventé.
22.05 Journal et Météo.
22.25 Magazine : Le Divan. Invitée : Jeanne Bourin.
22.50 Cinéma : **La Fille et le Général.** ■ Film italien de Pasquale Festa Campanile (1966) (v.o.).

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 20.30
20.15 Sport : Football. A 20.30, Marseille-PSG, en direct.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Corridas. Corrida de la feria de San Isidro, à Madrid, du 2 juin 1993.
23.50 Magazine : **L'Equipe du dimanche.** Eliminatoires de la Coupe du monde de football : Colombie-Argentine, Uruguay-Brésil, Paraguay-Pérou, Bolivie-Equateur.
1.55 Sport : Golf.

ARTE

20.40 ► Soirée thématique : **Le Ring de Wagner par Boulez et Chéreau.** Soirée proposée par la ZDF (1re partie).
20.41 Documentaire : **Eclats de voix, Bayreuth 1976.** De Jean-Luc Léon.
21.40 Opéra : L'Or du Rhin. De Richard Wagner. Mise en scène de Patrice Chéreau.

M 6

20.35 Sport 6.
20.45 Cinéma : Sénéchal le magnifique. □ Film français de Jean Boyer (1957).
22.20 Magazine : Culture pub.
22.55 Cinéma : **Catherine chérie.** □ Film hispano-allemand de Hubert Frank (1982).
0.30 Six minutes première heure.

CHEZ LES PEINTRES

Ellsworth Kelly, l'ascète inquiet

Après Frank Stella (*le Monde* daté 1er-2 août) et Malcom Morley (*le Monde* daté 8-9 août), Philippe Dagen continue son exploration de la peinture américaine, en rendant visite à Ellsworth Kelly, qui a poussé à l'extrême la recherche de la forme pure. La semaine prochaine, ce sera le tour d'Eric Fisch.

Ellsworth Kelly aime la campagne, la paix, la solitude et le silence. Loin de New-York, à plusieurs heures de train vers le nord en suivant la vallée de l'Hudson, il habite près d'un village qui n'a guère changé depuis l'Indépendance. Les maisons sont de bois peint. Une colonnade et un fronton ennoblissent la façade du temple. Des pelouses peignées, des arbres droits, des barrières blanches, la forêt sombre à l'arrière-plan : aucune souillure moderne, aucun désordre ne trouble l'anachronisme. Il ne manque qu'un cavalier en costume dix-huitième ou un manant, la fourche sur l'épaule.

Dans un vallon, à quelques centaines de mètres, une haie de conifères dissimule la maison, l'atelier et le parc de Kelly – maison de bois précédée d'une terrasse, atelier géométrique dessiné par l'artiste, parc où il a disposé nombre de ses sculptures, entre les sapins, dans une prairie et au-dessus d'une mare.

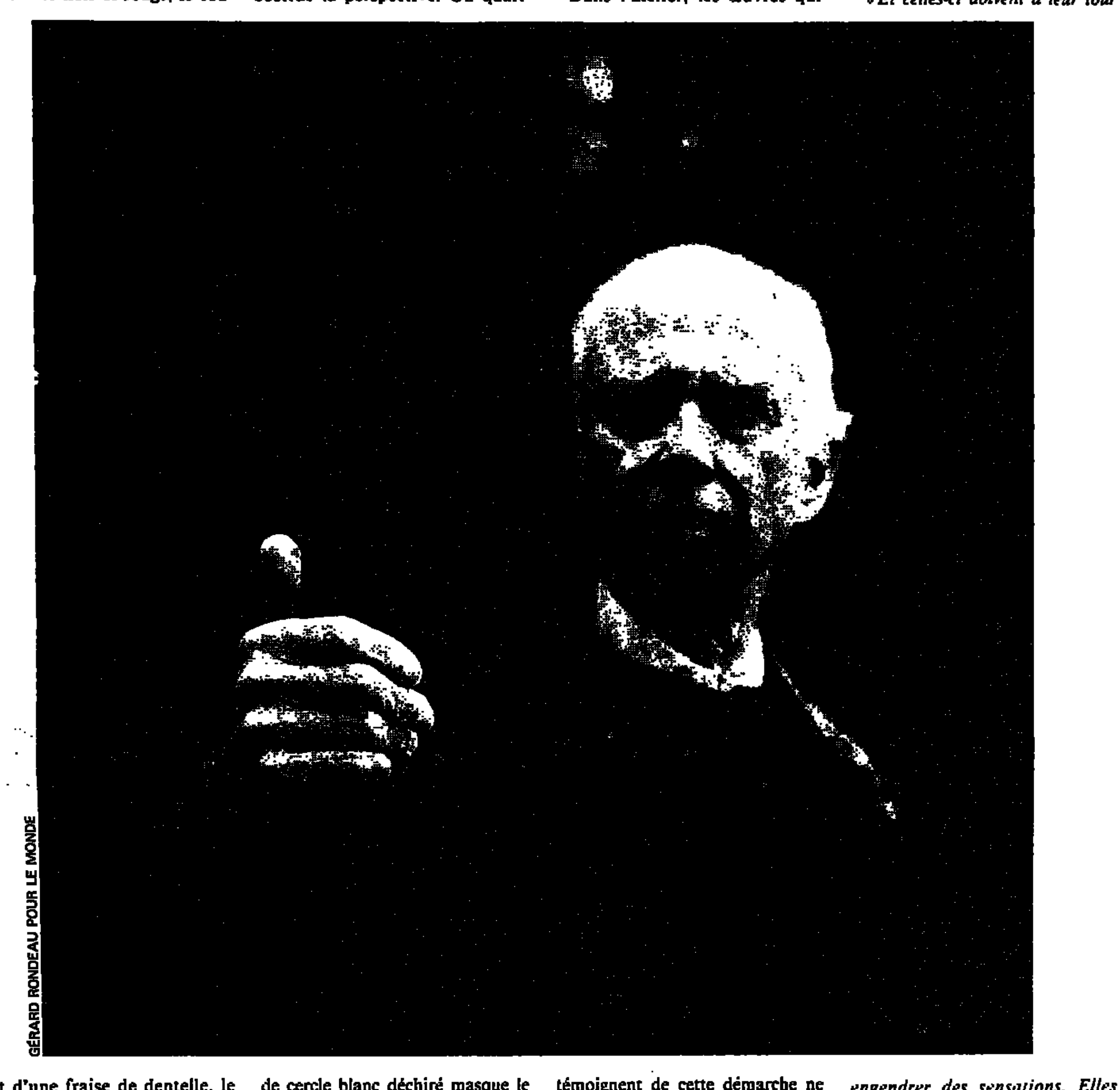
Il suffit de pénétrer dans l'atelier pour oublier l'extérieur, les frondaisons ensoleillées, le charme vieillot, l'air d'opulence bostonienne qui enveloppe l'endroit. Ici, les murs sont nus, les structures métalliques visibles, l'architecture ascétique, la blancheur de règle. Comme par opposition, Kelly apparaît de noir vêtu, sobre de gestes autant que de paroles. Il propose une visite du bâtiment. L'atelier lui-même en occupe le centre, un atelier très vaste et très haut, éclairé par des verrières, un atelier qui ressemble d'autant plus à une salle de musée que sont accrochées aux murs des toiles de plusieurs époques de Kelly, toutes géométriques, ascétiques, monochromes isolés ou associés – rétrospective condensée.

A l'exécution des œuvres, il a réservé un angle, aussi encombré que le reste de la pièce est dépouillé et vide. Ici est la longue table de bois où s'alignent les flacons, les pots, les bocaux pleins de poudres colorées, les tubes et tous les instruments nécessaires à la peinture.

Tout à côté, un échafaudage métallique sert à l'exécution des œuvres monumentales. Ici, le mur a perdu sa blancheur. Il est maculé d'innombrables taches de couleurs très vives, mosaïque de touches qui papillonnent. *« Quand je cherche une couleur, je l'essaie tantôt sur de petits morceaux de toile, tantôt directement sur le mur. »* Cette nuée chamarrée contraste étrangement avec les tableaux, composés de monochromes géométriques réunis, carrés, triangles et fractions de cercles découpés et peints méthodiquement.

On voudrait s'attarder dans cet angle, examiner les outils de la création et interroger le peintre sur l'emploi des morceaux de papiers découpés, pliés et collés qui jonchent les tables. Hommage aux gouaches de Matisse ? Maquettes pour des tableaux à venir ? Il ne répond pas. Il est déjà dans une autre pièce, plus petite. Il appelle. *« Venez voir mon accrochage. »*

L'accrochage associe une fort belle tête de Bouddha d'origine javanaise, un lingam indien, trois sculptures de Kelly en bois et, au centre, une toile qu'il admire avec jubilation. Ce n'est ni un Kelly ni l'œuvre de l'un de ses contemporains. De qui, ce grand portrait de gentilhomme noir et rouge, le cou



GÉRARD RONDEAU POUR LE MONDE

ceint d'une fraise de dentelle, le manteau brodé, la main appuyé sur une canne ? De Gheeraets, dit aussi Gheeraedts le Jeune, né à Bruges, mais peintre anglais pour avoir servi Elisabeth Ire puis Jacques Ier. La toile date de 1614. Avec la ferveur d'un conservateur ou d'un historien, Kelly fait admirer les motifs du tapis, les subtilités du trompe-l'œil, l'effet décoratif du rideau frangé qui dessine une ligne brisée dans le dos du modèle. *« C'est une toile superbe... Ma dernière acquisition. »* Puis, sentant l'étonnement de son interlocuteur : *« C'est ainsi. J'ai plus d'affinités avec l'art ancien qu'avec l'art contemporain, en vérité. De ce dernier, je n'aime guère que les œuvres de petite taille, celles de Johns. Mais les autres... Elles sont trop contraires à mon œuvre. »* Il dit cela de l'air le plus naturel du monde.

Il le confirme un peu plus tard. Des artistes du siècle, il a acquis un dessin de Matisse, un autre de Picasso et un collage de Schwitters – rien de contemporain. Seraient-ce les peintres qui l'ont le plus intéressé ? *« Picasso, évidemment. Quand j'étais à Paris, je ne pouvais pas échapper à son influence. Je ne le souhaitais pas, du reste. Matisse, c'est autre chose. Il est tellement plus difficile à saisir. Songez – un peintre qui recommence ses tableaux et obtient des œuvres qui ont l'air d'avoir été exécutées d'un seul mouvement... Il met toute sa vie, tout son savoir dans chaque tableau... J'ai mis du temps à comprendre Matisse. »* Sur Schwitters, à l'inverse, pas d'autre commentaire qu'une plaisanterie : un poil est demeuré collé sur le papier et Kelly feint de s'interroger sur son origine.

Dans une autre pièce encore, où sont rangés archives et dessins, il a constitué son anthologie de la peinture universelle en cartes postales. Presque toutes reproduisent des portraits – du Fayoum à Manet, de Byzance à Picasso. Etrange collection de têtes : Signorelli côtoie Titien, Clouet la sculpture romane. Les images de Beckmann sont parmi les plus nombreuses. *« C'est vrai. Je suis très attaché à son œuvre... Il me semble que c'est l'homme qui a le plus souffert dans le siècle. »*

Puis, à l'improviste, coupant court à tout commentaire sur Beckmann : *« Voulez-vous voir mes portraits ? Et mes cartes postales ? »* Ses « cartes postales » sont d'authentiques panoramas pittoresques à l'intérieur desquels il a introduit un plan de couleur, qui masque une partie de l'image et obstrue la perspective. Un quart de cercle blanc déchiré masque le Brooklyn Bridge. Un triangle rouge est tendu devant la tour Eiffel. Les « portraits » ne sont pas moins déconcertants – mais par leur classicisme. Ce sont des dessins crayonnés dans une manière qui tient à la fois de Matisse et du Picasso des années d'après-guerre, des dessins très figuratifs, à l'opposé d'une construction abstraite, des effigies dévouées à la représentation d'une ressemblance et l'analyse d'une psychologie. Pourquoi pas ? Il dessine aussi des feuilles et des fleurs, avec la même attention aux détails des corolles, des feuilles et des tiges et ne cherche nullement à tenir secrète la part figurative de son œuvre, au risque de déconcerter les esprits simples.

La libération de la couleur

La question ne peut être évitée cependant : pourquoi sa peinture est-elle si différente de ce qu'il montre là, dans ses réserves si admirablement classées et rangées ? Pour répondre par l'exemple, il ouvre encore une porte, celle de la salle où sont rangées celles de ses toiles de toutes les époques qu'il a conservées depuis un demi-siècle. Les premières s'avouent post-cubistes ou d'un picassisme frotté d'expressionnisme.

Bientôt, les figures disparaissent – ne demeurent que des géométries et des plans de couleurs. *« A partir de 1949, j'ai voulu découper la forme ou introduire un relief, afin de rompre avec l'idée d'un fond... C'était à Paris... A vrai dire, je ne savais pas tout à fait ce que je faisais, ni pourquoi. Mais j'en avais marre de la peinture « normale », de la peinture de chevalet. Je voulais entrer dans l'espace. Une peinture descriptive, qu'est-ce que c'est ? Des marques sur la toile, des empreintes. C'est ce que je ne voulais pas, je voulais me concentrer sur des formes – éviter les influences aussi.*

» A la description, je préfère la littéralité – une peinture qui existe comme n'importe quoi d'autre, comme un objet. Je me suis avisé que la toile divisée par les lignes d'un dessin avait moins d'existence. J'ai donc eu l'idée de diviser les formats eux-mêmes, d'introduire une coupure réelle entre les couleurs. Dans le cas d'une courbe, par exemple, cela se voit. Quand le format est découpé, la courbe existe dans l'espace, comme telle, pour elle-même. Une courbe seulement dessinée a moins de dynanisme et d'ampleur. »

Dans l'atelier, les œuvres qui témoignent de cette démarche ne manquent pas, faites de la juxtaposition de deux carrés, d'une courbe et d'un rectangle. Malgré la pâleur de la lumière, les couleurs éclatent, des rouges, des jaunes, des bleus très intenses. *« J'ai toujours voulu détacher la couleur. La libérer du fond. Au début, mes peintures comprenaient des formes et un fond. Pour finir, j'ai expulsé le fond. C'est le mur qui en fait office désormais. »* Il en désigne trois rectangles séparés, un bleu, un vert et un gris. *« Ce sont les trois couleurs des* Baigneuses à la tortue *de Matisse, si l'on veut. Mais ces trois bandes seraient simplement décoratives sans le découpage qui les sépare les unes des autres. En découpant, je fais des panneaux eux-mêmes des signes. »*

Allant d'une toile à l'autre, suggérant des parallèles et des généalogies, reconstituant en somme l'histoire de son œuvre, Kelly développe sa démonstration, fondée sur une volonté – ou une inquiétude. *« Est-ce que ça tient dans l'espace réel ? Dans la lumière ? Est-ce que la peinture peut tenir le coup ? Voilà les seules questions qui vaillent. Toutes ces choses qui nous entourent sont si réelles, si littérales, si presentes – je veux que la peinture soit à la hauteur de la réalité des choses. Que mes toiles soient des affirmations. Sur les murs, elles sont vulnérables, offertes aux coups. »*

Lui objecte-t-on alors que leur pureté abstraite peut déconcerter, il n'est pas loin de se mettre en colère. *« Mais au départ de chacune de mes toiles se trouve une perception visuelle. Regardez cet angle : c'est un genou plié. Celui-ci : l'angle du pied et de la cheville. La perception joue un rôle très important dans mon travail. Il se peut même qu'il intègre le sentiment du paysage, celui de l'espace environnant.*

» C'est ainsi que ma peinture a commencé. J'ai essayé de peindre le soleil vu à travers le feuillage – ce qui m'a entraîné vers le noir. Je me souviens aussi d'un mur, avec une réclame pour une marque de tricot. J'en ai tiré parti, je cherchais des références extérieures à l'art – personne n'a compris. L'une de mes compositions m'a été inspirée par une fenêtre du Musée d'art moderne, à Paris. Une autre fois, j'ai composé une toile d'après des morceaux de papier que j'avais vus sur le trottoir, une note de gaz que j'ai ramassée et dont j'ai tiré un tableau. Vraiment, il y a des perceptions visuelles à l'origine des peintures.

» Et celles-ci doivent à leur tour engendrer des sensations. Elles doivent donner de l'énergie à la vision de ceux qui les regardent, la reconduire à ses débuts, à un état originel de la vue, qui oublie ce que l'on croit savoir et connaître. Ce n'est qu'après ce retour à l'origine qu'il est possible de commencer à voir vraiment. »

Peinture comme dépouillement et leçon d'ascèse donc, purifiant la vue du spectateur et l'avivant à la fois. C'est dire que Kelly ne refuse pas de prendre en compte ce dernier et que son désir de « réalité » de la peinture ne suffit pas à exprimer la totalité de son expérience picturale. Accepterait-il alors une interprétation psychologique de ses toiles ? La question paraît le heurter. *« Je ne sais pas.. je ne veux pas savoir. Ce n'est pas ce que je cherche. Je ne veux pas créer des œuvres comme... Johns par exemple. Ou De Kooning. Face à une toile de Johns ou De Kooning, vous regardez à l'intérieur, pour la comprendre, pour déduire des sentiments. Moi, je veux que le regard sorte de la surface, qu'elle n'ait pas de contenu.. Je vous l'ai dit, ce à quoi j'aspire est tout différent. J'aime la peinture gestuelle des expressionnistes abstraits. Mais je fais ce que j'ai à faire, des formes et des couleurs qui tiennent dans l'espace. »*

Un temps. Puis, comme à nouveau inquiet de sa rigueur : *« Je ne veux pas dire que mes toiles soient détachées de tout arrière-plan psychologique. A un certain moment, je ne peignais plus que des toiles grises – c'était au moment de la guerre du Vietnam. Je ne sortais plus du gris. Elles n'ont pas plu, du reste. Personne ne les a aimées. »*

« Je veux être anonyme »

La conversation est interrompue. Il est l'heure de déjeuner sur la terrasse, devant le parc parsemé de sculptures. La plus proche est une plaque rectangulaire verticale aux angles arrondis. *« Pour celle-ci, il y avait une difficulté : comment éviter que la courbe de l'angle soit morte, qu'elle semble avoir été tracée au compas. »* De l'ongle, il dessine une courbe sur la nappe. *« Il fallait une ligne qui allège et vivifie la courbe et, pour cela, une ligne qui parte de plus loin, pas un quart de cercle inscrit dans un angle droit. »* De l'ongle encore, il trace une ligne qui se détache peu à peu de la verticale avant de s'incurver.

Un peu plus tard, il propose une promenade dans le jardin, d'une sculpture à l'autre. Il les explique chacune, scrupuleusement, par la définition de leur géométrie, le calcul de leurs dimensions et de leurs proportions, le matériau, la couleur qu'il lui a donnée. Il avoue sa préférence pour telle d'entre elles. De temps en temps, il interrompt cependant ses explications, pour montrer et nommer un oiseau qui volète entre les branches des sapins ou sautille dans l'herbe. *« J'aime les observer, je les connais bien, je sais les reconnaître. »*

- Comme Newman ?

- *Pourquoi Newman ?*

- Il avait le goût de l'ornithologie. Il allait étudier les oiseaux dans Central Park.

- *Ah... Je ne savais pas. »*

Ne sait-il pas, vraiment ? Veut-il éviter une question sur Newman, dont on peut croire que l'abstraction ne lui a pas été indifférente ? La promenade continue, tout autour de la maison et de l'atelier. Elle finit, comme il se doit, à l'intérieur de ce dernier, devant les toiles accrochées aux murs, dans la clarté filtrée qui tombe des verrières. Silence. *« Pour finir, le point le plus important, ce n'est pas ce que sont mes peintures, c'est ce qu'elles ne sont pas. Elles ne sont pas une affaire d'idées, ou de coups de pinceaux, ou de gestes, ou de « comment c'est fait » – à l'inverse de toute la peinture d'aujourd'hui, Schnabel ou Fischl.*

» Je ne veux pas imposer un style. Je veux être anonyme. Vous m'avez posé la question de l'interprétation, du sens des œuvres. En fait, la seule chose dont les œuvres parlent, c'est du temps. Ce sont des fragments de vie. »

PHILIPPE DAGEN

• Ellsworth Kelly est né à Newburgh, dans l'État de New-York, en 1923. Après des études à Boston, il vient à Paris en 1948 et s'inscrit aux Beaux-Arts. C'est au cours de ce long séjour parisien, qui s'achève en 1954, qu'il se détache de ses références – Picasso ou Matisse, – pour construire une peinture fondée sur des panneaux découpés, chacun d'une seule couleur non modulée.

A son retour à New-York, il apparaît comme l'un des premiers à s'opposer à l'expressionnisme, auquel il objecte des œuvres nettes, tranchantes et d'une apparente simplicité. En 1956, sa première exposition personnelle aux Etats-Unis a lieu à la galerie de Betty Parsons. Sa notoriété croît progressivement, en dépit de la vogue du pop. En 1963, la Gallery of Modern Art de Washington lui offre sa première exposition muséale. En 1966, il est présent dans le Pavillon américain de la Biennale de Venise. Il fait dès lors figure de référence, les expositions personnelles se multiplient à New-York et le MOMA organise une rétrospective de ses peintures en 1973. En 1982, le Whitney fait de même pour ses sculptures, auxquelles il consacre désormais une large part de son travail. L'une d'elles a été récemment installée au Carré d'art de Nîmes.

Il vit et travaille à Spencertown (N.-Y.).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉÂTRE (43-38-74-62). Le Premier : 17 h et 22 h.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45, dim. 15 h 30.

ARCANE (43-38-19-70). Les Précieuses ridicules : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.

BATEAU-THÉÂTRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Marie l'incurie : 19 h 30. Sur le dos d'un éléphant : 21 h, dim. 17 h.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55).Dim. Les Champêtres de joie : 20h30. Tiens bon! : 21h.

BOBINO (43-27-75-75). Le Pied à l'étrier : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h 15. Le Graphique de Boscop : 21 h 30.Dim. Nous sommes tous des lapins à six pattes : 20h. Chaud ...mais pas fatigué : 21h15. Artus de Penguern : 22h30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.

DUNOIS (45-84-72-00). Cosi fa Da Ponte ou la Croisière de l'improvisateur : 21 h, dim. 17 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Eté 86 chez les Pujols : 20 h. Le Jardin des cerises : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Ah! Si j'avais un nom connu, vous verriez comme je serais célèbre : 20 h. Personne n'est parfait : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h, dim. 15 h 30.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Tonnelle d'été : 15 h. Le Miroir des songes : 21 h, dim. 15 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Les Palmes de M. Schutz : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

ŒUVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30.

PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Embrassons-nous, Folleville! : 15 h et 18 h 30. Le Voyage de M. Perrichon : 16 h 30 et 20 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Backswing : 20 h 30.

RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 16 h et 21 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45.

SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Allais nous plaît : 20 h 30. Le Défunt ; Edouard et Agrippine : 22 h.

SOUS CHAPITEAU (PARC DE LA VILLETTE) (40-03-75-75). Lear Elephants : 21 h.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Didier Bénureau : 22 h.

THÉÂTRE DÉJAZET (48-87-52-55). Elie Kakou : 20 h 30.

THÉÂTRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Rien ne sert de dormir, faut s'lever l'matin : 22 h.

THÉÂTRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15.

THÉÂTRE GRÉVIN (42-46-84-47). Charité bien ordonnée : 21 h.

THÉÂTRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Western-solo : 20 h, dim. 16 h. Eternel Tango : 21 h. Help! Le Chippendale ou l'homme de leur vie : 22 h 30.

THÉÂTRE DU TAMBOUR-ROYAL (48-06-72-34). Dom Juan : 15 h et 20 h 45.

TOURTOUR (48-87-82-48). L'Heure espagnole : 19 h. Les Rendez-vous : 20 h 30. Le rêve était presque parfait : 22 h.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6105

HORIZONTALEMENT

I. Il voit parfois croître ses soucis autour d'un tapis vert. Rassemblent des tambours et des trompettes. – II. Libéré par la réaction. Le cœur de la Ville éternelle. Se retire après une chute. – III. Regrettable absence. Qui ont subi une préparation pour devenir gendarmes. – IV. Mauvaise tête. Ce sont des sujets indélicats. – V. Reçoit des papiers souvent en échange d'illusions. Est préparé par qui a envie de faire une bonne farce. Prénom. – VI. S'applique à une certaine propriété. Ont une façon bien à eux de considérer les choses. Petit, il a encore beaucoup à apprendre. – VII. Fait une insertion. Finalement maîtrisée. Une grande partie de l'Asie. – VIII. Brise éventuellement une baguette. Article. Fut tour à tour la belle et la bête. – IX. Préposition. Travaille par rotation dans une usine. Possessif. – X. Funestes exploits dignes d'un bravo. Accablaient sans doute Ahasvérus. – XI. Abréviation. Pas forcément malheureuse. Sont indispensables à un piège. – XII. Désormais visibles. Très bien entouré. – XIII. Ne va pas toujours droit au but. Division topographique. Pronom. – XIV. Lettres de dénonciations. S'exprimait en chantant. Montent plus d'un bateau. – XV. Ont sans doute beaucoup appris mais ont-ils beaucoup retenu ? Oblige à jouer sur les mots.

VERTICALEMENT

1. Elle devrait parfois avoir pour résultat d'éviter que la moitié se rapproche du tiers. Bon cœur. Se meut dans trois dimensions. – 2. L'écran et le chien par rapport à la nacre et à la niche (pluriel). Comme un nombre. – 3. A raison de bien des embarras. A l'étranger. – 4. Partie de tonneau. Douce créature. – 5. On ne peut plus naturel. Monta un méchant « canard ». En France. – 6. Fabricant de toiles. Orientation. Quartier de Sedan. – 7. Dans une mythologie. Productrices de charbon. Préposition. – 8. Gêné. Sigle. – 9. Il ne saurait prendre l'initiative d'un dialogue. Arrêtent les chalands qui passent. – 10. Le fait de la courber exige une grande souplesse. Qui ne seraient pas tels s'ils étaient restés en place. – 11. Prennent part à l'étude des causes. Ce n'est que du sable. – 12. Terme musical. Se lançait dans le but de refroidir. – 13. Surveillera ses fils de près. Vient parfois avec l'âge. – 14. Dans le coma. Eclipse totale. D'un auxiliaire. – 15. Souvent pénibles quand elles sont fortes. A une forme particulière.

Solution du problème n° 6104

Horizontalement

I. Métissage. – II. Aléseuse. – III. NE. On. Clé. – IV. Ivresse. – V. Fait. Etre. – VI. Etrennée. – VII. Sées. Go. – VIII. Tu. Tin. – IX. Argentier. – X. Article. – XI. Trié. Feus.

Verticalement

1. Manifestant. – 2. Elévateur. – 3. Te. Rire. Gai. – 4. Isoètes. Ere. – 5. Sens. TNT. – 6. Su. Sensitif. – 7. Ascète. Nice. – 8. Gel. Reg. Elu. – 9. Eve. Ogres.

GUY BROUTY

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

BOXING HELENA. Film américain de Jennifer Chambers Lynch, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LA CAVALE DES FOUS. Film français de Marco Pico : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

COYOTE. Film canadien de Richard Ciupka, v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

LAST ACTION HERO. Film américain de John McTiernan, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UNE FAMILLE FORMIDABLE. Film italien de Mario Monicelli, v.o. : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24-)

SAMEDI

L'Espionnage, un genre impur : le Dossier 51 (1978), de Michel Deville, 14 h 30 ; les Filles du code secret (1967, v.o. s.t.f.), de David Greene, 16 h 30 ; le Rideau déchiré (1966, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 19 h ; la Lettre du Kremlin (1969), de John Huston, 21 h 15.

DIMANCHE

L'Espionnage, un genre impur : The Human Factor (1979, v.o.), d'Otto Preminger, 14 h 30 ; Contre-espionnage (1960, v.o. s.t.f.), de Toch, 16 h 30 ; le Port de la drogue (1952-1953, v.o. s.t.f.), de Samuel Fuller, 19 h ; Notre agent à La Havane (1960, v.o. s.t.f.), de Carol Reed, 21 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A TOUTE ÉPREUVE (Hongkong, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

ALARME FATALE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

AMANTS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

ANGLE MORT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AU BÉNÉFICE DU DOUTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

AU-DESSUS DE LA LOI (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BENNY & JOON (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CALIFORNIA MAN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

CHUTE LIBRE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

COEUR SAUVAGE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

COMMENT FONT LES GENS (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CRISE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

CUISINE ET DÉPENDANCES (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DUEL A ICHIJOJI (Jap., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FANFAN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55).

FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34).

GRANDEUR ET DESCENDANCE (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

KALAHARI (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA LÉGENDE DE MUSASHI (Jap., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LOVE AFFAIR (A., v.f.) : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MADE IN AMERICA (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Miramar, 14e (36-65-70-39).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

MUSASHI, UN FILM EN TROIS ÉPOQUES (Jap., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

MY OWN PRIVATE IDAHO (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) , La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

L'ŒIL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

PANIC SUR FLORIDA BEACH (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POSSE, LA REVANCHE DE JESSIE LEE (A., v.f.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55).

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

4 NEW-YORKAISES (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ROBOCOP 3 (A., v.f.) : Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SANTA SANGRE (Mex., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86).

SIDEKICKS (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

SNIPER (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SWING KIDS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE CRYING GAME (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).

TRACES DE SANG (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

UN CRIME (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UN FLIC ET DEMI (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

UNE BALLE DANS LA TÊTE (Hongkong, v.o.) : Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA VOIE DE LA LUMIÈRE (Jap., v.o.) : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 18 h 10.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BOYZ'N THE HOOD (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CASABLANCA (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 16 AOÛT

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois, L.-A. Lavigne).

« Les fastes du Second Empire au Palais-Garnier » (limité à trente personnes), 11 h 30, dans le vestibule, statue de Lulli (Monuments historiques).

« L'hôtel de Bourrienne et de Madame de Hamelin et son décor Consulat et Directoire » (limité à vingt-cinq personnes), 14 h 30, 58, rue d'Hauteville (Monuments historiques).

« Hôtels du Marais spécialement ouverts. Passages, ruelles insolites, jardins, plafonds et escaliers inconnus », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 15 heures, 3, rue de Palestro (Paris autrefois, L.A. Lavigne).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les vitraux de la Sainte Chapelle » (apporter des jumelles), 15 heures, grille du Palais de justice, boulevard du Palais (Paris et son histoire).

« L'île de la Cité inconnue et secrète », 15 h 30 et 18 heures, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

BILLET

Les marques qu'on remarque

Une partie des bénéfices de Philip Morris va partir en fumée, après la décision prise au mois d'avril par le numéro un mondial du tabac de réduire de 20 % (aux Etats-Unis) le prix de ses cigarettes Marlboro afin de résister à la concurrence des « sous-marques » qui ont conquis plus de 30 % du marché, mais le paquet-fétiche du groupe tabaco-alimentaire – et sa véritable « vache à lait » – a encore de beaux jours devant lui.

Au hit-parade des grandes marques mondiales les plus connues des consommateurs, établi par le magazine américain *Financial World* dans son numéro de septembre, le célèbre paquet rouge et blanc reste en tête avec une valeur marchande de 39,5 milliards de dollars. Il devance les canettes de Coca-Cola (33,4 milliards de dollars), lesquelles relèguent au septième rang l'éternel rival, Pepsi.

Jusque-là, rien que de très normal pour ces grandes marques commercialisées dans le monde entier et qui ont valeur de porte-drapeau pour l'Amérique et le monde capitaliste. En revanche, la nouveauté de ce classement est l'ascension à la troisième place de la firme californienne de micro-processeurs Intel, peu connue du grand public, mais dont la marque atteint la valeur de 17,8 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 107 % en douze mois. Parmi les autres marques, on trouve, au sein des quinze premières, les céréales Kellogg's, Nescafé, les bières Budweiser, les rasoirs Gillette, les couches Pampers, le rhum Bacardi, les cigarettes Winston et Newport, les jeans Levi's, les « puces » Motorola et les films Kodak. L'Oréal, première marque française de cosmétiques, figure au dix-neuvième rang, suivie par Louis Vuitton (23e rang), Michelin (27e) et Danone (31e). L'Oréal et les parfums Christian Dior (groupe LVMH) se sont bien comportés en accroissant de plus de 40 % la valeur marchande de leur marque. En revanche, le pneumaticien de Clermont-Ferrand a vu la sienne baisser de 25 %. Mais, avec une estimation de 2,3 milliards de dollars, la marque Michelin continue à devancer l'américain Goodyear. *« Le principal enseignement de cette étude est qu'en dépit d'un marché sur lequel les articles « discount » ont effectué une percée en tirant profit de la stagnation économique, les marques bien gérées et qui ont su se différencier des produits génériques ont maintenu, voire renforcé, leurs positions. C'est le cas des jouets Mattel et des spiritueux Guinness »*, affirme Alexandra Ourusoff, responsable des études statistiques de *Financial World*. *« Les perdants sont les marques liées à la production de matières premières ou qui n'ont pas su s'adapter au changement de comportement des consommateurs. C'est le cas de Michelin et des cacahuètes Planters* [groupe RJR Nabisco] *»*, selon elle.

S. M.

□ **M. Amato a retiré sa candidature à la BERD.** – Giuliano Amato, l'ancien président du conseil italien, a retiré sa candidature pour la présidence de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement). Cette annonce a été faite, vendredi 13 août, par le représentant italien à la BERD. M. Jacques de Larosière, l'actuel gouverneur de la Banque de France, est donc pratiquement assuré d'occuper le poste laissé vacant le mois dernier par Jacques Attali. Le résultat de l'élection, à laquelle l'ancien ministre des finances polonais Leszek Balcerowicz est également candidat, doit être annoncé le 19 août.

Les débats sur l'Accord de libre-échange nord-américain

Critiques au Mexique contre les concessions faites aux Etats-Unis

Satisfait mais sans excès de triomphalisme, le président Carlos Salinas s'est adressé à la nation dans un discours télévisé, vendredi 13 août, pour annoncer le succès des négociations complémentaires sur le traité de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada. La Bourse de Mexico a salué cette nouvelle par une hausse de 3,7 %, mais la classe politique n'est pas unanime sur les bienfaits de l'accord.

MEXICO

de notre correspondant

« Nous avons fait un pas important de plus vers la construction de la plus grande zone de libre-échange du monde, (...) ouvrant ainsi de meilleures perspectives pour améliorer notre croissance économique (...) et surtout pour créer davantage d'emplois », a affirmé vendredi le président mexicain Carlos Salinas. Un an plus tôt, à vingt-quatre heures près, il avait cru pouvoir affirmer, dans un discours similaire, que tout était pratiquement réglé et que l'adoption finale du traité n'était plus qu'une formalité. Las ! la défaite électorale du président Bush, que les dirigeants mexicains n'avaient pas envisagée, allait tout remettre en question et obliger les trois partenaires à se lancer à nouveau dans d'interminables négociations.

Cela convenait d'autant moins à Mexico que la reprise économique du pays semblait s'essouffler. Malgré les succès remportés en matière d'inflation (9,7 % en juillet en moyenne annuelle contre plus de 100 % avant l'arrivée de M. Salinas au pouvoir), les autres indicateurs économiques ne sont pas encourageants : la dette extérieure dépasse les 110 milliards de dollars, niveau sans précédent, et le taux de croissance se situera cette année en dessous des prévisions, sans doute autour de 2,5 %.

Surtout, l'équipe au pouvoir est soumise à la pression du temps. Son mandat se termine l'an prochain (les élections auront lieu en août 1994), et il n'est pas dit que le successeur de M. Salinas sera aussi enthousiaste à propos de l'adhésion de son pays au grand ensemble nord-américain si le Congrès des Etats-Unis décidait de modifier certaines règles ou d'avoir des exigences supplémentaires sur le plan politique : accélération de la transition démocratique, plus grand respect des droits de l'homme, lutte contre la corruption et le trafic de drogue, etc.

Dans l'état actuel des accords, les *« atteintes à la souveraineté nationale »* préoccupent certains, y compris au sein de la formation officielle, le Parti révolutionnaire institutionnel. A gauche, le Parti de la révolution démocratique (PRD, opposition), qui n'est pas un chaud partisan du traité, estime que *« le Mexique a fait des concessions inacceptables en se soumettant aux caprices éventuels des Etats-Unis, qui pourront déterminer si le Mexique viole ou non les accords en matière d'environnement et de loi du travail »*.

Malgré le flou – apparemment volontaire pour ménager la susceptibilité des Mexicains – sur les mécanismes devant conduire à des sanctions commerciales (suspension des accords dans le secteur concerné), il semble que celles-ci seront décidées par un organisme supranational composé d'experts des deux pays concernés, qui devront juger si un Etat a enfreint la réglementation nationale, notamment sur l'environnement. Ce système ne s'appliquerait que pour les Etats-Unis et le Mexique, le Canada ayant obtenu de recourir à ses propres tribunaux.

BERTRAND DE LA GRANGE

Le grand marché prend forme

Suite de la première page

Parallèlement, le Canada avait, pour sa part, obtenu d'importantes concessions.

L'accord annoncé vendredi matin à Washington par le ministre des relations commerciales internationales, Mickey Kantor, avait été conclu la nuit précédente à l'issue de plusieurs conversations téléphoniques menées avec le ministre canadien du commerce, Thomas Hockin, et avec son homologue mexicain, Jaime Serra Puche. Dans un communiqué hâtivement rédigé, M. Kantor s'est dit satisfait de voir *« cet accord historique »* contribuer à modifier *« des relations commerciales avec le Mexique qui ont reposé jusqu'ici davantage sur le hasard que sur une réelle volonté politique »*.

Il a également souligné que l'abolition des barrières tarifaires entre les trois pays d'ici à quinze ans permettra de constituer *« le plus important marché mondial »*, composé de 370 millions de consommateurs et assurant une production intérieure brute de 6 500 milliards de dollars (39 000 milliards de francs). *« Nous estimons que* [cet accord] *devrait se traduire par un gain d'environ 200 000 emplois, uniquement au cours des deux premières années »* de son entrée en vigueur, a assuré M. Kantor.

A Ottawa, M. Hockin a également exprimé sa satisfaction, en insistant surtout sur le fait que le Canada avait réussi à obtenir d'importantes concessions au sujet des contraintes qui seraient appliquées aux pays qui ne se seraient pas conformés à l'une ou l'autre des dispositions contenues dans les *« arrangements annexes »*. La veille encore, le premier ministre canadien, Kim Campbell, estimait que les négociations étaient *« dans l'impasse »*, en raison de la détermination américaine à vouloir appliquer des sanctions commerciales pour les violations aux nouvelles règles appliquées à la lutte contre la pollution et à la protection sociale.

L'opposition de l'AFL-CIO

Le gouvernement canadien faisait alors valoir que cette politique de sanctions était contraire à l'indépendance du pays et qu'elle incitait à une nouvelle poussée de protectionnisme. Ottawa a finalement obtenu des négociateurs américains une importante dérogation. Alors que les Etats-Unis et le Mexique acceptent l'idée de se voir appliquer, par un organisme lié à l'ALENA et échappant aux juridictions des deux pays, des amendes pouvant atteindre 20 millions de dollars (120 millions de francs), sous forme de sanctions commerciales ou tarifaires, si eux-mêmes contreviennent aux règles énoncées, le Canada ne pourra être jugé que devant ses propres tribunaux.

Le président mexicain, Carlos Salinas de Gortari, a souligné que ces *« arrangements annexes »* serviraient *« de guide pour de futures négociations menées* [par le Mexique] *avec d'autres pays »*. Le Mexique participe déjà à des négociations commerciales conduites avec le « groupe des trois » (Mexique, Venezuela, Colombie) et avec des pays d'Amérique centrale, parallèlement à l'« accord de complémentarité » qui le lie au Chili.

Le Canada a déjà ratifié l'ALENA, et le Mexique s'est tellement engagé dans l'affaire – en dépensant notamment 25 millions de dollars uniquement en frais de lobbying auprès des diverses instances de Washington – que l'examen du texte par son Parlement devrait être une simple formalité. Aux Etats-Unis, en revanche, la précarité de l'assise politique du président Clinton au Congrès a déjà été démontrée au cours de la discussion budgétaire. Le président aura fort à faire pour rallier à sa cause les écologistes, les milieux syndicaux et, surtout, les parlementaires de son propre parti.

A peine Bill Clinton avait-il eu le temps de se féliciter *« des négociations très réussies menées avec le gouvernement mexicain »* (son principal sujet de préoccupation) et de souligner que, pour la première fois, un accord commercial avait été conclu *« interdisant à une nation tierce, en l'occurrence le Mexique, d'instaurer des normes moins contraignantes en matière d'environnement ou d'abaisser le niveau de qualification de ses salariés, uniquement pour créer des emplois au détriment des Américains »*, que Richard Gephardt, le leader démocrate à la Chambre des représentants, publiait un communiqué dans lequel il prenait le contrepied du président. *« Bien que des progrès aient été accomplis, les* « arrangements annexes » *sont en deçà des objectifs prévus dans d'importants domaines et, considérés en tant que tels, il n'est pas possible de leur apporter un soutien. Je ne pense pas qu'il soit possible de pallier aisément ces manquements »*, écrit le représentant du Missouri.

Pour ferme qu'elle soit, cette prise de position, émanant de l'un des principaux personnages du Congrès, ne constitue pas un refus, par principe, de se rallier au texte complet de l'ALENA qui sera soumis début septembre aux parlementaires. M. Gephardt n'a pas révélé les points exacts de son désaccord avec la Maison Blanche ; dans ce domaine comme dans d'autres, tous les marchandages sont permis. Mais ces réserves confortent l'attitude des opposants les plus farouches à l'accord, parmi lesquels figure l'AFL-CIO. Jugeant *« inacceptable »* l'accord qui vient d'être conclu, la principale centrale syndicale américaine, qui craint une fuite vers le Mexique des emplois qualifiés américains, a déclaré par la voix de son président, Lane Kirkland, que ces *« arrangements annexes »* n'apportaient rien de plus *« pour rendre l'ALENA acceptable par les salariés »*.

Une rude bataille

De leur côté, les défenseurs de l'environnement et les associations de consommateurs ont commencé à réagir, généralement négativement, à l'instar de Public Citizen, une organisation qui a aussitôt reproché au président Clinton de ne pas avoir été assez ferme sur les sanctions à appliquer à ceux qui ne respecteraient pas les nouvelles réglementations. Les écologistes, qui craignent une aggravation de la pollution le long des 3 000 kilomètres de frontière qui séparent les Etats-Unis du Mexique, n'ont pas semblé rassurés par les engagements pris, dont M. Kantor a rappelé qu'ils prévoyaient la constitution d'un organisme américano-mexicain (doté de 525 millions de dollars et financé à 85 % par les Etats-Unis) chargé de financer l'assainissement de cette zone frontalière. Une entreprise excessivement coûteuse si l'on en croit les calculs établis par des experts indépendants, qui évaluent à quelque 20 à 30 milliards de dollars le prix de cette seule opération.

M. Clinton n'est, toutefois, pas complètement désarmé. Sur ce sujet au moins, il peut compter sur l'appui de l'ensemble des milieux d'affaires et, au Congrès, sur les voix d'une majorité de parlementaires républicains acquis à l'ALENA depuis que le président Bush a paraphé cet accord en décembre 1992. De plus, les lignes de fracture passent, cette fois, à l'intérieur des deux formations politiques, ce qui peut faciliter les « débauchages ». Mais la partie sera rude. S'ils n'ont pas tous retenu les innombrables dispositions de l'Accord de libre-échange et les avantages qu'il peut présenter pour le pays (après un quadruplement des exportations vers le Mexique entre 1988 et 1992), beaucoup d'Américains, en revanche, connaissent par cœur les chiffres mensuels du chômage (6,8 % de la population active en juillet) et savent qu'ils risquent, dans un premier temps, de perdre de nouveaux emplois.

SERGE MARTI

Les réactions aux déclarations de M. Balladur

□ **M. Vasseur (PR) : *« Un choc psychologique »*.** – Philippe Vasseur, secrétaire général du Parti républicain, s'est félicité, vendredi 13 août, dans une déclaration à l'AFP, de l'annonce par Edouard Balladur d'une réforme de l'impôt sur le revenu, estimant que celle-ci *« est la première réforme économique du gouvernement Balladur »* et qu'elle peut *« créer un choc psychologique sur la classe moyenne »*, favorisant ainsi une reprise de la consommation et de l'investissement des ménages. Pour M. Vasseur, cette réforme est *« le signe que le gouvernement ne va pas se contenter de gérer les affaires courantes jusqu'à l'élection présidentielle et qu'il va entamer un certain nombre de réformes nécessaires »*.

□ **M. Mégret (FN) : *« Le changement dans l'immobilisme »*.** – Bruno Mégret, délégué général du Front national, a jugé, vendredi 13 août, dans un communiqué, que *« M. Balladur a beaucoup parlé pour ne rien dire »* et *« pratique le changement dans l'immobilisme »*. Selon lui, le premier ministre *« refuse de tirer les conséquences des événements qui lui ont donné tort, comme la récente crise monétaire »* et *« persévère à poursuivre la politique de son prédécesseur : acceptation du libre-échangisme, ouverture des frontières, application des accords de Maastricht »*.

□ **Le PCF : *« Les mauvais coups »*.** – Le Parti communiste a lancé, dans une déclaration publiée vendredi 13 août par le quotidien *l'Humanité*, *« un appel à une journée de riposte »*, jeudi 19 août, dans *« tout le pays »* pour dénoncer les *« mauvais coups »* du premier ministre Edouard Balladur. *« Le gouvernement Balladur est en place depuis quatre mois. Sa politique frappe durement des millions de Français tandis qu'elle multiplie les cadeaux aux patrons, aux privilégiés de la fortune, aux spéculateurs »*, affirme le secrétariat du comité central du PCF.

□ ***Le Figaro* : « La tentation social-démocrate ».** – Sous le titre « La tentation social-démocrate ? », Georges Suffert, notant que le premier ministre n'envisage pas de *« modifier substantiellement nos règles de protection »*, écrit dans l'éditorial du *Figaro* daté 14-15 août : *« Si tout gouvernement français est lié par les formes des systèmes sociaux édifiés dans un tout autre univers économique, de quelle marge de jeu dispose-t-il ? La France est-elle condamnée à une espèce de social-démocratie informelle ? Une résignation dangereuse : les Suédois, autrefois, ont commis cette erreur et l'ont payée cher. »*

□ **Le MRG : insuffisant.** – Le Mouvement des radicaux de gauche estime, dans un communiqué, que *« M. Balladur reste vague sur le moment à partir duquel la politique qu'il conduit commencera à produire ses effets »*. Le MRG affirme que *« la réforme fiscale envisagée ne suffira pas à résoudre les difficultés que connaissent les classes moyennes, fortement touchées par de nombreuses hausses d'impôts et de taxes déjà mises en œuvre par le gouvernement »*.

□ **Henri Emmanuelli (PS) : *« Où est le fil directeur ? »*** – Henri Emmanuelli, ancien président socialiste de l'Assemblée nationale, a souligné, vendredi 13 août sur RTL, *« l'écart monumental »* qui existe, selon lui, entre ce que dit Edouard Balladur *« et ce qu'il fait »*. Il a notamment fait observer, à propos de l'annonce d'une prochaine baisse de l'impôt sur le revenu, que *« pour l'instant M. Balladur avait augmenté massivement les impôts indirects, c'est-à-dire ceux qui sont payés par les bas et les moyens salaires »*. *« Je ne comprends pas où est le fil directeur de cette politique, où va M. Balladur et je ne vois pas en quoi sa politique va nous aider à sortir des difficultés »*, a-t-il conclu.

CARNET DU Monde

Décès

– Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Antoine DELAY,
née Raymonde Girot,

survenu le 3 août 1993, à son domicile, à la résidence Montbuisson, à Louveciennes (Yvelines), dans sa quatre vingt-cinquième année.

La messe de funérailles a été célébrée en l'église Saint-Martin de Ligny-Haucourt (Nord), suivie de l'inhumation dans la sépulture de famille.

Ils associent à cette disparition son grand-père, son père et son mari, morts pour la France pendant les trois dernières guerres.

6, rue Léon-Vaudoyer,
75007 Paris.

– Mme Claudine Minguet,
Mme Viorica Nador-Nurock,
Brigitte et François Péronnin-Nador,
Robert Nador, Eve Vercel
et Leena Hietsalo-Nador,
Clémentine, Eglantine, Elisabeth
et David,
ses petits-enfants,
ont l'immense douleur d'annoncer le départ prématuré, le 7 août 1993, de

Stéfan NADOR.

Stéfan sera inhumé dans la plus stricte intimité, le 17 août.

Cet avis tient lieu de faire-part.

12, rue du Midi,
92200 Neuilly.
67, rue Saint-Martin,
75004 Paris.

Anniversaires

– Il y'a quatre ans, le 15 août 1989,

Jacques BLOCH-MORHANGE

nous quittait.

Sa famille célèbre sa mémoire.

– Il y a dix ans, dans la nuit du 16 au 17 août 1983,

Jean-Michel CONTOUX

nous quittait subitement.

Vous qui l'avez connu, apprécié ou aimé, pensez à lui de temps en temps pour qu'il demeure encore un peu parmi nous.

– Il y a quinze ans, le 16 août 1978, en montagne,

Françoise GÉRARD

nous quittait.

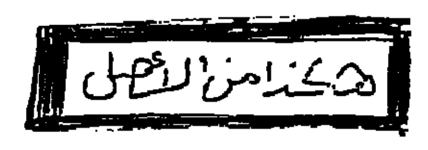
Ses frères, ses sœurs et leurs familles s'unissent dans son souvenir à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

– Le 16 août 1992, nous quittait le

docteur Yvette-Alice RUTSCHMANN.

Que tous ceux qui l'ont connue et aimée aient une pensée affectueuse pour elle. Merci.

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94



ÉCONOMIE

SOCIAL

Le port phocéen une nouvelle fois paralysé par la grève

Employeurs et dockers de Marseille s'acheminent vers une épreuve de force

Les dockers de Marseille ont décidé de cesser le travail, samedi 14 août, pour s'opposer au recrutement de salariés occasionnels par les entrepreneurs de la manutention. La loi de 1992 réformant le régime du travail dans les ports français a du mal à s'appliquer dans la cité phocéenne, et l'épreuve de force semble inévitable.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Cinq mois après la signature d'un accord sur l'application de la loi du 9 juin 1992 modifiant le régime du travail dans les ports maritimes, un vif conflit oppose employeurs de manutention et dockers marseillais au sujet de sa mise en œuvre. L'annonce par la Société nationale Corse-Méditerranée (SNCM) – également en butte aux exigences des dockers – de transférer, à l'automne, son trafic passagers de Marseille à Toulon, a contribué à accroître la tension. Tout indique que patronat et dockers se dirigent vers une épreuve de force.

La CGT avait annoncé la couleur. *« L'accord était, hier, un maximum. Il devient, aujourd'hui, un minimum »*, avait prévenu l'un des responsables du syndicat, au lendemain de l'accord de principe sur la réforme du statut des dockers au début de l'année (*le Monde* daté 17-18 janvier). Après dix-sept mois de conflit, cet accord, qui ramenait les effectifs de dockers d'un peu plus de 2 000 à 1 118 (779 mensualisés et 339 intermittents) avait été scellé le 8 mars, sous l'égide la chambre de commerce de Marseille. Le 3 mai, la mensualisation était entrée dans les faits.

Des difficultés étaient prévisibles. Elles ont surgi au début de l'été... Leur cause : le départ en congés, en juillet et août, du tiers des ouvriers dockers qui a considérablement perturbé le fonctionnement du port. *« Compte tenu de la date tardive de l'entrée en vigueur de l'accord, il n'y a pas eu d'étalement des congés cette année,* explique Georges Chapus, vice-président du Syndicat des employeurs de manutention (SEMFOS). *D'où une grave pénurie de main-d'œuvre aggravée, à dessein, par la CGT qui a mis, partout, des coins et des verrous. »* Pour faire face aux besoins, le patronat avait prévu d'embaucher 200 ouvriers dockers occasionnels par le biais de contrats à durée déterminée. Une solution refusée par la CGT qui exigeait, comme pour les intermittents, un contrôle de cette embauche par le Bureau central de la main-d'œuvre (BCMO), c'est-à-dire, en pratique, sous son propre contrôle.

Vingt-cinq escales supprimées

Autre veto de la CGT : celui concernant le recours à la sous-traitance entre entreprises de manutention considérée par le syndicat comme *« une location de main-d'œuvre illicite »*. Résultat : un ralentissement des activités du port avec l'impossibilité, faute de bras, de traiter normalement les navires à l'arrivée comme au départ. Selon l'Union maritime et fluviale de Marseille-Fos, le patronat portuaire, vingt-cinq escales auraient été supprimées au cours du mois de juillet, au profit de Barcelone, Gênes ou des ports de Toulon et Sète. De nombreux bateaux seraient repartis de Marseille avant d'avoir achevé leurs opérations de chargement ou de déchargement. Selon Marc Reverchon, directeur du développement du port, la priorité ayant été donnée au trafic entre le continent et la Corse, *« une moitié du trafic a été traitée normalement, un quart a subi un décalage de quelques heures et le quart restant une attente de vingt-quatre à quarante-huit heures »*.

Une situation largement préjudiciable à l'image du Port autonome de Marseille (PAM), alors que la nouvelle organisation de la manutention avait pour objectif de restaurer la fiabilité du port et d'obtenir des gains de productivité permettant de reconquérir les marchés perdus depuis 1992. Dockers et employeurs de manutention se rejettent la responsabilité de la situation. *« Le patronat est animé d'un esprit de revanche »*, accuse Gilbert Natalini, secrétaire général du syndicat des dockers CGT. *« La CGT pratique la politique du pire »*, lui répond le SEMFOS. *« Ses revendications n'ont pas de fin »*, surenchérit Patrick Berrest, président de l'Union maritime. *A peine un problème est-il réglé que deux autres surgissent. »*

Le syndicat a, en effet, déposé un cahier de quatorze revendications où l'on trouve, outre les deux problèmes principaux de l'embauche des occasionnels et de la sous-traitance, des questions concernant l'augmentation des contrôleurs d'embauche, la définition des postes de travail, les salaires, l'élection des délégués, etc.

Une question de principe

La position des entrepreneurs de manutention, concernant les occasionnels et la sous-traitance, a été cautionnée par Bernard Bosson, le ministre de l'équipement et des transports (*le Monde* du 31 juillet). L'accord du 8 mars ne prêtait-il pas, cependant, à des divergences d'interprétations ? Pour Hubert Péri, président de l'Union nationale des industries de manutention (UNIM), l'accord marseillais *« est, de loin, le plus complet, le mieux bâti et le plus précis. Mais la CGT,* affirme-t-il, *veut prouver que la loi de 1992 n'est pas viable. C'est un sabotage organisé ! »* Les entreprises de manutention s'apprêtent donc à engager une épreuve de force avec les dockers en procédant, dès la semaine prochaine, *« dans le respect des lois de la République »*, à l'embauche de dockers occasionnels. Réplique de la CGT au président du syndicat patronal : *« Soyez persuadé que l'unité et la combativité des dockers ne seront pas de vains mots. »*

Dans ce contexte, la décision prise par la SNCM de transférer, provisoirement, son trafic passagers de Marseille à Toulon a ajouté un élément de dramatisation. La mesure, qui devrait prendre effet le 4 octobre, pour trois mois, porte sur 58 escales des deux car-ferries de la société affectés, pendant l'hiver, au trafic avec la Corse, le *Danielle-Casanova* et l'*Ile-de-Beauté*. La SNCM refuse de se voir imposer le paiement de deux dockers, dont elle *« n'a pas besoin »* à chaque escale marseillaise. *« Un racket inadmissible »*, proteste le directeur adjoint de la société nationale, Yves Lacoste. La CGT évoque un accord passé, en juin, avec le directeur du PAM. Mais la SNCM n'exclut pas, *« si la sagesse l'emporte avant le 15 septembre »*, de revenir à Marseille dès le mois de décembre. Dans le cas contraire, elle pourrait, aussi bien, rester à Toulon jusqu'à l'été. Les installations du port toulonnais rivalisent, en effet, avec celles du port phocéen. Les autorités toulonnaises sont ravies, car chaque escale rapporte, en taxes diverses, de 40 000 à 80 000 francs, sans compter les dépenses des passagers estimées à 100 francs par personne. Marseille, à l'exemple de son maire Robert Vigouroux (qui parle de *« catastrophe »*), se lamente...

La volonté de la SNCM rejoint, en l'occurence, celle de l'ensemble de la communauté portuaire marseillaise. *« Le fond du problème est de savoir qui organise le travail à Marseille »*, tranche M. Berrest.

GUY PORTE

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 9 AU 13 AOÛT 1993

PARIS

Le sommet avant Chamonix

INDICE CAC 40

- 0,08 %

L'exception confirme la règle. Depuis quatre ans, les vendredi 13 sont des journées fastes pour le marché qui enregistre alors des gains notables. Cette année, ce n'est pas le cas puisque la dernière séance de la semaine s'est achevée sur un recul de 0,64 %. Cette baisse, certes modeste, a fait virer la performance hebdomadaire au rouge. Après deux semaines de fortes hausses (+4,55 % et + 3,06 %), cette troisième période durant laquelle l'indice CAC 40 a inscrit, pourtant, un nouveau record s'achève sur un recul de 0,08 %.

En huit mois, les valeurs se sont appréciées de 15,6 %, et plus de la moitié de ce parcours s'est effectué depuis les turbulences monétaires de la fin du mois de juillet.

Lundi, satisfaits d'avoir vu l'indice CAC 40 enfin pulvérisé le vendredi précédent, un record vieux de trois ans et quatre mois, les investisseurs s'accordaient un instant de répit. La journée s'achevait sur une baisse de 0,53 %. La baisse d'un quart de point des taux de prise en pension était jugée bien modeste pour stimuler le marché. L'état d'esprit était identique le lendemain (+ 0,06 %). Mais mercredi, la décision de la Banque de France de réduire d'un demi-point ses taux de prise en pension à vingt-quatre heures était interprété par les intervenants comme le prélude à une détente rapide et forte des taux d'intérêt. Signe de leur satisfaction, le volume des ordres d'achats s'étoffait considérablement, entraînant une hausse des cours (+1,29 %). L'indice CAC 40 inscrivait un nouveau record à 2,167,39 points. Les deux dernières séances seront sous le signe de la baisse (- 0,25 % jeudi et – 0,64 % vendredi). Le désir de souffler conjugué à la perspective d'un long week-end, le marché étant fermé lundi 16 août, ont certainement contribué à ce tassement.

L'attrait des valeurs cycliques

L'interprétation des propos d'Edouard Balladur a sans doute aussi participé à ce recul enregistré le 13 août. Le premier ministre, recevant France 2 la veille à Chamonix, a confirmé sa volonté de ne pas changer de politique économique. Certes, une baisse de l'impôt sur le revenu pourra relancer la consommation l'an prochain, mais dans l'immédiat un détente plus rapide du loyer de l'argent semble difficile tant que la Banque de France n'a pas réussi à reconstituer ses réserves mises à mal lors de la bataille du franc.

Après les 8,4 % de gain, la hausse d'été serait-elle déjà finie ? Beaucoup d'analystes voient encore un potentiel de croissance des valeurs. Pour eux, la mauvaise année 1993 est *« jouée »*, ce qui n'empêchera pas *« quelques accidents lors de la publication des résultats semestriels »*. Cap donc sur 1994 et 1995 où la reprise devrait être au rendez-vous. Une reprise d'autant plus forte que les taux d'intérêt seront bas. La société de Bourse Meeschaert-Rousselle, filiale du groupe Axa, voit les bénéfices de l'ensemble des quarante sociétés composant le CAC 40 atteindre les 80 milliards de francs l'an prochain et 100 milliards en 1995 contre 57 milliards cette année. Cela représente des PER (*price earning ratio*, c'est-à-dire raport du cours sur le bénéfice d'une action), de 16,7 et 13,4 pour les deux ans à venir. Des niveaux raisonnables qui devraient conduire la Bourse à *« continuer de monter encore pendant au moins un mois »*, estime Arnaud Bricout, directeur du marché actions chez Meeschaert.

« Quand la reprise arrivera, les grands groupes vont nous étonner », affirme Jacques Ebrhard, directeur de la SAFE, Société d'analyse financière européenne, filiale de Paribas. *« Leurs points morts ont été abaissés, et leur cash flow a toujours continué de croître. »*

Si le consensus est général, quelques voix commencent à s'élever pour tempérer les ardeurs.

Les valeurs cycliques, qui profiteront les premières d'un redémarrage de l'économie, ont continué à être recherchées. Depuis le raid sur le franc fin juillet, des valeurs comme Schneider, Michelin, Paribas, Lafarge, Total ou Paribas ont fortement augmenté.

Sur le marché à règlement mensuel, la cotation de Sextant Avionique a été suspendue. Spécialisée dans l'électronique embarquée, cette entreprise contrôlée par Aérospatiale et Thomson, étudie *« un certain nombre de décisions stratégiques qui devraient être mises en œuvre dans un proche avenir »*. Le titre, qui s'est apprécié de plus de 50 % depuis le début de l'année, a été suspendu à 250 francs, son cours de clôture de mercredi. Enfin, après la radiation de la cote de Bernard Tapie Finance (BTF) au mois de mars, c'est au tour de Testut, une de ses filiales à 99,3 %, de disparaître. La radiation interviendra le 19 août. Ne restera plus en Bourse du groupe Tapie que Terraillon. La situation difficile de cette filiale à 67,25 % de BTF a conduit des porteurs d'actions à saisir l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) afin d'obtenir des informations sur la santé de la société de pesage. *« Il n'y a pas de plainte déposée pour l'instant, mais un ou deux actionnaires s'inquiètent »* de la crédibilité des informations données, a affirmé à l'agence Reuter Colette Neuville, la présidente de l'ADAM.

DOMINIQUE GALLOIS

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Suez	4 627 743	1 573 214
Alcatel Alsthom	1 644 750	1 145 966
Eaux (Cie générale)	331 495	805 770
Paribas	1 565 850	782 406
Lafarge	1 581 110	708 814
ELF Aquitaine	1 423 795	630 006
BSN	700 160	626 803
Société générale	958 860	618 212
Michelin	2 977 750	572 803
BNP (CIP)	979 600	572 695
UAP	738 080	466 408
Air liquide (L')	580 345	463 745
Peugeot	651 550	448 289
Total	1 363 260	431 638

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Poliet	+ 15,8	Carrefour	- 5,2
Gle Entreprises	+ 15,6	Promodès	- 4,3
Olipar	+ 15,5	Gr. de la Cité	- 4,1
Sextant Avion.	+ 15,2	L'Air liquide	- 3,4
Dynaction	+ 15	Radiotechnique	- 3,3
Legris Industr.	+ 13,2	Salomon	- 2,8
Essilor	+ 11,9	Bail Equipem.	- 2,8
Métrologie	+ 11,8	Sociéte gén. A	- 2,5
Paris. Est. Part.	+ 11,3	Bic	- 2,3
Vallourec	+ 11,1	Sodexho	- 2,3
Spie Batignolles	+ 11	BHV	- 2
Idia	+ 10,9	UFB Locabail	- 2
Via Banque	+ 10,7	CCF	- 1,9
Bolloré	+ 10,7	Christian Dior	- 1,4

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	6-8-93	9-8-93	10-8-93	11-8-93	12-8-93
RM	4 837 650	3 048 108	3 201 814	5 035 926	5 650 753
Comptant					
R. et obl.	26 678 743	22 825 732	16 560 529	43 573 862	33 587 640
Actions	332 843	156 700	218 000	245 826	292 865
Total	31 849 236	26 028 540	19 980 343	48 855 614	39 531 258

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	9-8-93	10-8-93	11-8-93	12-8-93	13-8-93
Indice gén.	583,4	582,0	584,4	589,7	585,4
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 138,52	2 139,78	2 167,39	2 161,87	2 148,00

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 13 août 1993

Nombre de contrats : 107 127 environ

COURS	ÉCHÉANCES		
	SEPTEMBRE 93	DÉCEMBRE 93	MARS 94
Premier	122,58	122,12	125,10
Dernier	122,58	122,24	125,20

NEW-YORK

Pause après des records

INDICE DOW JONES

+ 0,26 %

Wall Street a enregistré des gains modestes après avoir inscrits deux nouveaux records grâce à une baisse des taux d'intérêt sur le marché obligataire, qui s'est accélérée en fin de semaine après l'annonce d'une inflation bien contrôlée. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé vendredi à 3 569,65 en hausse de 9,22 points (+ 0,26 %) par rapport à la semaine précédente. Le marché a tenu bon en dépit des deux nouveaux records inscrits en cours de semaine, le plus haut étant 3 583,35, le 11 août. Pour Alfred Goldman, directeur de l'analyse de marché chez A. G. Edwards. *« Nous sommes toujours dans un marché haussier, mais plutôt âgé »* et qui progresse donc plus lentement. *« C'est comme si on escaladait une montagne de glace, mais, à la fin, on y arrivera »*.

Wall Street est demeuré quasi-stable vendredi, les investisseurs consolidant leurs positions après les pertes de la veille. Après l'annonce d'un indice des prix de détail en hausse de 0,1 % seulement en juillet, la baisse des taux d'intérêt sur le marché obligataire a quelque peu soutenu la tendance dans la matinée. Les valeurs en hausse ont été plus nombreuses que celles en baisse : 1 014 contre 872 alors que 689 actions sont restées inchangées.

Indice Dow Jones du 13 août : 3 569,65 (c. 3 560,43).

	Cours 6 août	Cours 13 août
Alcoa	71 5/8	71 5/8
ATT	62 1/2	62 3/8
Boeing	38 7/8	38 1/2
Chase Man. Bank	33 5/8	34 3/4
Du Pont de Nemours	48 1/2	48 1/8
Eastman Kodak	58 5/8	60 1/2
Exxon	64 7/8	64 7/8
Ford	51 5/8	51 3/4
General Electric	99 3/8	97 3/8
General Motors	47 3/4	48 1/8
Goodyear	42	40 1/2
IBM	43 1/4	41 5/8
ITT	90 5/8	92 3/8
Mobil Oil	72 5/8	75 1/8
Pfizer	59 1/8	57 1/8
Schlumberger	61 3/4	62 1/4
Texaco	62	62 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	145 1/4	144 3/8
Union Carbide	18 3/8	17 7/8
United Tech.	57	59 1/4
Westinghouse	15 3/8	15 3/8
Xerox Corp	73 3/8	73 3/4

TOKYO

Espoir de relance

INDICE NIKKEI

+ 1,9 %

La Bourse de Tokyo a salué l'arrivée d'un nouveau gouvernement par une hausse de 1,9 %, espérant des mesures pour relancer l'activité. Le volume quotidien des transactions a fortement augmenté, passant d'une moyenne de 243,3 millions d'actions traitées quotidiennement la semaine précédente à 365,6 millions d'actions.

L'indice Nikkei a réagi positivement à l'arrivée du gouvernement de M. Morihiro Hosokawa, le premier en près de quarante ans à ne pas appartenir au Parti libéral-démocrate. Lundi, jour de l'installation du gouvernement, les valeurs se sont appréciées de 0,7 % et seulement 0,03 % le lendemain. Saisi par le dynamisme des autres places, la Bourse nippone s'adjugeait 1,17 % mercredi. Les investisseurs sont de plus convaincus que le gouvernement Hosokawa a l'intention de relancer l'économie. Nippon Telegraph and Telephone (NTT) et d'autres secteurs susceptibles de bénéficier des investissements publics ont alors été très recherchés. Les valeurs immobilières ont également augmenté sur des rumeurs de baisse des taxes sur le logement. Quant aux titres sidérurgiques, considérés comme sensibles aux mouvements des taux, ils ont gagné du terrain en raison des rumeurs d'assouplissements monétaires. La progression s'est ralentie jeudi (+ 0,16 %), avant de s'inverser vendredi (- 0,1 %) en raison des inquiétudes que suscite chez les exportateurs japonais l'irrésistible ascention du yen.

Indices du 13 août : Nikkei : 20 745,17 (c. 20 357,94) ; Topix 1 683,08 (c. 1 654,59).

	Cours 6 août	Cours 13 août
Ajinomoto	1 340	1 380
Bridgestone	1 280	1 310
Canon	1 380	1 370
Fuji Bank	2 510	2 480
Honda Motors	1 370	1 330
Matsushita Electric	1 350	1 370
Mitsubishi Heavy	686	713
Sony Corp.	4 420	4 380
Toyota Motors	1 680	1 630

LONDRES

Au plus haut + 1,3 %

L'anticipation d'une baisse des taux d'intérêts britanniques a permis à l'indice Footsie des cent grandes valeurs de franchir le seuil psychologique des 3 000 points pour la première fois depuis sa création en 1984, mercredi au Stock Exchange. Le Footsie a terminé avec un gain hebdomadaire de 1,3 % à 3 010,1, ayant atteint jeudi un record absolu de 3 022,4 points. En trois semaines, il a gagné 6,5 %.

Chez Nomura, la maison de courtage considérée comme la plus optimiste on s'attend à ce que l'indice finisse l'année à 3 500 points. Mais chez County Natwest Woodmac, on indique qu'il *« aura du mal à se maintenir au-dessus des 3 000 points »*.

Indices *« FT »* du 13 août : 100 valeurs, 3 010,1 (c. 2 969,8) ; 30 valeurs, 2 360,7 (c. 2 360,8) ; fonds d'Etat, 101,93 (c. 100,39) ; mines d'or 190,4 (c.203,4).

	Cours 6 août	Cours 13 août
Allied Lyons	5,96	5,95
BP	3,08	3,05
BTR	4,05	4
Cadbury	4,82	4,75
De Beers	12,25	12,88
Glaxo	5,30	5,14
GUS	36	36,25
ICI	6,74	6,94
Reuters	15,38	15,27
RTZ	6,74	6,87
Shell	6,38	6,10
Unilever	9,82	9,87

FRANCFORT

Dopée + 2 %

La Bourse de Francfort a enregistré une hausse de 2 % dans un marché très actif, dopé par la fièvre qui s'est emparée en milieu de semaine des Bourses mondiales. Et cela bien que les économistes ne voient pas de signe de reprise en Allemagne. En début de semaine, les investisseurs sont demeurés sur la réserve. Mais, amorcé sur le marché des options, le mouvement haussier déclenché par les achats d'investisseurs étrangers a fait souffler jeudi un vent d'euphorie touchant tous les secteurs. Le mouvement s'est quelque peu essoufflé le lendemain. La plupart des analystes tablent à relativement brève échéance sur le dépassement du record absolu du DAX (1 968,55 points) atteint le 30 mars 1990.

La vedette de la semaine a sans conteste été Schering, dont le cours a bondi mercredi et jeudi

Indice DAX du 13 août : 1 906,58 (c. 1 869,38).

	Cours 6 août	Cours 13 août
AEG	168,50	171,20
BASF	253,80	258
Bayer	292,70	297,80
Commerzbank	328	324,50
Deutschebank	773	778,50
Hoechst	275	277
Karstadt	605	604,80
Mannesmann	309,20	334,30
Siemens	668	678
Volkswagen	374	399,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Le Danemark toujours très assidu

Le Danemark est vraiment l'emprunteur le plus assidu de l'été. Il lui faut reconstituer les réserves de change que sa banque centrale a dépensées à la fin du mois de juillet pour soutenir la couronne, et cela le conduit à s'adresser au marché international des capitaux, où il lève des fonds en quantités très importantes. Une semaine après avoir lancé une émission record de 1,3 milliard de livres sterling, il vient de contracter un emprunt de 1 milliard de francs suisses pour une durée de six ans. Cette dernière opération s'est faite à des conditions très avantageuses. Elle lui revient à 4,39 % l'an tout compris, frais et commissions inclus.

Comme la livre sterling, le franc suisse ne fait partie d'aucun mécanisme de change. C'est précisément une des principales raisons qui expliquent le choix de ces deux monnaies d'emprunt. Copenhague est en train de remodeler le profil de sa dette extérieure, cherchant à accroître le poids des devises stables qui ne sont pas affectées par les crises du SME, le système monétaire européen. La pondération du franc suisse, en particulier, est destinée à augmenter sensiblement ; de 13 % environ actuellement, elle pourrait se monter jusqu'à près de 20 %.

Il reste que le Danemark n'a pas pour autant renoncé à se procurer des ressources dans les grandes monnaies du SME. On attend qu'il se tourne prochainement vers le marché du franc français, où il n'a plus offert de titres en souscription publique depuis plus de quatre ans. Tout porte à croire d'ailleurs qu'il irait au devant d'une grande réussite s'il donnait suite à son projet français. Les spécialistes en sont convaincus, car ils ont eu le temps de sonder le marché et de préparer le terrain : ils étaient tous persuadés jusqu'au milieu de la semaine que le Danemark allait lancer, jeudi 12 août, un emprunt dont la taille, prévoyaient-ils, aurait peut-être égalé le record de 7 milliards de francs établi par l'Espagne, il y a quelques mois.

A Copenhague, on affirme que rien n'avait été réellement décidé. A Paris et à Londres, de nombreux experts sont pourtant convaincus que la transaction en francs français qu'ils espéraient a été différée ou annulée au dernier moment, jeudi matin, alors qu'elle était sur le point de voir le jour. Cherchant à comprendre ce qu'ils considèrent comme une brusque volte-face, d'aucuns estiment que l'emprunt danois n'a pas obtenu le feu vert des autorités françaises.

L'argument décisif aurait été celui de l'utilisation du produit de l'emprunt qui pourrait contribuer à faire pression sur le franc français. L'opération étant destinée à renforcer les réserves de devises du Danemark, elle pourrait servir de munition lors d'une prochaine crise monétaire dont souffrirait la couronne et les soudaines ventes de francs qui se produiraient alors pour défendre la monnaie danoise risqueraient, par ricochets, d'affaiblir la devise française.

Vers un emprunt en francs français ?

Cette explication, assez répandue dans les milieux cambistes, est jugée plutôt spécieuse par de nombreux experts du marché des euro-obligations qui, au contraire, estiment que les autorités françaises se garderaient bien d'empêcher un débiteur aussi prestigieux que le Danemark de lever des fonds en francs. C'est à Paris que sont émis les euro-emprunts libellés en francs français, et de telles transactions pour le compte de pays étrangers favorisent le développement de la place financière. Ce serait un signe de faiblesse que de lui retirer la possibilité de concourir directement avec Londres, Francfort ou Zurich.

Quoi qu'il en soit, le marché du franc a accueilli, vendredi 13 août, un emprunteur international de tout premier plan qui lève des fonds pour des raisons bien différentes. Il s'agit d'Eurofima, une entreprise européenne de financement de matériel ferroviaire, qui se procure des ressources pour les reprêter à ses actionnaires, les grandes sociétés nationales de chemin de fer. L'affaire porte sur 400 milions de francs, pour une durée d'un an seulement. Elle remplace une émission qui date de 1986 et qui aurait pu courir jusqu'en 1994 si l'emprunteur ne l'avait pas dénoncée.

Cette ancienne transaction est rémunérée au taux facial de 7,875 %. Elle sera remboursée par anticipation le 7 octobre au prix de 100,50 %. Les nouvelles obligations rapporteront aux investiseurs 5,66 %. L'économie, rendue possible par la baisse du niveau des rendements de ces derniers mois, sera directement répercutée et les bénéficiaires des prêts d'Eurofima en profiteront pleinement. L'affaire est dirigée par le Crédit commercial de France et les titres ont été acquis par des SICAV monétaires.

Une autre euro-émission en francs français a retenu l'attention la semaine passée. Son montant est plus élevé, 750 millions, et sa durée, bien plus longue. Elle viendra à échéance dans dix ans. Son débiteur est le Crédit foncier de France, dont la signature est très appréciée à l'étranger. L'opération se distingue en fait par un élément technique qui tient à la composition du groupe de banques chargées par l'emprunteur de s'occuper de son affaire.

Pour la première fois, deux établissements financiers, un français et un étranger, ont été invités à se partager le premier rôle, celui de secrétaire d'une émission nouvelle en francs. La Société de banques suisses figure sur le même plan que le Crédit commercial de France. C'est une très bonne nouvelle pour le développement du compartiment de l'eurofranc français, car elle montre bien que ce marché est ouvert et que rien ne s'oppose à son internationalisation.

Par ailleurs, le compartiment de l'euromark n'a cessé de se mettre en évidence pour des raisons de change, la devise allemande étant appelée à bénéficier de l'apaisement général du niveau de l'intérêt auquel on s'attend en Europe, en dehors de l'Allemagne. Pour les mêmes raisons, le marché de l'écu connaît un regain de faveur, ce qui a permis à deux nouvelles émissions d'y voir le jour la semaine passée, l'une pour le compte de la Suède, l'autre pour une entreprise américaine de grand renom, Général Electric Capital Corporation.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le franc dans le noir, le yen en fanfare

Après deux semaines de fonctionnement des nouvelles « bandes ultra-larges » du SME, les marchés et les autorités monétaires sont toujours dans le noir à propos du franc. Les premiers poussent dans le sens d'une baisse rapide des taux d'intérêt. Les secondes manient avec la plus grande prudence l'arme du crédit et, privées de l'arme des interventions pour cause de réserves de change négatives, tentent de garantir la plus grande stabilité possible au franc. Restant convaincues que la devise française jouit d'un potentiel d'appréciation à moyen terme, elles éprouvent certaines difficultés à gérer le très court terme.

En attendant, le franc n'a toujours pas trouvé son point d'ancrage dans la nouvelle marge de 30 % dont bénéficient les monnaies du SME. Après plusieurs séances de fluctuations entre 3,46 et 3,48 francs, le mark est remonté au-dessus de 3,50 francs et a terminé la semaine à son plus haut niveau historique face à la monnaie française, sur fond de grande nervosité et de transactions importantes, à 3,54 francs. Les opérateurs guettent toujours les moindres signes d'assouplissement du crédit, de dissensions au sein du gouvernement. Mardi 10 août, des rumeurs de démission du premier ministre Edouard Balladur ont même circulé. Il est clair qu'une partie des opérateurs, qui n'ont pas encore débouclé leurs positions sur le franc, ont intérêt à voir la monnaie française se déprécier davantage. Chaque déclaration, chaque rumeur, est désormais susceptible de susciter des décalages importants de taux de change. *« La fourchette se situe entre 3,45 francs et 3,60 francs »*, remarquait un cambiste.

Le discours du premier ministre, en fin de semaine, n'a vraiment pas séduit les marchés. Entre le démenti d'un assouplissement de la politique économique de la France et la demande de remise en ordre du système monétaire international, les propos de M. Balladur ont plutôt déplu. D'ailleurs, la Fédération des banques allemandes s'est empressée de faire savoir qu'un retour à une réglementation des changes, dans une Europe aux capitaux libérés, serait une grave erreur. Manifestement, des discussions sérieuses sur le retour à des parités plus restreintes ne pourront avoir lieu avant que les situations économiques des membres de la Communauté s'améliorent. Et même, à plus court terme, l'hypothèse de la détermination de parités-cibles et secrètes par les banques centrales de France et d'Allemagne paraît invraisemblable aussi longtemps que l'institut de la rue de La Vrillière n'a pas récupéré les 300 milliards de francs jetés dans la bataille pour la survie du SME. Aussi longtemps aussi que les relations franco-allemandes n'auront pas retrouvé un climat plus serein. La visite que rendra M. Balladur à M. Kohl, le 26 août – date de la réunion de rentrée de la Bundesbank – sera sans doute très importante.

Rumeurs sur le schilling

La monnaie française n'est pas la seule victime de l'impatience et de la nervosité des cambistes. La couronne danoise en souffre tout autant. Le Danemark a dû lancer un grand emprunt afin de reconstituer les réserves. Cherchant à s'habituer à la nouvelle configuration des changes en Europe, les marchés testent même les monnaies les plus proches du mark : le florin néerlandais, dont les autorités hollandaises se sont engagées à maintenir la marge de fluctuation antérieure de 2,25 %, et le schilling autrichien. A Vienne, le président de la Banque centrale, Maria Schaumayer, a même dû démentir des rumeurs de dévaluation du schilling, dont les fluctuations sont pratiquement identiques à celles du mark depuis plusieurs années. *« Il n'y a pas de raison de délaisser le cours de la monnaie forte puisque les données économiques autrichiennes continuent à être meilleures que celles de l'Allemagne »*, a-t-elle déclaré. Les exemples européens récents ont malheureusement prouvé qu'une telle constatation était parfois de peu d'importance.

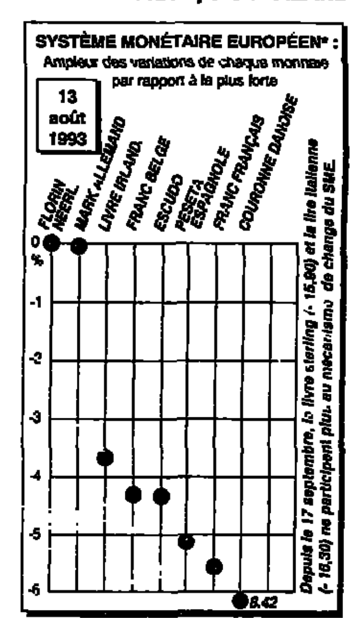
Les bouleversements sur le marché des changes ne touchent pas seulement l'Europe. Le yen, orienté à la hausse depuis le début de l'année, vient de subir en l'espace de quelques jours une appréciation extrêmement rapide, aussi bien vis-à-vis du dollar que par rapport aux autres grandes devises. Vendredi 13 août, le monnaie américaine était pratiquement tombée à la barre symbolique – et inédite historiquement – de 100 yens (101,60 au plus bas). Les autorités monétaires nipponnes ne cachent pas leur malaise face à cette évolution. Mais n'est-ce pas précisément l'appréciation franche du yen que réclamaient depuis plusieurs années la plupart des membres du groupe des Sept ? Il faudra attendre quelques mois pour savoir si cette évolution se traduit par une contraction des excédents commerciaux records du Japon. En tout cas, il est peu probable que les Etats-Unis viennent en aide à leur partenaire japonais dans un avenir proche. Et les opérateurs paraissent tellement convaincus de la solidité de l'appréciation qu'ils estiment que même une diminution du taux de l'escompte nippon anticipée pour ces prochaines semaines, ne renverserait pas la tendance. 100 yens s'échangeaient vendredi à 5,91 francs, contre 5,70 francs une semaine plus tôt et à peine 4,40 francs au début de l'année. La forte ascension du yen paraît, pour l'instant, contenir celle du dollar en Europe : le cours du billet vert, passé au-dessus de 6 francs après le compromis de Bruxelles du 2 août, ne parvient pas à décoller franchement. A Paris, le dollar cotait 6,0575 francs vendredi au cours indicatif de la Banque de France, contre 5,9620 francs une semaine plus tôt.

FRANÇOISE LAZARE

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 9 AU 13 AOUT 1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4625	–	16,4826	65,3168	58,2920	2,7255	51,7732	0,00614
	1,4930	–	17,9099	66,4011	58,6166	2,7663	52,1241	0,00622
Paris	8,8730	6,0670	–	396,2769	353,6578	16,5358	314,1082	3,7267
	8,9132	5,9700	–	396,4143	349,9414	16,5145	311,1806	3,7104
Zurich	2,2391	1,5310	25,2349	–	89,2451	4,1728	79,2648	0,9404
	2,2485	1,5060	27,3932	–	88,2767	4,1660	78,4988	0,9360
Francfort	2,5089	1,7155	28,2759	112,0509	–	4,6757	88,8170	1,0537
	2,5471	1,7060	28,5334	113,2802	–	4,7192	88,9236	1,0603
Bruxelles	53,6591	36,69	6,0475	23,9647	21,3874	–	18,9956	2,2537
	53,9720	36,15	6,0947	24,0040	21,1899	–	18,8428	2,2467
Amsterdam	2,8248	1,9315	318,3616	1,2615	112,5910	5,2643	–	1,1864
	2,8643	1,9185	332,4079	1,2739	112,4560	5,3070	–	1,1923
Milan	2388,95	1628,00	268,3369	1063,3573	948,9945	44,3717	842,8682	–
	2402,24	1609,00	275,9918	1068,3931	943,1419	44,5089	838,6760	–
Tokyo	149,83	102,45	16,8864	66,9170	59,7202	[illegible]	53,0416	0,0293
	155,94	104,45	21,5724	69,3559	61,2250	2,8893	54,4435	0,0649

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 13 août, 5,9219 F contre 5,7156 F le vendredi 6 août.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Une lueur sur l'aluminium

1993 ne souriait guère à l'aluminium ; la morosité était au rendez-vous, les cours s'effritaient inexorablement sous la vague déferlante du métal venu de l'Oural. Depuis l'éclatement du bloc soviétique, Moscou déversait sur le marché mondial des tonnages toujours plus importants, de 900 000 tonnes en 1991 à 1,2 million de tonnes l'année dernière, pour une production mondiale commercialisée de 15,5 millions de tonnes. La Commission européenne vient de décider de limiter ces exportations envahissantes sur l'Europe de l'Ouest à 60 000 tonnes pour une période de quatre mois, du début d'août à la fin novembre, ce qui équivaut à les réduire de moitié. La mesure est d'importance : ce quota représente, pour la Communauté des États indépendants (CEI), en fait la Russie au premier chef, une diminution substantielle de ses ventes.

Les professionnels du secteur ne peuvent s'empêcher d'afficher leur satisfaction : la requête des producteurs de l'Europe de l'Ouest, à l'origine de cette décision, datait de longtemps. *« C'est un avertissement donné aux Russes »*, disent-ils volontiers, manifestement soulagés. Le propos est nuancé toutefois d'une certaine réserve : *« Cette décision, utile en soi, ne constitue pas une solution. »* Pourquoi ? Parce que la limitation de la production russe ne couvre qu'une période de quatre mois. Que se passera-t-il ensuite ? *« La principale cause de difficulté des producteurs ouest-européens est provisoirement jugulée, mais rien n'est résolu tant que les Russes n'acceptent pas de négocier. »* A dire vrai, les négociations ont commencé depuis quelques mois, mais n'ont pas abouti. Bruxelles n'a pu obtenir en particulier les éléments préalables à une saine négociation : des statistiques précises de la part des Russes sur leur production et leurs exportations d'aluminium.

Aussi une enquête a-t-elle été mise en route, et les résultats sont tombés nets comme un couperet : la CEI bénéficie, selon Sir Leon Brittan (commissaire européen chargé des affaires économiques extérieures et de la politique commerciale), qui s'occupe du dossier de l'aluminium, *« de l'énorme avantage que constituent des prix de l'énergie bas et des normes environnementales beaucoup moins strictes que dans les pays occidentaux »*. Il a même affirmé que l'accroissement des importations d'aluminium n'était pas le résultat de flux commerciaux normaux, mais qu'il s'agissait d'une *« situation hautement artificielle »*. *« J'espère vivement que le répit créé par la limitation des importations pourra être mis à profit pour travailler à une solution équitable aux problèmes actuels »*, a-t-il souligné.

Cours en berne

En d'autres termes, Sir Leon voudrait que la CEI couvre ses propres besoins et qu'elle se plie aux mêmes normes que les autres pays occidentaux. Jusqu'ici, les Russes sont restés sourds, mais quatre mois de quotas sévères assoupliront probablement les positions de part et d'autre.

Pour l'instant, la situation fondamentale du marché n'est guère modifiée. Les cours continuent à être en berne ; ils s'établissent, en cette fin de semaine, autour de 1 180 dollars la tonne au London Metal Exchange. Certains analystes affirment même que la décision bruxelloise, *« goutte d'eau dans la mer »*, n'aura guère d'impact sur les prix dans l'avenir. D'autres soulignent que *« poussées par leurs besoins en devises, les fonderies russes vont maintenant chercher à écouler leur production à bas prix vers d'autres marchés, comme les Etats-Unis et le Japon »*. Ce qui déplace le problème sans le résoudre.

Dans un rapport récent, l'Institut d'études économiques comparatives de Vienne stigmatise *« la politique protectionniste de la CEE »* et explique les déversements de la CEI par son besoin de compenser les pertes enregistrées par l'effondrement du COMECON. Le marché n'a cure de ces considérations. Qu'envisage-t-il en effet ? Des stocks pléthoriques. Au cours de l'année dernière, ceux-ci augmentaient de 50 %, au point d'atteindre 1,5 million de tonnes. Cette année, la marchandise entreposée dans les hangars du LME totalise près de 2 millions de tonnes. Des chiffres plus lourds de conséquences que la volonté de Bruxelles.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 13-8
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 902 (– 49) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 287 (– 15) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 825 (– 85) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	259 (– 26) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	1 151 (+ 23) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	927 (– 5) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	307 (– 2) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	238 (– 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	211,1 (– 5,8) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Septembre	17,04 (+ 0,58) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 6-8-93	Cours 13-8-93
Or fin (kilo en barre)	72 100	71 800
– (kilo en lingot)	72 450	72 150
Pièce française (20 F)	401	409
● Pièce française (10 F)	390	316
Pièce suisse (20 F)	416	409
Pièce latine (20 F)	416	420
● Pièce tunisienne (20 F)	424	410
Souverain	526	535
● Souverain Elizabeth II	535	521
● Demi-souverain	265	255
Pièce de 20 dollars	2 735	2 500
– 10 dollars	1 310	1 212,5
● – 5 dollars	736	740
– 50 pesos	2 800	2 730
● – 20 marks	521	500
– 10 florins	420	420
● – 5 roubles	280	300

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

A quand le « surcroît » ?

Edouard Balladur n'a voulu donner aucun espoir aux partisans d'une baisse rapide des taux d'intérêt : *« La baisse des taux sera donnée par surcroît »*, a-t-il déclaré jeudi 12 août depuis Chamonix. Ce qui signifie qu'il faudra d'abord attendre que la situation monétaire se stabilise et que les taux de marché s'orientent sur une pente véritablement descendante.

Le discours rappelle celui tenu *a posteriori* pour déjouer les critiques affirmant que c'est la baisse des taux trop rapide entre avril et juin qui avait conduit à la crise du franc. *« Nous n'avons fait que suivre les marchés »*, avaient alors déclaré les membres du gouvernenement. Le problème est que cette fois-ci les marchés s'impatientent et réclament une initative en matière de crédit. La crise monétaire passée, le loyer de l'argent reste très élevé à Paris. Le taux au jour le jour est toujours supérieur à 9 %, ce qui est considérable lorsque l'on songe que la hausse des prix est actuellement limitée à 2 % en glissement annuel. La nécessité affichée par le premier ministre de lutter contre l'inflation n'apparaît pas comme une priorité urgente.

Pratiquement tout au long de la semaine, les anticipations de baisse des taux ont été fortes, alimentées par deux petits gestes de la Banque de France. Celle-ci a ramené le taux des pensions à 24 heures de 10 % à 9,75 % lundi 9 août, puis de 9,75 % à 9,25 % mercredi 11. Cependant, les pensions à 5-10 jours, dont le guichet a été réouvert en fin de semaine dernière s'effectuent toujours à 10 %. Et jeudi, si elle a massivement injecté des liquidités sur le marché, la Banque de France a laissé inchangé à 6,75 % son taux des appels d'offres.

La baisse du taux des pensions à 24 heures a donc passagèrement rétabli le franc, mais le geste a vite été oublié, surtout après l'intervention télévisée de M. Balladur. Si de nouveaux signaux ne sont pas envoyés au cours des prochaines séances, les opérateurs risquent de manifester leur mécontentement. Le pire serait, bien sûr, un désengagement des étrangers, découragés par la cherté du crédit à Paris. Une hausse des taux à long terme pourrait alors s'ensuivre.

Pour l'instant, le MATIF flirte toujours avec ses plus hauts niveaux historiques, le contrat notionnel échéance septembre atteignant jusqu'à 122,82 jeudi. Vendredi, cependant, une petite correction à 122,58, était observée. Sur le marché physique, le rendement de l'OAT 10 ans s'établissait à 6,31 %, juste en deçà du Bund allemand. Rien donc d'inquiétant sur le long terme, au moins pour l'instant.

Il est intéressant de constater que ces rendements se rapprochent de ceux enregistrés aux Etats-Unis (5,75 % sur les taux à dix ans) alors que, sur le court terme, la situation est radicalement différente : 3 % outre-Atlantique, 6,60 % outre-Rhin et plus de 9 % à Paris. Il est vrai que ni les Etats-Unis ni l'Allemagne ne se trouvent confrontés à la nécessité de reconstituer leurs réserves de changes. Au contraire, ces derniers jours, le marché américain a été dopé par les bons résultats en matière d'inflation (les prix de gros ont baissé de 0,2 % en juillet, les prix de détail ont augmenté de 0,1 % en août), tandis que la place de Francfort bénéficie d'anticipation d'une baisse des taux plus rapide.

Les propos tenus par Otmar Issing, membre du directoire de la Bundesbank, qui s'inquiète du *« gonflement inacceptable de la masse monétaire et de l'accélération de l'inflation »* n'ont pas réellement affecté le marché.

F. L.

□ ***« La stabilité du mark est l'objectif le plus important »***, **selon M. Waigel.** – Le ministre des finances allemand, Theo Waigel, a déclaré, dans un entretien publié samedi 14 août par le quotidien de Munich *Süddeutsche Zeitung*, que *« la stabilité du mark est l'objectif le plus important »* et que la date d'introduction d'une monnaie européenne, prévue pour 1999, n'est pas essentielle. M. Waigel fait ainsi écho aux déclarations du chancelier Kohl, au début de la semaine, qui s'était prononcé en faveur d'un assouplissement du calendrier arrêté pour l'application du traité de Maastricht. M. Waigel, tout comme M. Kohl, a insisté sur la nécessité pour les Douze de respecter les critères de performance économique définis dans le cadre de l'Union économique et monétaire (UEM) de l'Europe.

Le Monde

Condamné par contumace à l'emprisonnement

Le chef des islamistes tunisiens se voit accorder l'asile politique par Londres

LONDRES

de notre correspondant

La récente décision – qui n'a pas été rendue officielle – du ministère britannique de l'intérieur d'accorder l'asile politique au chef du mouvement islamiste tunisien Ennahdha (Renaissance), Rachid Ghannouchi, va-t-elle envenimer les relations entre Londres et Tunis? *«Il s'agit d'une décision du ministère de l'intérieur, qui ne devrait avoir aucune conséquence sur nos relations avec la Tunisie»*, déclarait-on, vendredi 13 août, au Foreign Office.

Condamné par contumace, le 30 août 1992, à la prison à vie, par le tribunal militaire de Tunis, pour avoir *«fomenté un complot terroriste visant à renverser le régime républicain»*, le «guide» charismatique d'Ennahdha vivait en exil à Londres depuis 1991, depuis que les autorités algériennes l'avaient discrètement invité à quitter leur territoire. Muni d'un passeport diplomatique délivré par le Soudan – base importante de l'activisme islamiste, – il s'était installé incognito dans les quartiers nord de la capitale britannique, se déplaçant rarement, par crainte, dit-on dans son entourage, d'une tentative d'assassinat ou d'enlèvement par les services spéciaux tunisiens.

Mais, loin de se taire, Rachid Ghannouchi, considéré par beaucoup comme une figure de l'islam politique contemporain, a délivré de nombreux sermons dans les mosquées et fait des conférences dans les universités britanniques. Il a aussi publié des articles dans la presse arabe, basée à Londres. Malgré les protestations du gouvernement tunisien, le Foreign Office a toujours fermé les yeux sur ses activités, y compris sur ses interventions sur les ondes des services extérieurs de la BBC, diffusées dans son pays.

Détendre les relations avec les imams

«Malheureusement, nous ne sommes pas les seuls en Tunisie que le pouvoir accuse de terrorisme, nous a déclaré Rachid Ghannouchi. *Il a toujours été question de terrorisme et de complot contre le pouvoir chaque fois qu'il y avait une opposition qui pouvait représenter un contre-poids menaçant l'hégémonie du parti unique, ainsi que le culte de la personnalité exercé depuis quatre décennies sans interruption. Nous sommes un parti islamiste démocrate qui a refusé – et continue de le faire – de considérer la violence comme moyen de résolution des problèmes politico-culturels.»*

Bien que le ministère britannique de l'intérieur se refuse à tout commentaire *«sur des cas particuliers»*, certains estiment que sa décision vise notamment à détendre les relations avec les imams de la communauté musulmane de Grande-Bretagne, altérées par l'affaire Salman Rushdie. Au demeurant, cette mesure ne menace guère les intérêts commerciaux de Londres, peu importants en Tunisie, considérée, à Londres, comme une chasse gardée française.

MARC ROCHE

Bruine d'étoiles...

Certains annonçaient «l'avalanche» du siècle. La pluie d'étoiles filantes, attendue entre le mercredi 11 et le samedi 14 août, devait égaler celle de novembre 1966, qui vit 2 000 météores à la minute zébrer le ciel des Etats-Unis. Toutes les conditions semblaient effectivement réunies pour laisser espérer un spectacle exceptionnel. Malgré cela, de nombreux astronomes professionnels gardaient la tête froide (*le Monde* du 11 août). Aguerris par l'expérience, habitués des espoirs déçus, ces «saint Thomas du télescope» savent bien que seule l'observation permet – parfois – de confirmer des hypothèses qu'un scientifique sérieux se garde bien de confondre avec des certitudes.

Ils avaient raison. Le cru 1993 des *Perséides* (ainsi nommées parce que les étoiles filantes semblent toutes provenir de la constellation de Persée) s'est révélé très moyen. Comparable, sans plus, à ce que l'on peut généralement observer tous les ans à la même époque. Vu de France, le record semble avoir été enregistré à l'observatoire du CERGA, près de Grasse (Alpes-Maritimes), où les astronomes ont compté 340 traînées, jeudi 12 août, entre 2 et 3 heures du matin. Sur les sites moins privilégiés, la moyenne tournait plutôt autour d'une bonne vingtaine à l'heure. Les amateurs de la moitié nord de la France et ceux des Etats-Unis auront été les plus déçus : des nuages leur ont souvent masqué le ciel au cours du «pic» de la nuit de mercredi à jeudi.

Les amateurs de «merveilleux» n'en ont pas moins été nombreux et les points d'observation mis en place par les associations et les clubs d'astronomie ont fait recette. Plus de 500 personnes ont afflué au col d'Eze (Alpes-Maritimes), près de 300 à Gresse-en-Vercors (Isère).

Ce n'est que partie remise, estiment des astronomes de la Royal Astronomical Society de Londres. La Terre n'a fait que frôler la zone la plus poussiéreuse du ruban de débris laissés par la comète Swift-Tuttle dans son orbite. Le festival de météores annoncé pour cette année aura lieu en août 1994, annoncent ces optimistes. Rendez-vous l'an prochain?

J.-P. D.

Pour avoir ouvert le dimanche 8 août son magasin des Champs-Elysées

Virgin est condamné à verser 200 000 F aux syndicats

Condamnation réduite pour Virgin Megastore : le tribunal de grande instance de Paris, statuant en référé, l'a condamné vendredi 13 août à payer la somme de 200 000 francs pour avoir ouvert, dimanche 8 août, son magasin des Champs-Elysées à Paris malgré une interdiction judiciaire. Ce montant sera perçu par la CGT et la CFDT, ces deux syndicats étant à l'origine de la procédure qui a conduit, le 6 août, la cour d'appel de Paris à interdire l'ouverture de ce magasin le dimanche sous astreinte de 500 000 francs par syndicat et par dimanche.

Christiane Even, juge des référés et vice-président du tribunal de Paris, a réduit l'astreinte en expliquant qu'il fallait *«tenir compte des circonstances particulières»* représentées par *«la dérogation précédemment accordée, eu égard, à l'évidence, à la situation exceptionnelle de cet établissement sur les Champs-Elysées, lieu d'attraction où les activités diurnes et nocturnes se poursuivent sans interruption et sont encore plus denses en fin de semaine»*. Elle ajoute qu'il faut tenir compte de *«l'intérêt du public manifesté par une fréquentation massive»*, du *«soutien exprimé par les salariés volontaires pour travailler le dimanche»*, du *«caractère non définitif du refus d'autorisation»* et de l'attitude de Virgin, qui s'est engagé à conserver dans l'immédiat *«les salariés supplémentaires recrutés en vue de son activité dominicale»*, dans le souci *«de rétablir des relations normales avec les syndicats»*.

Taïwan

M. Giscard d'Estaing affirme le soutien de l'UDF à la politique du Kuomintang

Valéry Giscard d'Estaing a demandé à Jean-Jacques Descamps, ancien ministre et député d'Indre-et-Loire, de représenter l'UDF au XIV[e] congrès du Kuomintang, le parti au pouvoir à Taïwan, du 14 au 20 août.

A cette occasion, il a *«demandé à M. Descamps d'exprimer ses sentiments d'amitié pour le peuple taïwanais et de confirmer la position de l'UDF, favorable à la réunification de la Chine basée sur les trois principes de Sun Yat-sen, fondateur du Kuomintang : la démocratie, l'économie sociale de marché et la défense des intérêts légitimes du peuple chinois»*.

M. Giscard d'Estaing s'était rendu en Chine continentale en mai dernier, où il avait fait l'éloge du régime communiste chinois.

Au Nigéria

Les militaires dénoncent un complot

Les dirigeants militaires du Nigéria ont accusé l'opposition vendredi 13 août, d'avoir préparé une campagne d'attentats à la bombe dans les principales villes du pays pour soutenir un *«homme politique désabusé»*, actuellement à l'étranger. Cette accusation vise clairement – sans toutefois le nommer – Moshood Abiola, qui s'est proclamé vainqueur de l'élection présidentielle de juin dernier, annulée ensuite par le président Ibrahim Babangida. Les partisans de M. Abiola ont qualifié ces accusations d'absurdes. Dans un communiqué, le gouvernement militaire nigérian précise que des attentats étaient prévus entre les 16 et 25 août, dans les villes de Lagos, Kaduna et la capitale fédérale, Abuja, ainsi que la destruction d'un oléoduc.

Vendredi, les banques et les commerces ont gardé porte close à Lagos et à Ibadan, au deuxième jour de la protestation organisée par les organisations de défense des droits de l'homme, unies au sein du mouvement Campagne pour la démocratie. Jusqu'alors, aucun incident violent n'avait eu lieu. – *(Reuter.)*

En Thaïlande

L'effondrement d'un hôtel provoque la mort d'au moins soixante personnes

L'écroulement d'un hôtel dans le nord-est de la Thaïlande, vendredi matin 13 août, a fait au moins une soixantaine de morts et deux cent soixante-dix blessés graves. Une centaine de personnes, dont une vingtaine de touristes étrangers, étaient probablement encore ensevelies dans les décombres, selon les derniers bilans établis samedi matin, 14 août.

Les causes de la catastrophe semblent connues. Le Royal Plazza, établissement de cent trente-quatre chambres de bon standing, situé à Nakhon-Ratchasima, à 250 kilomètres au nord-est de Bangkok, comportait à l'origine deux étages. Mais, au fil des années, quatre niveaux avaient été ajoutés, sans aucun renforcement des fondations et en dépit de toutes les règles de sécurité. Un septième étage était en construction.

Au moment de l'effondrement, deux cent cinquante enseignants assistaient à un séminaire et une soixantaine d'employés de la Shell étaient en réunion.

Pendant toute la nuit de vendredi à samedi, quelque trois cents sauveteurs, gênés par de fortes pluies de mousson, travaillant à mains nues ou aidés de pinces et de scies à métaux, se sont efforcés de progresser dans l'amas de ferrailles et de béton à la recherche de rescapés. Mais les chances de retrouver de nouveaux survivants étaient très faibles samedi matin.

Les catastrophes engendrées par le non-respect des règles de sécurité sont fréquentes en Thaïlande. Déjà, le 10 mai, un incendie dans une usine de jouets où n'avaient été prévus ni issues de secours ni portes anti-feu, avait fait cent quatre-vingt-huit morts et des centaines de blessés (*le Monde* des 12, 15 et 18 mai). Selon des sources locales, la police interrogeait, samedi, le propriétaire du Royal Pazza, ainsi que l'architecte et un ingénieur impliqués dans les travaux d'extension de l'hôtel. – *(AFP, Reuteur, UPI.)*

EN BREF

□ **Le gouvernement espagnol renonce au gel des salaires.** – Envisagé il y a quinze jours (*le Monde* du 7 août) pour modérer l'inflation, le blocage des salaires du secteur public et du secteur privé en 1994 n'est plus à l'ordre du jour en Espagne. Le secrétaire d'Etat à l'économie, Alfredo Pastor, a annoncé, vendredi 13 août, qu'il ne prévoyait *«plus de gel des salaires dans la fonction publique, mais plutôt une augmentation de 2,5 % cette année et de 3 % en 1994»*. Il a ajouté que *«la bataille pour la modération des salaires est rigoureuse, mais ne doit pas être dramatisée»*. Les dirigeants syndicaux se sont félicités ce changement d'orientation.

□ **Volkswagen demande une enquête indépendante sur l'affaire Lopez.** – Le constructeur automobile allemand Volkswagen a annoncé, vendredi 13 août, qu'il allait faire effectuer par un cabinet d'experts une enquête *«neutre»* sur le soupçon d'espionnage industriel porté par General Motors contre son directeur des achats et de la production, José Ignacio Lopez, et sept de ses collaborateurs passés avec lui de General Motors à Volkswagen. Face à la discussion publique *«persistante»* sur cette affaire, cette décision du conseil de surveillance apparaît comme un nouveau recul du constructeur allemand. Volkswagen avait déjà été obligé de réaliser une enquête interne sur les accusations portées contre M. Lopez.

□ **Syntex confirme 76 licenciements en France.** – Syntex France, filiale du laboratoire américain Syntex Corporation, a confirmé, vendredi 13 août, la fermeture de son centre de recherche de Leuville-sur-Orge (Essonne) entraînant 76 licenciements. Une décision que le personnel qualifie de *«délocalisation déguisée vers la Grande-Bretagne»*. La direction de Syntex France avait annoncé, le 21 juin, son intention de réduire ses activités. Syntex Corp doit annoncer des licenciements au siège de sa filiale française courant septembre. Le projet de réorganisation du groupe Syntex prévoit la centralisation des productions européennes à Leganes, en Espagne, et la mise en vente de l'unité de production de produits pharmaceutiques de Brétigny (Essonne). Les unités de Pau et d'Evry ne devraient pas être touchées.

□ **Football : la sélection de l'équipe de France contre la Suède.** – Gérard Houllier, sélectionneur de l'équipe de France, a retenu dix-huit joueurs pour le match contre la Suède, dimanche 22 août à Stockholm, dans le cadre des qualifications pour la Coupe du monde 1994 : Bernard Lama (Paris-SG), Bruno Martini (Auxerre), Laurent Blanc (Saint-Etienne), Basile Boli (Marseille), Jean-Luc Dogon (Bordeaux), Bixente Lizarazu (Bordeaux), Emmanuel Petit (Monaco), Alain Roche (Paris-SG), Didier Deschamps (Marseille), Jean-Michel Ferri (Nantes), Reynald Pedros (Nantes), Paul Le Guen (Paris-SG), Corentin Martins (Auxerre), Franck Sauzée (Bergame), Eric Cantona (Manchester), David Ginola (Paris-SG), Jean-Pierre Papin (Milan AC), Pascal Vahirua (Auxerre).

□ **Décès de l'ancien journaliste Edouard de Blaye.** – Décédé le 12 août à Washington à l'âge de cinquante-quatre ans, Edouard de Blaye avait été correspondant de l'AFP à Bruxelles, avant de couvrir les événements de mai 1968 pour France Inter, puis d'assurer des correspondances radio à Madrid, Rome ou Washington, pour Europe 1, RTL, les radios belge, canadienne ou suisse romande. Après s'être fixé dans la capitale américaine au début des années 80, il s'était consacré à des ouvrages de gastronomie.

□ **Rectificatif.** – Une coquille a dénaturé le début du cinquième article des «Rencontres de France» de Dominique Le Guilledoux (*le Monde* du 14 août). Le début de cet article, intitulé «L'unité des mourants», commençait par la citation : *«Prendre un homme par le bout du nez»* et non pas *«pendre»*. Cette erreur a été corrigée au cours du tirage.

Après le désengagement de la GMF

La Commission des opérations de Bourse demande une nouvelle estimation de la FNAC

La Commission des opérations de Bourse (COB) a annoncé, le 13 août, qu'elle avait demandé une évaluation indépendante du prix d'achat de la FNAC, cédée en juillet par la Garantie mutuelle des fonctionnaires (GMF) à un duo de repreneurs composé d'Altus Finances, du groupe Crédit lyonnais, et de la Compagnie immobilière Phénix (CIP), filiale de la Générale des eaux. Dans l'attente de la conclusion de ces travaux, l'offre publique d'achat (OPA) simplifiée lancée sur la FNAC par Altus et la CIP est reportée au début du mois de septembre. Le cours proposé était de 2 928 francs par titre pour permettre au public de bénéficier des mêmes conditions de vente. Cette valorisation avait été contestée par des actionnaires minoritaires, et la COB aurait été insatisfaite des informations transmises pour l'OPA.

SOMMAIRE

RENCONTRES DE FRANCE

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

CULTURE

ÉCONOMIE

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Radio-télévision»

Le numéro du « Monde » daté 14 août 1993 a été tiré à 453 916 exemplaires.

